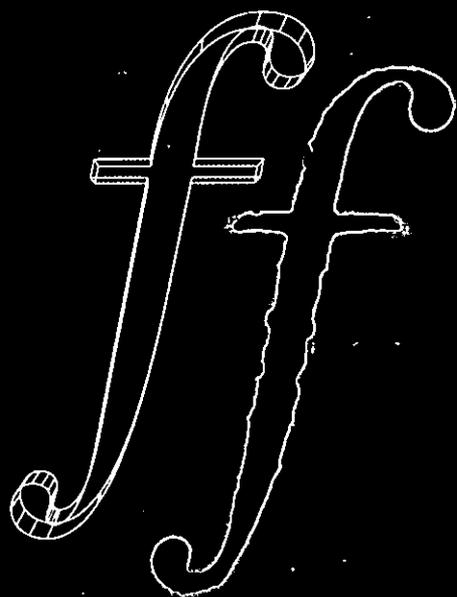


*f* r a n c e  
o r u m

NOUVELLE SÉRIE • n° 6 10 €



*ff*

*L'urgence  
des réformes*

2<sup>ÈME</sup> ET 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2002



# S o m m a i r e

France-Forum • n° 6 • Nouvelle série

## ACTUALITÉ DE LA RÉFORME

Éditorial PAR ANNE-MARIE IDRAC .....	5
L'ange et la bête PAR MAURICE BLIN .....	6
La justice sur la bonne voie PAR JOËL ANDRIANTSIMBAZOVINA .....	14
La fonction publique et l'emploi public PAR JEAN-PIERRE DUDÉZERT .....	20
Décentralisation : l'exemple des entreprises PAR MICHEL DRANCOURT .....	30
Oui à une véritable décentralisation PAR CLAUDIUS BROSSE .....	35
Changer la République, non de République PAR DOMINIQUE CHAGNOLLAUD .....	40
La démocratie chrétienne et la crise financière PAR CHARLES DELAMARE .....	42
La bipolarisation et les exclus PAR PHILIPPE GARABIOU .....	48

## ACTUALITÉ DE LA FOI

" Biologie, médecine et société " PAR JEAN AUBRY .....	52
Les JMJ : d'actualité ? PAR EMMANUEL ECHIVARD .....	55

## ACTUALITÉ INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

Enjeux et résultats de Johannesburg PAR CORINNE LEPAGE .....	58
Proposition d'un code mondial de bonne conduite sur le droit à l'alimentation PAR ROBERTO PAPINI .....	60
L'élargissement de l'Europe PAR DENIS BADRÉ .....	63
Evolution sans révolution ? Le problème de la P.A.C. PAR PHILIPPE CHALMIN .....	68

## IN MEMORIAM

Pierre de Boisdeffre, ambassadeur de la culture européenne PAR JEAN-MARIE DAILLET .....	75
André Diligent parmi nous PAR PIERRE KERLÉVÉO .....	77

## MOTS ET HUMEURS

Le dictionnaire du sens interdit PAR ANDRÉ LE GALL .....	82
----------------------------------------------------------	----

## NOTES DE LECTURE

Les 3 cultures du développement humain de Jean-Baptiste de Foucauld PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST .....	83
L'Europe en première ligne de Pascal Lamy PAR JACQUES MALLET .....	87
Le poids des apparences : beauté, amour et gloire de Jean-François Amadieu PAR NICOLAS KRAUSZ .....	88
La force d'y croire de Sophie Jacquest PAR MATHIEU LEMARCHAND .....	90
L'aveuglement politique de Guy Rossi-Landi PAR ERIC DUSSOUBS .....	91
La littérature oubliée du socialisme, Essai sur une mémoire refoulée de George Watson PAR FRANCIS OLIVIER .....	92

## L'urgence des réformes

par **Anne-Marie IDRAC**  
directeur de la publication

**L**orsque le temps long de la pensée rencontre les attentes pressantes de l'actualité, cela s'appelle le moment de la réforme. Les enjeux sont majeurs pour les générations futures.

**L'Europe d'abord**, l'Europe surtout. Serons-nous capables d'opérer un élargissement qui n'accroisse pas en même temps l'impuissance de la politique européenne ? Il faudrait pour cela le courage d'affirmer un véritable gouvernement démocratique de l'Europe et celui d'augmenter les transferts de ressources budgétaires à l'Union européenne pour la doter d'une véritable autonomie budgétaire. Car les inondations de ces derniers mois ont cruellement montré que l'Europe des traités bricolés et des consensus mous n'est pas à la hauteur des attentes concrètes de la solidarité européenne.

Serons-nous assez imaginatifs pour construire une Europe de la Défense, prochain défi historique de nos pays après la réussite de l'euro ? Ne nous leurrions pas : sans puissance militaire commune, aucune politique étrangère européenne ne verra le jour. Notre faiblesse sur ce plan ne nous permet pas d'être des partenaires crédibles de nos amis américains.

**La compétitivité de la France et du continent européen ensuite**. C'est la condition de la préservation de notre modèle d'économie sociale de marché dans un contexte de nouvelle crise économique mondiale qui, à nouveau, change la donne.

En toile de fond, la démographie dont on ne parle jamais pour ne pas désespérer ceux qui paieront nos retraites. Un continent de têtes " poivre et sel " face à des continents démographiquement dynamiques a du mal à réformer, à aller de l'avant. Il n'est pas une question d'envergure sur le plan économique, social, culturel qui ne renvoie à la surnatalité de certaines régions du monde ou aux déficits démographiques des autres.

**L'environnement enfin**. Notre planète est malade, et chez nous, beaucoup de villes le sont aussi. Ce diagnostic est aujourd'hui largement partagé. La France et l'Union européenne ont un rôle spécifique et important à jouer pour lutter collectivement contre l'effet de serre, contre la sécheresse, contre la famine. Ces questions étaient au cœur du sommet de Johannesburg. Il faut maintenant passer des bonnes intentions du développement durable à la réalité tangible du co-développement, de la coopération et de l'action. C'est l'affaire des États, mais pas seulement : la société civile, les entreprises, les grandes collectivités urbaines y prendront de plus en plus leur part.

La résolution de ces problèmes concrets doit servir de cap aux gouvernements de l'Europe, anciennes ou nouvelles équipes. L'heure n'est plus à la simple gestion des dossiers qui évite les conflits. Il ne s'agit pas non plus de légiférer toujours davantage en se donnant l'illusion d'agir. L'urgence des temps est simple : la responsabilité, le courage, et la pédagogie.

# L'ange et la bête

par Maurice BLIN

*Prendre conscience de la tâche accomplie est le premier impératif pour le nouveau gouvernement. Celui-ci doit ensuite s'attaquer au plus urgent : la réforme de l'État.*

**L**e 16 juin dernier, les Français ont mis un terme à l'un de ces accès de fièvre dont ils sont coutumiers et qui les étonnent eux-mêmes. Il rappelle par plus d'un trait le printemps de 1968 qui déjà avait enfiévré Paris. Des milliers d'étudiants, fils pour la plupart de calmes bourgeois dépavaient ses rues pour y chercher la plage. Sartre, le philosophe branché de l'époque, haranguait les ouvriers de Billancourt sur un tonneau. Une grève générale plongeait pendant des semaines l'économie en léthargie. Le général de Gaulle qui pourtant avait, à deux reprises, sauvé la France de l'humiliation puis du désordre, la voyait, cette fois, lui échapper. Un slogan fleurit qui emporta tout : " Il est interdit d'interdire ".

## **Un mai 1968 à l'envers**

De fait, le printemps agité que nous venons de vivre apparaît aujourd'hui comme une réponse tardive mais puissante à celui de 1968. Les étudiants d'alors clamaient leur mépris d'une croissance économique sans âme, d'un État, d'une université tenus pour répressifs. On leur parlait d'examens et de concours, c'est-à-dire de travail alors qu'ils rêvaient de fête. Certes, les étudiants chaleureux et gâtés d'hier ont pris de l'âge. Mais leur rêve d'une société permissive sans obligation ni sanction n'a plus cessé de hanter l'inconscient national.

C'est ainsi qu'apparut une génération nouvelle, celle des " bourgeois bohèmes " - les fameux " bobos " -, fils des villes et d'internet, experts en communication, familiers des médias, amateurs de gain rapide, bien loin du rude labeur des petits salariés des banlieues et des campagnes profondes. Cette espèce d'un genre nouveau devait alimenter ce que de mauvaises

langues appelèrent un jour la " gauche caviar ". Elle trouva dans le " socialisme à la française " de la fin du XXe siècle, le terrain privilégié de son épanouissement. Foin de la sévère discipline, de la morale austère du socialisme de grand-papa, des entreprises à l'organisation contraignante, condamnées à obligation de résultat ! L'avenir appartenait aux services, non plus à la production mais à la communication, non plus au travail qui aliène mais à la culture et au loisir qui libèrent. Une ère dite post moderne s'annonçait qui échapperait enfin à la triste " rigueur comptable ".

Désormais, le maître n'avait plus à enseigner mais à offrir à l'élève un parcours scolaire qu'il inventerait librement. La France des Droits de l'homme s'ouvrait au monde, accueillant sans y regarder de trop près, tous ceux qu'attirait son eldorado social. A ceux de ses fils ou de ses filles qui n'y trouvaient pas, quand ils en cherchaient, de travail, l'État généreux apportait son assistance. Pour ce faire, s'il le fallait, il s'endetterait, réduirait ses équipements civils et militaires, financerait la croissance à crédit. Dans la patrie de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, il allait enfin faire bon vivre.

C'est à ce rêve éveillé qu'une majorité de Français ont opposé hier un non franc et massif. Les étudiants de mai 1968 dénonçaient un État répressif, une société soumise à l'argent. Arrivés aux affaires, ils ont généré un État mou, lointain, absent et cependant dispendieux. C'est contre lui qu'une majorité de Français se sont révoltés. Ils se sont refusés à une caste de technocrates et d'intellectuels indifférents à l'absence d'avenir, à l'insécurité dans laquelle ils avaient le sentiment de s'enliser. Ils ont dit leur nausée d'une société permissive dont ils étaient la première victime. Ce haut-le-corps fut un non sans appel à une idéologie inspirée de mai 1968 qui a contaminé une gauche oublieuse de sa vocation première, la défense des petits. Après en avoir goûté les fruits amers, ceux-ci l'ont rejetée.

### **Deux handicaps...**

C'est à cette attente impatiente d'un retour à l'ordre, au travail, à l'économie, à la sécurité que le gouvernement d'aujourd'hui devra répondre. Sa tâche est difficile pour au moins deux raisons.

La première tient au fait qu'à travers quatre scrutins successifs, près de quatre électeurs sur dix ont préféré ne pas voter. Cette désertion à l'égard du premier devoir citoyen est grave dans un pays où, contrairement aux pays où la tradition libérale reste puissante, la société civile c'est-à-dire les associations, les entreprises, l'ensemble des corps intermédiaires, restent sous l'influence de l'État et donc plus ou moins tributaires de choix politiques.

Le sursaut républicain du 5 mai du non à l'extrémisme est vite retombé. En effet, *la rue ne remplace pas les urnes. Et cela qui fut vrai hier le restera demain.* Plus gravement, les sondages ont révélé que l'abstention avait surtout sévi chez les jeunes. Elle aurait concerné plus de la moitié des électeurs de 18 à 34 ans. Et pourtant, ce sont eux qui ont été les premières victimes d'une politique qui, au cours des cinq dernières années, a, de façon systématique, sacrifié l'avenir au présent. Appeler la jeunesse à défendre la République ne suffit pas. Il faudra demain, la réconcilier avec la démocratie c'est-à-dire lui redire ses droits certes, mais aussi ses devoirs.

L'autre obstacle que le nouveau gouvernement rencontrera sur son chemin est lié au caractère étrange de la campagne électorale au cours de laquelle le problème lancinant de la sécurité a effacé tous les autres. On peut le comprendre car la " sûreté " pour parler le langage de 1789 est le premier des biens et la condition de tous les autres. Son absence frappe de plein fouet les villes où vivent aujourd'hui huit Français sur dix, les personnes âgées dont le nombre va croissant, enfin les jeunes, victimes privilégiées de la violence, du racket ou de la drogue. Le retour de la confiance passera d'abord par le rétablissement de la sécurité et le gouvernement s'y emploie.

### **... et trois problèmes**

Mais d'autres problèmes trop longtemps refoulés vont éclater en pleine lumière. Parmi eux, trois s'imposent avec une particulière urgence.

1) Après des années (1997-2000) d'une croissance exceptionnelle, *les caisses de l'État* qui avait pourtant engrangé une manne inespérée, rappelons-nous la fameuse " cagnotte ", *sont vides* :

- le déficit budgétaire atteindra cette année 2,5 % du P.I.B. contre 2,1 % l'an dernier, très loin du déficit zéro que la France aurait dû atteindre en 2004 pour respecter le pacte européen de stabilité qu'elle a signé ;
- la dette publique de l'État n'a pas diminué : il doit aujourd'hui 9150 à chaque Français. Le paiement de ses intérêts représente 14 % du budget. C'est son second poste de dépenses, loin, il est vrai, derrière celui du coût de la Fonction publique qui en consomme, à elle seule, près de la moitié ;
- les dépenses des administrations absorbent 51 % du produit intérieur brut, soit un taux supérieur à la moyenne européenne qui s'est établit à 47,5 %. C'est 5 points de plus que l'Italie, 13 points de plus que l'Espagne et la Grande-Bretagne, 20 de plus que les États-Unis. Il explique le taux de 47 % qu'atteignent les prélèvements obligatoires. Ce niveau confiscatoire est l'un des plus élevés d'Europe.

Dans l'attente du retour singulièrement aléatoire de la croissance, les finances publiques vont connaître des moments difficiles.

2) *Le second problème, sans cesse reporté, est celui des retraites.* La querelle idéologique, ce travers bien français, entre la répartition et la capitalisation est aujourd'hui dérisoire face à la clarté aveuglante des chiffres. La France est aujourd'hui le pays où la vie active est la plus courte. L'âge officiel de la retraite a été fixé à 60 ans. Mais, en réalité, seuls 297 travailleurs sur 1 000 poursuivent leur activité entre 55 et 64 ans. De plus, l'inégalité perdure entre le privé où la durée de cotisation est de 40 ans et le public où elle n'est que de 37,5 ans. Or, à partir de 2005, la génération du baby-boom d'après-guerre accédera à la retraite et touchera ses pensions en moyenne pendant 25 ans. Qui paiera ? En 1995, dix actifs supportaient quatre retraités. En 2040, ils ne seront plus que sept.

Certes, le gouvernement Jospin a créé un " fonds de réserve " alimenté par la cession du capital de certaines entreprises publiques. Mais ce fonds se monte aujourd'hui à 5 milliards d'euros, soit 0,3 % du P.I.B., à comparer avec celui qu'ont constitué les Pays-Bas où il atteint 80 %

3) Reste enfin le *défi de l'Europe élargie* qui s'annonce et que notre pays aborde en position de faiblesse. Il est plombé, on l'a vu plus haut, par un déficit budgétaire qu'il parviendra difficilement à réduire d'ici 2004. Les Fonds européens sous les deux formes de la Politique agricole commune et des Fonds structurels attribués aux zones en dépression dont notre pays a été jusqu'ici largement bénéficiaire, va se tarir dans une Europe qui s'apprête à accueillir des anciens pays de l'Est qui se partageront la manne. *Il lui faudra donc compter de plus en plus sur ses propres forces.* Dans le même temps, la pression des États-Unis s'accroîtra sur une Europe écartelée entre des intérêts nationaux divergents. C'est ainsi qu'elle s'exerce d'ores et déjà sans retenue sur ses industries d'armement. Des milliers d'emplois hautement qualifiés sont en sursis face à la sur-puissance financière d'une Amérique dont le budget militaire, dopé par le choc du 11 septembre, représente plus de deux fois celui de l'ensemble de ceux des pays européens. Et la France, plus qu'aucun autre d'entre eux, est concernée.

\* \*  
\*

Tels sont trois des principaux défis que le gouvernement Raffarin va devoir relever. Y parviendra-t-il ?

## **L'État : une réforme ambiguë**

Certes, il dispose d'atouts mais ceux-ci restent fragiles. Cinq années de stabilité politique s'ouvrent devant lui. C'est peu quand on mesure l'ampleur des réformes qui l'attendent. Elles devront être claires, fortes, longuement expliquées pour être comprises mais en même temps progressives, sous peine de voir reparaître une rupture entre la nation et ses dirigeants. Margaret Thatcher, Helmut Kohl ont gouverné pendant près de dix-huit ans. Cinq ans seront bien courts pour que l'opinion en France constate et apprécie leurs effets.

Le souvenir de la cohabitation entre les frères ennemis de l'Élysée et Matignon s'effacera. Elle ne sera pas regrettée. Mais, tâche nouvelle et difficile, l'exécutif libéré d'entraves devra se faire comprendre d'une vaste majorité parlementaire qui, à son tour, aura à convaincre ses électeurs de l'urgence et de la nécessité de l'œuvre entreprise. Il y faudra courage, patience et détermination. Chez le malade, le remède qui sauve est parfois plus douloureux que le mal qui tue. L'on n'oubliera pas que le 21 avril dernier le président de la République n'a recueilli la voix que d'un Français sur cinq. C'est dire la longueur et l'aridité du chemin qui reste à parcourir.

La réforme de l'État, indéfiniment reportée servira ici de test. Celui-ci a vieilli, s'est sclérosé, coûte de plus en plus cher alors que son efficacité administrative, sociale, sécuritaire n'a cessé de décliner. Il faut à la fois l'alléger et le muscler. Certes, beaucoup de nos concitoyens en sont désormais convaincus. Mais non moins nombreux sont ceux qui attendent de lui qu'il soit plus proche, qu'il les écoute et prenne mieux en compte leurs problèmes. Bref, entre le moins et le plus d'État, entre le goût retrouvé de la responsabilité et l'attente d'une assistance accrue, le débat est ouvert. Il est loin d'être tranché. Et pourtant, il faudra bien qu'il le soit. Or les traces des longues années d'un socialisme anesthésiant encore aggravé depuis 1997 ne s'effaceront pas en un jour.

## **Le retour sur terre**

Avec lui, la France a vécu sur un nuage. La droite qui lui succède a aujourd'hui les pieds dans la glaise. L'heure du retour sur terre a sonné. Elle n'est plus au rêve mais à une gestion prudente, attentive, responsable de la maison France. C'est l'heure de la vérité et du bon sens.

Comment prétendre gagner plus en travaillant moins? Comment rétablir l'honneur et le goût du travail lorsqu'on prêche le loisir ou que *le sans emploi*

*assisté a parfois intérêt à le rester ? Comment espérer que l'entreprise, la petite plus encore que la grande, redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, c'est-à-dire créatrice d'emplois et de richesse, aussi longtemps qu'elle ploiera sous les charges, que la souplesse dans la gestion de son personnel que lui imposent les exigences de marchés en perpétuel renouvellement, le progrès technologique, le défi de la concurrence des pays à bas salaires, lui est imputée comme une faute et si coûteuse qu'elle lui est pratiquement interdite ? Combien de temps l'État employeur prétendra-t-il gérer une armée d'agents dont il ignore le nombre exact, que le principe d'une même fonction fixée à vie déresponsabilise, dont la durée réelle du travail hebdomadaire reste un sujet tabou ? Comment accepter que le coût de l'Éducation nationale augmente en même temps que le nombre des illettrés ? Que le chercheur financé sur crédits d'État bénéficie à vie du statut de fonctionnaire ? Que le service public soit le seul à échapper à la règle du " service minimum " pratiquée par tous les autres pays d'Europe et puisse, selon l'humeur de tel ou tel syndicat catégoriel prendre en otage les entreprises et leurs dizaines de milliers de salariés, etc. On pourrait multiplier les exemples.*

Autant de questions qu'il faudra poser demain devant l'opinion publique si l'on veut que soit surmontée la résistance de corporatismes qui peu à peu ont colonisé l'État.

\* \*  
\*

Ne nous y trompons pas. Cette réforme des mœurs ne sera pas possible sans une révolution dans les esprits. Or, rien n'est plus difficile. Et pourtant, c'est la condition de l'entrée de la France dans la modernité.

### **Les illusions se déchirent**

Tout le reste est billevesées. Le PACS, les 35 heures, les emplois-jeunes s'ils ne sont pas en priorité au service de l'économie marchande au lieu d'accroître une fois de plus demain le nombre des agents publics, le coût abusif de toute mutation dans le personnel qui explique et l'hésitation des entreprises à embaucher et l'explosion du travail précaire, toutes ces initiatives dont un socialisme technocratique a cru pouvoir un temps s'enorgueillir, révèlent aujourd'hui leur vrai visage. Il a un double nom : démagogie et conservatisme. C'est l'enfant que l'on s'apprêtait à sacrifier au couple homosexuel ; c'est le cadre inventif et passionné qui ne compte pas ses heures et que l'on soumet à la toise de la réduction du temps de travail alors même que c'est grâce à lui que l'entreprise et l'emploi progressent ; c'est le RMiste qu'on installe

dans l'assistance ; c'est le chômeur qui, ne croyant plus en rien ni d'abord en lui-même, est définitivement marginalisé, etc. Bref, c'est *la victoire du passé sur l'avenir*, de l'inertie sur le mouvement, de la mort sur la vie. Ébranler cette muraille demandera un intense effort de *pédagogie*.

### **La redécouverte de la responsabilité**

Enfin, la rénovation sociale exigera que soit rétablie la concertation entre les partenaires sociaux. Les employeurs ont eu plus que leur part dans les épreuves que leur a infligées un socialisme économiquement inculte et les 35 heures n'auront pas été la moindre. Dans le même temps, les grandes sociétés ont poursuivi leur marche victorieuse à la conquête des marchés mondiaux. Elles connaissent l'étranger. Elles tirent un parti exceptionnel des qualités du salarié français : l'ingéniosité, un goût séculaire du travail bien fait qui étonne leurs concurrents, une remarquable capacité d'adaptation. Elles savent qu'il faudrait peu de chose pour que l'économie nationale redevienne ce qu'elle pourrait être, c'est-à-dire l'une des plus performantes du monde. Leur expérience est sans prix et doit être écoutée. Or, elle n'intéresse aujourd'hui ni les médias ni l'école. Tout le monde connaît les stars du sport. Mais qui sait ce qu'apportent à la collectivité nationale Michelin, l'Oréal, BNP - Paribas et bien d'autres ? Il est vrai que les premières la font rêver alors que les seconds ne contribuent plus platement qu'à sa prospérité. La partie entre eux n'est pas égale.

Et puis, il y a l'étrange condition du syndicalisme " à la française ", à la fois squelettique - il attire à peine plus de 10 % des salariés, soit quatre fois moins que la moyenne européenne - et divisé. Il ne prospère vraiment qu'à l'ombre d'un employeur bien particulier, l'État. Celui-ci n'a pas comme l'entreprise privée une clientèle libre de ses choix et qui tient son destin entre ses mains mais seulement *des usagers qui, par la grâce du monopole, sont ses obligés*. Privées de l'arbitrage du marché, les relations entre l'État et la cohorte des syndicats qui représentent les multiples catégories de ses personnels, sont régies par un autre arbitre sommaire et sans nuances, la grève. De plus, les syndicats s'opposent souvent entre eux autant qu'à l'employeur. On comprend dans ces conditions que se soit développée chez eux une véritable culture de l'irresponsabilité.

### **Pour un humanisme " à la française "**

Est-il interdit d'espérer que l'immersion de l'économie et de la société françaises dans le monde globalisé de demain conduira le syndicalisme à faire, lui aussi, sa révolution, c'est-à-dire à participer - le mot revient à la mode - à la mue qui l'attend ?

Rejoindra-t-il celle qui semble poindre chez les nouveaux élus du 16 juin ?

Étiquettes partisans, slogans faciles, affirmations péremptoires, suffisance idéologique, tout ce qui a fait longtemps le brillant mais aussi hélas ! la vanité du débat politique à la française a déserté la scène. Ils ont conscience de *la gravité de la crise* qu'ils vont devoir affronter. A la France peut-être malade d'une trop longue histoire, partagée entre un repliement sur soi contraire à son génie et la peur du grand large qui s'ouvre devant elle, il va falloir prudemment, modestement appliquer une cure de désintoxication et réapprendre à marcher droit et sans béquilles. Aux hérauts des Droits de l'homme, si peu appliqués quand on songe à tant de jeunes sans avenir, aux banlieues où sévit la violence, à l'élitisme envahissant des titrés et des nantis, il convient de rappeler le risque qu'elle court, *si demain la notion, le respect et la pratique des devoirs ne sont pas rétablis.*

Le mot de devoir était en toutes lettres dans les premières rédactions de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Il en disparut par la suite car il rappelait trop les obligations à l'égard du seigneur, encore présentes dans les mémoires.

Et pourtant, devoir et droit sont les deux faces d'une même médaille. Car les droits des uns ne sont jamais que les devoirs des autres.

Il serait réconfortant que dans l'une des prochaines réformes de la Constitution qu'on nous promet, les devoirs, pleinement républicains cette fois, retrouvent la place et le poids qu'ils ont perdus.

\* \*  
\*

Pascal, à la fois savant et mystique de génie, nous en a avertis un jour : " Qui veut faire l'ange fait la bête ". Le socialisme français de l'an 2000 ne l'a pas assez écouté et le pays allait en mourir.

Il lui reste aujourd'hui à " faire l'homme " tout simplement, c'est-à-dire à retrouver la voie d'un humanisme où se rejoignent et s'équilibrent la foi et la raison, la passion et le réalisme, l'audace et la rigueur.

Il constitue son plus précieux héritage.

**Maurice BLIN**

# La Justice sur la bonne voie

par Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA

*La réforme est bien partie, mais le chemin est encore long pour donner  
aux Français une justice moderne.*

**C**réation des centres éducatifs fermés pour les mineurs dès l'âge de 13 ans, possibilité de suspension des allocations familiales concernant la part représentée par l'enfant mis en placement, simplification de la procédure pénale par la création notamment d'une procédure de référé-détention qui permet au procureur de la République de faire appel d'une décision de mise en liberté avec effet suspensif, extension du recours au juge unique et à la détention provisoire, création d'un nouvel ordre de juridiction composé de juridictions dites de " proximité ", dispositif concret d'aide aux victimes, 3,6 milliards d'euros et 10100 emplois supplémentaires entre 2003-2007, riens de moins ! Tirant les conséquences du coup de tonnerre du 21 avril 2002, et à la suite de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, du 29 août 2002, la loi d'orientation et de programmation pour la justice (L.O.P.P.J.), du 9 septembre 2002, a voulu frapper fort.

On ne peut que saluer cette volonté de la nouvelle majorité de rompre avec la tolérance ambiante de l'ancienne. On ne peut aussi qu'adhérer à son souci d'améliorer l'efficacité de la justice, d'adapter le droit pénal à l'évolution de la délinquance, de prévenir et traiter efficacement la délinquance des mineurs et d'améliorer l'accès des citoyens au droit et à la justice. Outre le fait que le droit et la justice sont faits pour tous les justiciables et non seulement pour les citoyens, suffit-il de frapper fort et de " mettre le paquet " pour réaffirmer l'autorité de l'État, réinstaurer la sécurité quotidienne des Français, résoudre les dysfonctionnements et combler les insuffisances et l'archaïsme de la justice de notre pays ? La réponse ne peut être que nuancée et réservée.

## Une loi conforme à la Constitution

Sur le plan juridique, le gouvernement peut se retrancher derrière la décision du Conseil constitutionnel du 29 août 2002. L'essentiel des dispositions de la loi y a été déclaré conforme à la Constitution. Seul l'article 6 qui prévoyait, dès 2004, d'annexer au projet de loi de programme un rapport d'évaluation parlementaire des résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans le rapport annexé à la loi et des moyens affectés à la réalisation de ces objectifs a été censuré ; pareille évaluation ne pouvant être insérée que dans la loi des finances. Le juge constitutionnel a également dénié toute valeur normative au rapport inséré en annexe. Ce qui est normal car dans l'exercice de sa fonction de législateur, celui-ci doit faire son métier de législateur et ne pas s'égarer dans la rédaction de rapport sans portée juridique. Toujours sur le terrain du droit, et pour s'en tenir à la réforme controversée du droit pénal des mineurs, le Conseil constitutionnel a validé les dispositions relatives au droit pénal des mineurs et à l'enfermement de ceux-ci. Il a saisi cette occasion pour dégager deux principes fondamentaux reconnus par les lois de la République (P.F.R.L.R.) selon lesquels la responsabilité pénale doit être atténuée par l'âge et le " relèvement " du mineur délinquant doit être recherché par des mesures éducatives adaptées à son âge et à sa personnalité et prononcées par une juridiction ou selon une procédure juridictionnelle spécialisée. *La justice des mineurs n'est donc pas une justice comme les autres.* Pour autant, le juge constitutionnel a considéré que la législation républicaine antérieure à 1946 (surtout l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante) n'exclut, à l'égard des mineurs de plus de 13 ans auteurs d'infractions, ni les mesures de contrainte, ni les sanctions, ni même l'incarcération.

Le Conseil constitutionnel ne donne cependant pas carte blanche au législateur. Il n'a reconnu la constitutionnalité de la création des centres éducatifs fermés que parce que le mineur qui n'en respecterait pas les obligations s'exposerait à la révocation du contrôle judiciaire, entraînant sa détention provisoire. De même, il a émis quelques réserves d'interprétation à l'égard de deux sanctions éducatives en faisant du juge pour enfants l'ultime garant de la bonne application du texte. Il lui appartient d'éviter de prendre une mesure d'interdiction de fréquenter le lieu de l'infraction ou de rencontrer la victime, si une telle mesure risque d'avoir des conséquences excessives.

On ne peut que prendre acte de la décision du Conseil constitutionnel. Mais le juge constitutionnel n'étant pas juge de l'opportunité politique des lois, mais seulement de leur conformité avec la Constitution, sa jurisprudence est un paramètre parmi d'autres de l'action politique. Elle n'en est pas l'unique fil d'Ariane.

### **Ce n'est qu'un premier pas**

Une vue globale de la LOPPJ à la lumière de la décision du Conseil constitutionnel montre au contraire l'immensité de la tâche qui reste à accomplir pour atteindre les objectifs visés par le gouvernement. La LOPPJ n'est sans doute que le premier pas d'une marche qui sera longue...

Le foisonnement des thèmes abordés dans cette loi (la LOPPJ est une loi fourre-tout comportant 69 articles répartis dans 9 titres traitant de thèmes inégalement médiatiques, allant des dispositions de programmation à des dispositions relatives à l'application de la loi à l'Outre-mer, en passant par la justice de proximité, par la réforme du droit pénal des mineurs, par la simplification et l'accroissement de l'efficacité de la procédure pénale, par l'amélioration du fonctionnement de la sécurité des établissements pénitentiaires, par des dispositions relatives à la justice administrative, aux assistants de justice des juridictions judiciaires et à l'aide aux victimes) montre certes une volonté de bien faire qu'il faut saluer, mais l'éclatement, la diversité et la complexité des questions abordées montrent l'absence d'une vision globale, synthétique et rationnelle des problèmes persistants de la justice de notre pays. Or, ainsi que M. Albertini l'a mis en lumière lors des débats parlementaires, l'acquisition et l'adoption d'une telle vision sont impératives si l'on veut à la fois résoudre ces problèmes et rattraper le retard pris par notre pays dans la modernisation de la justice.

### **Une mise en œuvre difficile**

Partant du plus particulier vers le général, notons que la mise en œuvre de la LOPPJ ne sera pas facile. N'oublions pas que ce n'est qu'une loi d'orientation et de programmation. La réalisation de ses objectifs dépend de l'adoption d'autres lois et de nombreux décrets d'application. Ainsi, les effets du titre II instituant une justice de proximité ne se feront ressentir qu'après l'adoption et de la promulgation d'une loi organique relative au statut des juges de proximité et la publication d'un décret fixant la liste des contraventions relevant de la compétence de ces juges. La limitation des compétences de ces derniers aux litiges mettant en jeu 1 500 euros et l'adoption d'une procédure calquée sur celle du tribunal d'instance risquent de faire des juges de proximité une sorte de doublure et de simple roue de secours des juges d'instance. Il eût été souhaitable d'étendre ce seuil tout en restant dans les limites fixées par le Conseil constitutionnel. On peut craindre également que l'utilisation d'une appellation dénuée de tout sens, éphémère et " kleenex " - " justice de proximité " - laissant entendre que le tribunal de police, le tribunal d'instance, le tribunal administratif, etc... sont des juridictions éloignées des justiciables, ait des répercussions sur la durée de vie de la justice dite de proxi-

mité. On peut penser avec M. Albertini, qui n'a pas été entendu, que *l'appelation de juges de paix eût été plus adéquate* car elle exprime davantage les fonctions de ces nouveaux juges. Légiférer et gouverner ne sauraient en effet être limités à l'utilisation de formules chocs et à la mode. Encore faut-il que celles-ci sonnent juste et qu'elles aient un sens. De même, les dispositions relatives à l'enfermement des mineurs sont suspendues à la mise en place des centres éducatifs fermés. Même non contraires à la Constitution, souhaitons qu'elles restent exceptionnelles dans leur mise en œuvre. Il pourrait en être ainsi dans la pratique car les juges disposent dorénavant d'une vaste panoplie de mesures à l'encontre des mineurs délinquants et eux seuls détiennent la clé de l'application de la loi. Il faut souhaiter aussi que l'extension du recours à la détention provisoire ne nous ramène quelques années en arrière alors que la situation actuelle n'est déjà pas acceptable et a valu à notre pays l'opprobre de la Cour européenne des droits de l'homme. Enfin, l'assouplissement du témoignage anonyme ne semble pas répondre à toutes les exigences de la Convention européenne des droits de l'homme.

Plus largement, l'affectation de moyens financiers considérables à la justice de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif est une bonne chose. Encore faut-il qu'elle soit concrètement réalisée et qu'elle donne les résultats attendus.

Les justiciables seront particulièrement *sensibles au délai de jugement*. Celui-ci est actuellement souvent excessif et a entraîné plus d'une centaine de condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme pour violation du droit à un procès dans un délai raisonnable. L'objectif de la loi de raccourcir ce délai et de le ramener à un délai raisonnable n'a pas été accompagné de tous les moyens nécessaires. Il serait utile de permettre aux juridictions suprêmes, aujourd'hui peu débordées, de pouvoir dessaisir les juridictions d'appel d'affaires qui n'ont pas été jugées dans un délai raisonnable (entre 2 et 3 ans). Les juridictions suprêmes auraient l'obligation de trancher les litiges dans un délai de 4 mois. Si cela n'est pas fait, une procédure permettant les justiciables victimes d'un délai excessif du procès de saisir les juridictions suprêmes de régler l'affaire dans un délai 4 mois devrait être instaurée. De même, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays voisins, il faudrait mettre en place un système général de réparation des préjudices résultant du délai déraisonnable du procès. Le système actuel est en effet basé sur une jurisprudence convergente du Conseil d'État et de la Cour de cassation, mais qui est fondée sur une base contradictoire : une faute simple suffit à engager la responsabilité de l'État devant les juridictions administratives, une faute lourde est nécessaire devant les juridictions judiciaires même si cette faute lourde est entendue seulement par la Cour de cassation. Une

réforme est indispensable pour mettre fin à l'inégalité des justiciables devant ces juges.

Enfin, *le gouvernement et le législateur ont laissé de côté une question fondamentale* concernant la cohérence de notre justice et la sécurité juridique des justiciables. La répartition des compétences entre le Conseil constitutionnel et les juridictions ordinaires en matière de contrôle de la loi est un véritable nid de contradictions de jurisprudence dont les répercussions peuvent être sources de déni de justice et d'imbroglio juridique. Actuellement, le Conseil constitutionnel contrôle la constitutionnalité de la loi après le vote de celle-ci et avant sa promulgation par le président de la République. Encore faut-il que le Conseil constitutionnel soit saisi par les autorités instituées à cet effet (président de la République, Premier ministre, président de chaque assemblée parlementaire, 60 députés ou 60 sénateurs). A propos de la LOPPJ, le Conseil constitutionnel a ainsi eu l'occasion de confirmer l'impossibilité pour lui de tenir compte d'observations de personnes autres que celles autorisées par la Constitution à le saisir. Les juridictions ordinaires peuvent contrôler la compatibilité de la loi avec les conventions et traités internationaux et les actes dérivés communautaires. Sans oublier que la Cour de justice des Communautés européennes et la Cour européenne des droits de l'homme peuvent être saisies de la conventionnalité de notre loi. A une occasion, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France pour violation de la Convention européenne des droits de l'homme alors que la loi litigieuse a été déclarée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel. Ceci ouvre la porte aux juridictions ordinaires pour faire de même.

Rappelons nous également que l'interprétation de la Constitution n'est pas un monopole du Conseil constitutionnel. La Cour de cassation et le Conseil d'État ne manquent pas toute occasion d'affirmer leur compétence en la matière. Et il est regrettable que cela aboutisse à des contradictions de jurisprudence entre le Conseil constitutionnel et la Cour de cassation dans des questions aussi importantes que celle de la responsabilité pénale du chef de l'État. L'anarchie est peut-être loin, mais le désordre rôde. Cela n'est pas digne d'un État de droit moderne.

### **Réviser la Constitution**

Afin de prévenir ce risque, l'actuelle majorité pourrait saisir l'occasion de pouvoir réunir la majorité de 3/5e du congrès nécessaire à la révision de la Constitution pour moderniser le Conseil constitutionnel et lui permettre de devenir une véritable cour constitutionnelle. Pour cela, il faudrait lui permettre de contrôler la loi au regard des droits et libertés fondamentaux

garantis par la Constitution et les conventions internationales. Les juridictions ordinaires pourraient être dotées de la même compétence. Pour éviter toute contradiction, on pourrait instaurer devant le Conseil constitutionnel une procédure de renvoi préjudiciel. A la demande des justiciables ou de leur propre chef, les juridictions ordinaires pourraient lui poser des questions d'interprétation lorsqu'elles rencontrent une question de droit nouvelle susceptible de se poser dans de nombreux litiges et qui risquent de créer des conflits d'interprétation entre les différentes juridictions. Une réforme similaire avait été entamée en 1989, elle a été bloquée par le Sénat. Aujourd'hui, la loi subit davantage le contrôle de constitutionnalité que le contrôle de conventionnalité. Il faudrait rééquilibrer les choses. Le contrôle de la loi est loin de l'affaiblir. Il la renforce et l'améliore.

Il est sans doute temps de donner aux Français une justice moderne conforme à leurs attentes : cette justice doit leur offrir la possibilité de faire respecter leurs droits fondamentaux à tous les niveaux. Le président Valéry Giscard d'Estaing a été à l'origine de la saisine du Conseil constitutionnel par 60 députés ou par 60 sénateurs en 1974, il appartient sans doute à l'UDF d'assurer la relève et de permettre aux Français de disposer d'une justice correspondant à leur époque. Une proposition de loi constitutionnelle en ce sens serait opportune. L'humanisme de notre justice devrait transparaître dans un contrôle de " fondamentalité " auquel l'administration et le législateur devraient être soumis de manière générale. C'est l'occasion où jamais de montrer que la modernisation de la justice est possible et réalisable dans le pays des Lumières et des Droits de l'homme. N'attendons pas que les Cours européennes nous rappellent à l'ordre pour réagir.

***Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA***

# La fonction publique et l'emploi public

par Jean-Pierre DUDÉZERT

*Sortir de l'opacité permettra d'individualiser les carrières des fonctionnaires  
en groupant ceux-ci autour de trois pôles différents de compétence.*

L'emploi public est de nouveau placé au cœur du débat politique, à partir notamment des déclarations de membres du gouvernement annonçant une diminution possible du nombre de fonctionnaires. Cette question se pose inévitablement dès lors que l'on constate la proportion importante en France de l'emploi public dans l'emploi salarié total (27 %) et le poids que représentent les rémunérations des fonctionnaires et des agents publics sur les finances publiques et donc sur le montant de la fiscalité.

Sur ce thème, les lieux communs simplistes entretiennent les polémiques stériles opposant ceux qui veulent "dégraissier" à ceux qui dénoncent par avance un affaiblissement de la présence des services publics et une baisse de leur qualité, bref la fin du "modèle français". Pour éviter cet écueil, l'approche doit être complètement renouvelée, tant sur le plan conceptuel que sur celui des mesures qui pourraient être préconisées et expérimentées.

Mais avant de formuler des propositions, il faut d'abord analyser ce qui rend le débat confus et lui redonner ainsi tout son sens politique afin que les citoyens puissent se faire une opinion et décider. Nous essaierons ensuite de préciser les axes autour desquels pourraient se structurer de véritables réformes : un traitement spécifique pour l'Éducation nationale, une modification du statut vers plus d'individualisation, un recours systématique pour tous les fonctionnaires du mode de recrutement de la fonction publique territoriale, le recrutement dans le cadre d'emploi.

## **Des questions difficiles à poser**

Pour présenter la cohérence de ces choix une analyse préalable s'impose : celle des raisons qui rendent difficiles le simple fait de poser les questions.

Une première difficulté apparaît pour s'interroger sur l'emploi public en tant que tel. Le thème de la réforme de l'emploi public ou de la fonction publique est lié en effet à deux autres : celui de la réforme de l'État et celui de la réforme du "service public". Chacune de ces problématiques s'articule elle-même autour de questions dominantes : on évoque lorsqu'il s'agit de la réforme de l'État aussi bien la décentralisation, que l'organisation territoriale et la multiplicité des échelons administratifs ou encore le rétablissement de l'autorité de l'État. On parle pour la réforme du service public de la mise en place d'un service minimum en cas de grève, de l'accueil des usagers, de la répartition territoriale, de la prise en compte des besoins des citoyens. Le thème de la réforme de la fonction publique évoque surtout les modalités de gestion des fonctionnaires ou plus globalement de l'emploi public.

Il est vrai que chacun des axes de réforme renvoie aux deux autres : assurer un service minimum a des conséquences sur le droit de grève du personnel, sur ses obligations de service et donc sur ses conditions de travail ; décentraliser la responsabilité d'une partie de l'action publique vers une collectivité locale, c'est placer une assemblée et donc des élus à la tête de services, ce qui change le rôle des fonctionnaires de l'État qui exercent dans ce secteur.

La réflexion sur ces trois grands thèmes de réforme doit donc éviter un double écueil : celui de la confusion issue d'un glissement implicite d'un thème vers un autre ; celui de l'inefficacité parce que chacun des thèmes ne serait analysé qu'à partir de sa logique interne.

### **Un débat confisqué**

Cette deuxième difficulté est particulièrement sensible sur la question de l'emploi public ou de la fonction publique. Le discours sur la réforme a souvent été déserté par les politiques et ce sont les fonctionnaires eux-mêmes qui s'en sont emparés. Il s'en est suivi un florilège de rapports, de notes (comme celles de la Fondation Jean Jaurès<sup>1</sup> ou de la Fondation Robert Schuman<sup>2</sup>), d'ouvrages techniques ou de textes plus politiques. Toutes ces réflexions ont

---

<sup>1</sup> Fondation Jean Jaurès - Note n°24. "Changer l'État". Par Jean Peyrelevade et Lucien Schmidt. Préface de Dominique Strauss-Kahn. Pour les auteurs, la réforme doit partir du sommet de l'État en donnant au principe de responsabilité des hauts fonctionnaires un contenu concret. Ce texte est sans doute l'expression la plus achevée d'une volonté d'appropriation de la fonction publique et donc des propositions de réforme qui la concernent par les hauts fonctionnaires. Cette vision dichotomique qui oppose les fonctionnaires d'en haut à ceux d'en bas traduit un "aristocratie" qui est totalement dépassé par les aspirations des nouvelles générations de fonctionnaires. Elle est en opposition avec toutes les mesures qui tendent à renforcer les responsabilités des élus locaux.

<sup>2</sup> Fondation Robert Schuman (2002) - *La fonction publique en Europe*.

Cette note présente une bibliographie des derniers rapports sur la question. Elle propose une analyse remarquable des questions tenant à l'emploi public en France en effectuant des comparaisons avec les choix opérés par les autres pays européens.

fini par produire des connaissances et des quasi-corps de doctrine qui ne sont en fait que des séries de lieux communs ou la traduction d'intérêts corporatistes. Car - comme on peut le lire à peu près partout -, écrire que le nombre de départs à la retraite exige de mettre en place "une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences" relève du truisme pur et simple; annoncer que chaque administration devrait faire une analyse fine de ses besoins en personnel et en compétences pour évaluer ses besoins futurs, ou encore proposer de "contractualiser" le nombre d'emplois sur plusieurs années avec le ministère des Finances, *c'est oublier que pour toutes ces pratiques, l'administration n'est pas légitime* et qu'in fine seul le politique - par l'intermédiaire notamment de la loi de finances - peut décider.

En fait, l'évocation de la réforme de l'emploi public ou de la fonction publique a fait l'objet d'une véritable appropriation non par tous les fonctionnaires mais par une partie d'entre eux, ceux qui ont vocation à exercer des fonctions d'encadrement. Cette appropriation va d'ailleurs parfois jusqu'à la confiscation : c'est particulièrement net dans le texte de la Fondation Jean Jaurès déjà cité ou dans la plupart des rapports publiés par des organismes comme le Commissariat Général du Plan<sup>3</sup> ou encore dans le livre de Roger Fauroux et Bernard Spitz "Notre État"<sup>4</sup>. *Les personnels d'encadrement des administrations monopolisent la parole* - Roger Fauroux n'a pas consulté un seul fonctionnaire qui ne soit pas issu de l'ENA - et réaffirment l'importance de leur rôle. Le thème de l'emploi public n'est pas analysé en lui-même mais à partir de l'intention de ceux qui parlent d'occuper une position.

### **Une méthode systémique**

Pour rompre à la fois avec le risque de confusion issue de la proximité des problématiques de la réforme de l'État, de celle de la réforme du service public avec celle de l'emploi public ou de la fonction publique ainsi qu'avec les lieux communs issus de l'appropriation par des groupes d'intérêts du thème de la réforme, il faut adopter une méthode "système" qui procède à partir des incidences des mesures proposées, sur l'organisation de l'État et sur l'organisation des services publics. On évitera ainsi la confusion issue du passage implicite d'un ordre de questions vers un autre et l'appropriation corporatiste, car si les gestionnaires de l'emploi public peuvent se juger compétents pour parler de l'emploi public, à moins de sortir de leur rôle, *ils n'ont pas de légitimité particulière pour évoquer les deux autres thèmes*. Il deviendra

---

<sup>3</sup> Commissariat Général du Plan : Fonctions publiques: "Enjeux et stratégie pour le renouvellement" - Mars 2002.

Malgré le titre (Fonctions publiques), ce rapport conserve à la fonction publique de l'État son rôle de modèle; la plupart des analyses et propositions sont effectuées à partir des aspirations de l'encadrement supérieur de l'État.

<sup>4</sup> "Notre État: le livre vérité de la fonction publique". Robert Laffont - Paris 2001.

alors possible d'introduire de nouveaux concepts et de proposer des changements qui dépassent la simple régulation budgétaire. On ne pourra pas traiter en effet efficacement l'emploi public à partir d'une approche strictement quantitative; il faut envisager une transformation qualitative portant aussi bien sur la définition même de ce qu'est un fonctionnaire que sur l'organisation de ses tâches et de son parcours professionnel.

La réforme de l'État - notamment la décentralisation et le renforcement des fonctions régaliennes -, la modernisation du service public afin qu'il agisse d'abord (et vraiment!) dans l'intérêt des citoyens (ou de ses "clients") et non en fonction de sa logique propre, exigent que soit conçu et mis en place un système de gestion de l'emploi public différent de celui que nous connaissons actuellement.

### **Le système actuel : opacité et confusion**

Le système actuel s'adapte et répond aux attentes de la société en se complexifiant sans cesse et il est devenu difficile - voire même impossible - de déterminer le périmètre exact de l'emploi public; le nombre de personnes travaillant dans des administrations ou organismes publics est évalué à 5,5 millions (plus de 6 millions si l'on ajoute les emplois aidés, comme les emplois jeunes); *l'emploi public représente en France près de 27 % de l'emploi salarié.* Il devient dès lors très difficile de définir ce qu'est un emploi public : l'employé d'une Chambre consulaire est-il un employé privé ou un employé public? Il s'agit en fait d'un emploi public mais non d'un emploi de fonctionnaire. Le statut juridique des "emplois-jeunes" exerçant dans des administrations est encore plus difficile à caractériser : il s'agit d'un emploi de statut privé mais l'employeur est un employeur public.

Les activités et les tâches effectuées sont elles aussi extrêmement diversifiées : on trouvera aussi bien des assistantes maternelles, des psychologues, des médecins, des enseignants, des policiers, des magistrats, des jardiniers, des chauffeurs, des ingénieurs, des financiers... Ce nombre très élevé de fonctionnaires ou agents publics en France a une explication. L'État remplit en fait deux fonctions : il définit les politiques publiques et les normes; il exerce les régulations et les contrôles. Mais il remplit aussi un rôle opérationnel, en exécutant lui-même une grande partie des tâches confiées au service public.

Cette dualité est une source de confusion. Les lois de décentralisation des années 1980 ont tenté d'introduire une première clarification. Elles ont créé trois fonctions publiques : la fonction publique de l'État, la fonction publique hospitalière, la fonction publique territoriale. Fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière sont plus centrées sur la production de services

de proximité. On aurait pu penser que la fonction publique de l'État serait donc plus spécialisée dans les fonctions régaliennes et stratégiques. Or, il n'en est rien. Le maintien en son sein de l'Éducation nationale (près de 1 200 000 emplois) en fait au contraire le plus important producteur de services de proximité. Les effectifs de ce ministère représentent à eux seuls le double de ceux de tous les autres ministères (si l'on exclue le personnel de la défense). Le potentiel de clarification contenu dans la distinction de trois fonctions publiques n'a donc pas trouvé matière à s'exprimer pleinement ; cette distinction a au contraire, apporté un facteur supplémentaire d'opacité.

### **L'éducation, la formation, une fonction publique spécifique**

Une première mesure d'organisation consisterait à traiter l'Éducation nationale comme l'a été le secteur de la santé, en lui reconnaissant une spécificité forte et en le dotant de modalités d'organisation particulières. On peut évoquer l'idée de créer une "quatrième fonction publique" présentant une gestion de son personnel conforme à sa spécialisation et à son métier. Un attaché principal peut exercer aussi bien dans une préfecture, une administration centrale, une collectivité territoriale. Un professeur certifié d'Anglais ne peut - sauf cas particulier - enseigner que l'anglais. Sans doute faut-il profondément revoir l'organisation de l'Éducation nationale et l'organiser dans toutes ses dimensions - y compris la gestion du personnel - autour d'établissements réellement gérés par un conseil d'administration. L'Éducation nationale pourrait aussi s'orienter vers un modèle analogue à celui de la fonction publique hospitalière.

La reconnaissance de ce caractère propre aurait l'avantage d'éviter les effets multiplicateurs des mesures prises du fait du nombre très élevé d'agents affectés à ce secteur. Elle permettrait en outre de proposer des mesures s'appliquant à des fonctionnaires qui effectuent des tâches si ce n'est identiques, du moins voisines. La culture professionnelle des fonctionnaires de l'éducation, chargés de "produire" le service de formation, ne peut pas être la même que celles des agents chargés de réguler ou de contrôler des activités effectuées par le secteur privé.

Pour réussir la réforme de l'emploi public, il faut cesser de procéder à partir de mesures uniques à portée universelles mais prendre au contraire des décisions adaptées à la nature des tâches accomplies et aux missions. Traiter à part l'éducation et la recherche - comme le sont déjà les hôpitaux -, c'est se donner les moyens de repenser toute l'organisation de l'emploi public.

### **Démographie et changement qualitatif dans l'emploi public**

Ce premier principe posé, il devient alors possible d'utiliser les marges de

manœuvre ouvertes par la démographie de la fonction publique. Le nombre très important de départs à la retraite dans les trois fonctions publiques (les évaluations font état de 40 à 50 % des effectifs d'ici 2010) ouvre des possibilités considérables de redéploiement des ressources humaines entre les divers services publics. Les pouvoirs publics disposent d'une marge de manœuvre très importante d'ordre quantitatif. Mais, ce même phénomène démographique permet aussi d'imaginer des changements d'ordre qualitatif portant sur l'organisation de la fonction publique elle-même.

On peut concevoir des réformes qui traiteraient différemment le flux (les fonctionnaires entrants) et le stock (les fonctionnaires déjà en activité). Ces derniers pourraient conserver leur situation actuelle et ses modalités de gestion ou être intégrés dans de nouveaux dispositifs. Par contre, les nouveaux recrutés se verraient appliquer des principes de gestion adaptés à la fois aux besoins des administrations, aux attentes des usagers et des citoyens et aux aspirations des agents eux-mêmes. Cette méthode a déjà été utilisée, notamment à France Télécom au moment de la privatisation, mais pour qu'elle soit efficace il convient, comme nous l'avons évoqué, de traiter à part deux secteurs : l'éducation et la santé. La fonction publique hospitalière compte en effet des métiers très particuliers et elle est confrontée à une perspective de crise grave provoquée par une pénurie d'effectifs.

Mais, même en excluant les effectifs de la fonction hospitalière et ceux de l'Éducation nationale (1 300 000 agents)<sup>5</sup>, le flux reste extrêmement important. Une évaluation en masse fondée sur un taux de départ de 3 % donnerait les résultats suivants : sur cinq ans, c'est donc près de 500 000 fonctionnaires qui pourraient être gérés selon de nouvelles méthodes.

### Les garanties du statut, un contrat d'individualisation des tâches

• Fonction publique de l'État :	$1\,200\,000 \times 0,3 = 40\,000$ <sup>6</sup>
• Fonction publique territoriale :	$1\,500\,000 \times 0,3 = 50\,000$
	→ 90 000

*(Les chiffres sont ceux donnés par la Direction de la Fonction Publique : le chiffre concernant la fonction publique de l'État a été obtenu en ôtant du nombre total de fonctionnaires de l'État le personnel enseignant).*

<sup>5</sup> Les personnels administratifs (IATOS) seront traités comme l'ensemble des fonctionnaires et non dans le dispositif spécifique de l'Éducation nationale.

<sup>6</sup> Il s'agit des effectifs globaux et non des effectifs des fonctionnaires au sens strict du terme.

Le gouvernement dispose de la capacité d'agir pour la fonction publique de l'État; les collectivités territoriales maîtrisent pour leur part le niveau des effectifs (et des recrutements) de la fonction publique territoriale. Pour pouvoir agir à la fois sur ces deux fonctions publiques, il convient donc de situer les réformes au niveau de ce qu'elles ont en commun, c'est-à-dire le statut, l'objectif retenu étant d'améliorer la productivité des fonctionnaires et leur efficacité dans l'exécution de leurs tâches, ainsi qu'une plus grande fluidité dans leur affectation en fonction des besoins.

*Le statut devrait être conservé et le recrutement dans des cadres d'emplois devrait être généralisé* (nous donnerons les raisons de ce choix plus bas). Mais, ce système - que ce soit celui des corps ou celui des cadres d'emploi - induit une gestion collective (c'est tout un groupe de fonctionnaires qui est traité de la même manière et dispose des mêmes droits); il devrait être complété par des règles prévoyant *une individualisation forte de la carrière ou du parcours professionnel*. On peut envisager que le statut comporte désormais des dispositions ouvrant de nouvelles méthodes de management et notamment un "contrat d'individualisation" fixant pour chaque agent la nature des tâches, les objectifs, les modalités d'évaluation, le montant et le mode de calcul (intérêt aux résultats?) de la part variable de la rémunération.

### **Les effets attendus**

Cette individualisation aurait trois effets : elle améliorerait la productivité générale des services publics; elle tendrait à rapprocher la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale. Elle assurerait la constitution de pôles de compétences regroupant tous les fonctionnaires présents sur un territoire quel que soit la fonction publique d'origine.

Elle aurait pour autre avantage de mobiliser les fonctionnaires en les dotant d'une responsabilité à la fois sur leurs tâches et sur l'organisation de leurs tâches. Cette évolution correspond à une forte aspiration des jeunes fonctionnaires, notamment ceux qui sont recrutés dans les catégories B et C; l'implantation des Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication renforce encore ce phénomène : elles ne peuvent être efficaces que si leur mise en place s'accompagne de changements organisationnels et d'une redéfinition des lignes hiérarchiques, redéfinissant le rôle des niveaux intermédiaires. Les entreprises se sont modifiées en ce sens; les administrations doivent faire de même.

L'apparition de "contrats d'individualisation" complétant les règles statutaires pourrait avoir aussi pour effet d'abolir les frontières entre la fonction

publique territoriale et la fonction publique de l'État. Le statut serait le socle commun fixant les règles générales et les droits; l'individualisation déterminerait les conditions d'exercice : c'est à ce niveau que s'opéreraient les distinctions entre l'exécution des tâches dans un service de l'État et l'exécution des tâches dans une collectivité locale, ou dans un établissement public.

De facto, le contrat d'individualisation allégerait considérablement les procédures d'affectation, de mutation, d'avancement, etc... Il permettrait en effet une gestion effectuée à proximité de l'agent lui-même. La valorisation des compétences individuelles deviendrait en effet l'élément déterminant de la carrière. Un troisième effet serait de limiter considérablement le nombre de détachements ou de mise à disposition : l'individualisation prévue par le statut pourrait remplacer dans la plupart des cas la procédure.

Une nouvelle phase dans la décentralisation transférant aux collectivités locales de nouveaux blocs de compétences va induire la nécessité pour ces dernières de se doter des ressources humaines nécessaires. Les efforts de l'État pour limiter ses effectifs pourraient alors se révéler inefficaces si les collectivités territoriales dans le même temps procédaient à des recrutements.

Il vaut donc mieux envisager à la fois un transfert des tâches et un transfert des fonctionnaires. Le contrat d'individualisation faciliterait cette opération : les fonctionnaires seraient ainsi appelés à exercer là où les besoins se manifestent et non à partir de ce que prévoient leur corps ou leur grade. La notion de contrat d'individualisation évite aussi toute mesure générale et autoritaire : elle implique une liberté de choix et une obligation pour l'administration de négocier avec les fonctionnaires concernés. On créera ainsi sur des territoires des "pôles de compétences" dans lesquels pourront puiser en fonction des besoins les responsables des politiques publiques. Mais pour que ces dispositions fonctionnent, il faut rompre avec la logique des corps et généraliser le recrutement dans des "cadres d'emploi".

### **Généraliser le recrutement dans des " cadres d'emploi "**

La fonction publique territoriale et la fonction publique de l'État sont en effet organisées à partir de deux notions différentes : les "corps" pour la fonction publique de l'État; les "cadres d'emploi" pour la fonction publique territoriale.

Les corps et les grades d'emplois ont des définitions voisines; la loi du 11 janvier 1984 (article 29) définit le corps comme un "groupement des fonctionnaires soumis au même statut particulier et ayant vocation aux mêmes

grades"; la loi du 13 juillet 1987 définit les cadres d'emploi comme un "regroupement des fonctionnaires soumis au même statut particulier, titulaire d'un grade leur donnant vocation à occuper un ensemble d'emplois." La division en grades est présente dans les deux cas, ainsi que le lien "grade/vocation à occuper un emploi."

Il n'en reste pas moins que la notion de "cadre d'emplois" présente un certain nombre d'avantages par rapport à celle de "corps". Remarquons d'abord que la fonction publique territoriale dispose d'un nombre relativement réduit de "cadres d'emploi" (59) alors que le nombre de "corps" dans la fonction publique de l'État est beaucoup plus élevé - il atteint 1 500 -, chaque "métier" ayant tendance à construire un statut particulier et donc un "corps".

Le cadre d'emploi, s'il est utilisé dans son sens initial, possède une dynamique d'unification plus forte : il affirme l'intention de regrouper des emplois sous le même statut, énonçant par là le principe qu'au cours de sa carrière le même fonctionnaire devra exercer plusieurs "métiers". De plus, il favorise une gestion locale du personnel et donc une gestion décentralisée. (La gestion - puisqu'il y a "cadre d'emploi" - peut porter sur l'emploi, la fonction réellement occupée et pas seulement sur les règles mécaniques d'avancement au niveau national.)

En généralisant à l'ensemble de la fonction publique le recrutement dans des "cadres d'emploi", on pourrait initialiser une dynamique allant dans le sens d'une polyvalence plus grande des fonctionnaires et d'une mobilité effective, ainsi que d'une individualisation forte des carrières.

Les emplois occupés dépendant d'un cadre d'emploi ayant une extension plus large que celle des corps, il deviendrait possible au cours d'une même carrière d'exercer plusieurs types de tâches et donc d'adapter plus facilement les ressources humaines aux besoins des administrations et des usagers. La formation continue devient dans cette perspective une obligation pour tous les fonctionnaires et non plus seulement pour ceux qui accèdent à certaines fonctions d'encadrement. De la même manière, le cadre d'emploi contribuerait à modifier le périmètre dans lequel se déroulent les carrières : l'affectation d'un administrateur civil dans un ministère lors de son accès à ce grade pré-détermine actuellement la quasi-totalité de sa vie professionnelle; le regroupement de plusieurs activités dans le même cadre d'emploi contribuerait sans doute à donner davantage de fluidité aux carrières, notamment à celles de l'encadrement supérieur.

Enfin, le cadre d'emploi autorise - en donnant une garantie de carrière minimum indépendante de l'emploi - une individualisation forte. C'est grâce à elle que pourront être obtenus des gains de productivité, car les fonctionnaires concernés sauront qu'ils seront d'abord évalués à partir de leurs performances réelles et non à partir de règles qui fixent mécaniquement les conditions d'accès à des échelles ou à des grades supérieurs.

A partir de ces quatre propositions (traitement spécifique pour l'Éducation nationale, dissociation dans le champ d'application des mesures des fonctionnaires entrants et des fonctionnaires en place, maintien du statut complété par un contrat d'individualisation, polyvalence forte des fonctionnaires), nous proposons de faire émerger une organisation nouvelle de l'emploi public qui tienne compte des modifications très profondes qu'a subi le domaine d'intervention de l'État que ce soit sous l'effet des lois de décentralisation ou sous l'effet de la Construction européenne et, surtout, qui mette fin aux erreurs de perspectives : l'emploi public dans la fonction publique de l'État, c'est essentiellement l'Éducation nationale, un service dont personne ne conteste la nécessité et l'importance. De même, l'emploi public ne se limite plus aux fonctionnaires présents dans les administrations de l'État. Hors éducation nationale, les fonctionnaires employés par les collectivités locales ou par les hôpitaux sont plus nombreux que les fonctionnaires de l'État.

La réforme doit prendre en compte cette situation et on ne peut plus raisonner sur l'emploi public en prenant implicitement pour modèle la fonction publique de l'État. *C'est l'ensemble des trois fonctions publiques qu'il faut gérer différemment.* C'est cette globalité qu'il faut introduire dans le débat public et sur des questions de cette nature seuls sont compétents les citoyens ou leurs représentants. Il s'agit essentiellement de choix politiques; ce serait une mystification que de les réduire à de simples choix techniques ou budgétaires.

**Jean-Pierre DUDÉZERT**

# Décentralisation : l'exemple des entreprises

par Michel DRANCOURT

*Les entreprises se heurtent en partie à des problèmes semblables à ceux posés à l'administration. Il est intéressant de retirer des enseignements de cette expérience.*

**L**e grand projet du Premier ministre est la " décentralisation ". On ne peut qu'y souscrire, dès lors que l'on estime que démocratie et liberté riment avec responsabilité.

Mais, on le sait, bien des gens qui réclament plus de décentralisation l'envisagent comme la possibilité de disposer à leur guise de plus de ressources distribuées par l'État, c'est-à-dire par l'ensemble des contribuables. Or la décentralisation véritable ne se limite pas à décentraliser des éléments de pouvoir, elle suppose un état d'esprit, des méthodes, des contrôles, des sanctions.

L'exemple des entreprises peut-il contribuer à enrichir la réflexion et à mieux préparer ce projet ?

La décentralisation des entreprises prend des formes variées. Elles vont, dans la distribution notamment jusqu'à la " franchise " des unités dont l'autonomie est grande dès lors qu'elles se soumettent à des règles communes en matière de comptabilité, d'hygiène, de formes de magasins, d'organisation du travail et des achats. La liberté est surtout commerciale. A chacun de trouver sa clientèle. Elle l'est parfois en matière d'achats avec la possibilité de faire appel à des fournisseurs locaux, eux-mêmes répondant à des normes assez strictes. On est donc loin d'une liberté de manœuvre complète.

Celle-ci est nettement plus grande dans le cadre des holdings coiffant plusieurs sociétés qui fonctionnent comme autant d'entités indépendantes ou soumises seulement à quelques règles générales de rentabilité, de fiabilité et, de plus en plus d'éthique. On se rapproche de la fédération mais avec une nuance d'importance : c'est la direction de la holding qui désigne les responsables des entreprises alors que dans une fédération politique chaque zone élit ses représentants.

Là encore les transpositions ne sont pas évidentes. En revanche certaines des conditions de réussite d'une politique de décentralisation dans l'entreprise peuvent mériter examen.

### **Une vision**

La première est l'existence d'une vision commune à l'ensemble d'un groupe. Un nombre croissant d'entreprises établissent des chartes de conduite, les révisent périodiquement mais en imposent l'observation. Certains mots d'ordre peuvent être lapidaires, comme " on le dit, le fait " chez Sodexho pour signifier qu'une fois la décision prise on passe à l'action. D'autres sont développées autour de thèmes permanents, la rentabilité, la conduite des hommes, la responsabilité sociale et sociétale ou plus évolutifs, avec de plus en plus l'insistance mise sur les critères éthiques et écologiques.

Ces chartes s'appuient sur une culture d'entreprise. Chez Lafarge elle est plutôt d'inspiration " démo-chrétienne " bien que cela n'ait rien d'officiel, chez 3M (Scotch, Post-it, etc...) plutôt d'inspiration technique (ici on a le devoir de ne pas tuer les bonnes idées). Mais lorsque la firme grandit il faut faire partager la culture aux nouveaux venus, tout en s'adaptant aux pays, aux populations. La direction s'y emploie, mais les cercles de formation et les rencontres internationales jouent un rôle essentiel.

Les projets du groupe s'inscrivent dans sa vision (son approche du futur). Cette vision peut évoluer dans le temps. On connaît l'exemple, ancien, de BSN passant de la fabrication d'emballages en verre au contenu des emballages, celui des entreprises textiles devenant firmes de vente par correspondance, ou plus récemment de Preussag, conglomérat " acier-charbon " décidant de devenir le numéro 1 mondial du tourisme de masse. Inutile de dire que de tels changements ne vont pas sans secousses pour les hommes de l'entreprise, leurs fournisseurs, les clients et les communes impliquées.

On est loin de la décentralisation régionale? Pas tellement. La Lorraine du Nord avait une " vision " acier-charbon de ses activités de bases. Elle n'aura bientôt plus de mines en activités et ses hauts fourneaux ont pratiquement disparu. Elle a donc été obligée d'imaginer une autre vision de l'avenir plus marquée par les techniques nouvelles, la sous-traitance automobile et les services.

### **Le choix des projets**

Une fois la vision définie il faut favoriser l'éclosion et la réalisation de projets d'action. Dans une optique de décentralisation ils doivent germer librement. Mais ensuite des sélections s'imposent.

Lorsque les projets sont trop nombreux leur promoteurs se battent pour attirer les crédits. L'allocation des ressources relève de la direction générale. Rares en effet sont les entreprises, même très décentralisées, où les choix d'investissements importants ne sont pas opérés, finalement, à son niveau. Le choix risque alors de se faire non pas selon la qualité des projets rapportée à la vision de l'entreprise mais au travers d'une lutte de pouvoirs et, à la limite, de guerre de clans.

Lorsque la politique de projets est bien menée elle implique des liaisons transversales et la constitution de groupes de travail réunissant toutes les compétences nécessaires. La manière de faire est inspirée des écuries de Formule 1, ou du technicien de l'aérodynamisme au financier, tout le monde œuvre pour la réussite.

La vision commune, nécessaire dans une entreprise décentralisée aux centres de responsabilités multiples, ne suffit pas pour assurer sa cohésion. Il faut aussi *des règles de fonctionnement*. Chaque firme a les siennes mais beaucoup se ressemblent, par exemple ne pas engager un investissement sans qu'un espoir sérieux existe d'un rendement donné, par exemple ne pas se lancer dans un métier éloigné de celui que l'on sait faire, par exemple aussi suivre les consignes relatives à l'amélioration de la qualité. Autrement dit décentralisation ne signifie pas liberté pour chacun de faire ce qu'il lui plaît, quand ça lui chante.

Par ailleurs décentralisation ne veut pas dire refus d'appartenance à un ensemble. Mais les pratiques communautaires peuvent prendre maintes formes, par exemple des centres de recrutement de groupe pour offrir de nouveaux postes en priorité à ses membres, des centres de formation communs et surtout des centres de recherches à la disposition de tous.

Les règles entraînent des procédures, des sanctions. Elles peuvent évoluer mais elles façonnent le style d'une société.

### **Leçons pour une décentralisation politique**

De ces observations on peut retenir quatre remarques intéressantes pour la mise en œuvre, ou le développement d'une décentralisation politique et administrative.

Pour que la décentralisation ne tourne pas au désordre, à l'éclatement, il faut dans l'entreprise que les départements et acteurs concernés aient des bases culturelles communes et partagent *une même vision de l'avenir* (ou

acceptent de s'y ranger). On sait bien qu'il est souhaitable qu'il en soit de même en politique, pour éviter les tensions trop fortes entre régions, voire les risques de sécession.

Dans l'entreprise la décentralisation a généralement pour ambition de mobiliser des entités " à taille humaine " plus aisées à conduire que des mastodontes. Le rêve c'est toujours de " commander à la voix et au geste ", ce qui se traduit en termes modernes par la possibilité pour le responsable d'une division ou d'un secteur, de connaître ses membres. Cela milite dans le domaine politique *pour le maintien d'agglomérations elles aussi à taille humaine* disposant à l'intérieur d'une communauté ou de syndicats intercommunaux, de réels pouvoirs.

Le principe de subsidiarité s'applique beaucoup dans les tâches de production ou commerciales, beaucoup moins pour les achats (avec il est vrai des variantes). Il s'applique peu en matière financière. Les divisions fonctionnent un peu comme les landers allemands (qui prélèvent l'impôt pour en rétrocéder ensuite une partie à l'État fédéral). Elles sont chargées de réaliser des profits mais les moyens sont redistribués en fonction de l'intérêt des projets. Certes la décentralisation peut aller très loin, par exemple chez General Electric où les divisions sont de véritables grandes entreprises, disposant de moyens propres dès lors qu'elles contribuent au profit de l'ensemble. Au passage on notera que pour que les unités décentralisées aient une réelle marge d'action elles doivent être puissantes et créer nettement plus de richesses qu'elles n'en consomment. Cela semblerait *plaider en faveur de grandes régions*, mais il faudra surmonter la contradiction entre la nécessité pour une région d'être puissante, de pouvoir lever l'impôt, tandis que l'État en lèverait moins, et celle de maintenir des pouvoirs locaux pour l'essentiel des actions quotidiennes (les maires de France sont nombreux mais ils connaissent leurs administrés).

La décentralisation réussie dans l'entreprise passe par un langage commun, une vision d'ensemble et des modes d'organisation favorisant les rapports transversaux.

Autrement dit la décentralisation telle que la pratiquent les entreprises est " encadrée ". La décentralisation territoriale est d'une autre nature, mais, comme pour les entreprises, elle exige des disciplines communes et *le contrôle des comptes*. C'est dire que la frontière entre déconcentration et décentralisation est tenue. Il s'agit surtout d'une différence d'état d'esprit. Dans la France déconcentrée les orientations continuent de venir " d'en haut ". Dans

une France décentralisée elles devront plus souvent venir " d'en bas ". Cela ne se fera pas sans changements psychologiques, structurels et fiscaux " en haut " et " en bas ".

*Michel DRANCOURT*

Une société nouvelle  
**MANUEL CASTELLO**

" La société en réseaux modifie profondément l'expérience humaine. Le premier mode de relations entre la Nature et la Culture (deux pôles fondamentaux de l'existence humaine, comme l'a exprimé Goethe dans un de ses poèmes les plus célèbres) s'est caractérisé pendant des millénaires par la domination de la première sur la seconde. Les codes de l'organisation sociale reflétaient presque directement la lutte pour la survie sous la tutelle impitoyable de la Nature.

Le deuxième mode de relations est apparu au commencement de l'ère moderne. Il était déterminé par la révolution industrielle et le triomphe de la Raison. La Culture a dominé la Nature. La société est apparue comme le résultat de l'effort grâce auquel l'humanité s'est affranchie des forces naturelles, mais a été soumise à l'oppression et à l'exploitation créées par cet effort même.

Nous abordons une nouvelle étape. Désormais la Culture renvoie à la Culture. Nous nous sommes substitués à la Nature. Celle-ci n'est ressuscitée, artificiellement, que comme forme culturelle. Reconstruire la Nature sous cet aspect, tel est le sens profond des doctrines écologiques. En raison de la convergence entre l'évolution historique et le changement technologique, nous expérimentons un mode purement culturel d'interaction et d'organisation sociales. C'est pourquoi l'information est un constituant essentiel de notre organisation politique. Cela ne veut pas dire que l'histoire est en voie d'achèvement sous l'effet d'une réconciliation heureuse de l'humanité avec elle-même. C'est en réalité tout le contraire qui s'opère sous nos yeux ; l'histoire ne fait que commencer ".

La société en réseaux

# Oui à une véritable décentralisation

par Claudius BROSSE

*Rien ne sera fait si les différents échelons d'autorité ne bénéficient pas de leur financement autonome, autrement dit ne sont pas responsables de leur gestion.*

**D**epuis quelques décennies, la classe politique et les moyens de diffusion collective se gargarisent quotidiennement du mot " décentralisation ". Il s'agit d'une notion extrêmement importante, qui pourrait remettre en cause la conception de l'organisation des Pouvoirs publics en vigueur dans notre pays depuis plusieurs siècles. La décentralisation n'est pas une sorte d'incantation destinée à ponctuer les discours dominicaux. Elle consiste à appliquer à l'organisation des Pouvoirs publics le principe de subsidiarité que l'église catholique pratique depuis de nombreux siècles, pour ne pas dire depuis deux mille ans. Le Pape Pie XI, dans son encyclique *Quadragesimo anno* nous en a rappelé le principe : " Ce que les hommes peuvent accomplir par leur propre force et leur propre industrie, il n'est pas légitime de le leur enlever et de le confier à la communauté. De même, il est injuste de remettre à une société plus grande et supérieure ce qui peut être fait ou accompli dans des communautés moindres et inférieures. C'est, en même temps qu'un grave dommage, une perturbation de la morale " .

## **La subsidiarité**

Cette citation montre que le problème est double, et il ne s'agit pas d'en escamoter la moitié. Le Conseil d'État l'a rappelé à de nombreuses reprises tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Le secteur public : État, régions, départements, communes, établissements publics, sociétés nationales, ne doit et ne peut intervenir que dans les cas où l'activité privée n'est pas capable de répondre aux besoins des citoyens, ou ne souhaite pas le faire. La jurisprudence en la matière est extrêmement abondante.

L'application de cette modalité de la subsidiarité est particulièrement souhaitable, on peut même dire nécessaire, dans notre pays, où le secteur public est en train d'envahir toute la vie de la nation et représente aujourd'hui un volume d'activités supérieur à la moitié de l'activité nationale. La nature même de la société française, qui se veut démocratique et libérale, se trouve ainsi modifiée par un système où plus de la moitié du revenu national transite par des caisses publiques pour son emploi.

Ce n'est, par conséquent, que lorsqu'on aura réduit considérablement les dépenses publiques et ramené le secteur public aux domaines où il est indispensable à la vie de la Nation qu'on pourra utilement et intelligemment s'attaquer à une nouvelle répartition des compétences publiques entre l'État, les collectivités locales et les établissements publics. C'est alors une véritable décentralisation qu'il faudra réaliser et non une décentralisation en trompe-l'œil, comme celle qui a été réalisée par MM. Pierre Mauroy et Gaston Defferre en 1982 et poursuivie depuis.

Pour le second volet de la subsidiarité nous disposons également en France d'un principe directeur objectif et clair, élaboré au siècle dernier par le Conseil d'État. Il s'agit de la théorie des " blocs de compétence ". Pour le bon fonctionnement des Pouvoirs publics, il faut que chaque compétence relève d'une collectivité publique et d'une seule.

Cela rend impossible le système des financements croisés, cher à notre pays, qui est à l'origine de tous les conflits et de toutes les confusions dans la répartition des compétences et des responsabilités. Pour chaque domaine d'action, une collectivité doit être totalement compétente, c'est-à-dire qu'elle prend la décision de principe initial, qu'elle réalise ou fait réaliser les applications pratiques de cette décision, qu'elle reste ensuite responsable de ce qui a été réalisé et en assure le fonctionnement. Si l'on décide que les routes nationales sont de la compétence de l'État, c'est ce dernier qui juge de leur nécessité, détermine leur tracé et leurs caractéristiques, les fait réaliser par des entreprises privées placées sous le contrôle de ses services, les exploite, en reste propriétaire et est responsable devant les tribunaux dans les affaires contentieuses qui en résultent éventuellement. Il n'est pas bon que l'État annonce qu'il est prêt à financer 55 % d'un projet qu'il a mis au point, à condition que les collectivités locales concernées en financent 45 %, qu'ensuite la Région offre d'en prendre 22,5 % à condition que le département concerné (ou les départements concernés) accepte d'en financer 22,5 %, et que, bien entendu, le département dise qu'il veut bien en prendre 12,50 % à condition que les communes traversées et concernées en prennent 10 % à répartir entre elles, selon une clé de répartition à déterminer. A la fin, on

ne sait plus qui fait quoi, qui décide de quoi, qui est responsable de quoi. Sans insister sur le temps nécessaire pour mettre d'accord les ministères, un Conseil régional, un ou plusieurs Conseils généraux et un ou plusieurs Conseils municipaux. En moyenne cela exige huit ans!

Non seulement il faut que les collectivités locales auxquelles l'État transmet des compétences soient exclusivement compétentes en ce qui concerne les dépenses – ce qui est toujours très agréable pour les élus, qui auront naturellement tendance à s'en servir pour assurer leur réélection (ce qui est normal : dans notre pays la preuve qu'un élu est un bon élu, c'est qu'il soit réélu). Il faut également qu'elles soient exclusivement compétentes pour la perception des recettes correspondantes. C'est le seul moyen de rendre leurs dirigeants totalement responsables, ce qui est la clé du bon fonctionnement de la démocratie. Les collectivités locales doivent disposer d'une autonomie financière complète sur leurs propres ressources.

Il existe actuellement une autre forme de violation indirecte du principe de subsidiarité : c'est celle qui fait subventionner, pour un projet précis, les collectivités locales par l'État ou une collectivité locale par une plus grande. La politique restera toujours la politique et les hommes resteront toujours des hommes : on n'empêchera jamais que celui qui attribue une subvention soit enclin à subordonner cette attribution au respect de certaines conditions, officiellement ou officieusement.

De même, il n'est ni bon ni normal que les recettes de collectivités locales soient prélevées par l'État pour leur être ensuite reversées dans des conditions définies par ce dernier. Il est indispensable que lorsqu'une Assemblée locale décide de réaliser une dépense, elle doive aussi appeler les recettes correspondantes, auprès des contribuables, qui sont également ses électeurs. Il y a fort à parier que bien des dépenses seront décidées moins facilement qu'actuellement et que le face-à-face de l'élu et de ses électeurs – contribuables – administrés en une même personne s'avérera roboratif pour le bon fonctionnement de la démocratie locale.

### **Dénouer l'écheveau des compétences**

Il est indispensable de mettre fin rapidement – et de ne pas recommencer par une nouvelle réforme mal conduite –, à l'existence de l'écheveau de compétences comme celui qui a été mis en place en moins de vingt ans, dans des conditions telles que plus personne ne sait qui fait quoi et que les citoyens n'y comprennent plus rien. On s'est d'ailleurs aperçu récemment que cette situation engendrait une grave irritation chez les citoyens, qui, d'après un certain nombre de sondages récents, sont moins enthousiastes devant la décentralisation que les élus, toujours flattés de voir s'étendre leurs compétences.

Parallèlement il va falloir aider les citoyens à changer de mentalité. La centralisation repose sur le principe d'unité, la décentralisation sur le principe de différence. Or les Français ont été habitués par des siècles de centralisation à l'unité, qui se traduit souvent pour eux par le principe d'égalité. Ils veulent absolument que tous les citoyens se trouvant dans une situation identique soient traités de la même façon du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest de la France, et quand ils constatent concrètement des différences de traitement ils protestent avec une énergie sans égale, parce qu'ils pensent être l'objet d'une " injustice ". Il faudra comprendre que seule une centralisation rigoureuse peut aboutir à une identité absolue de traitement des citoyens. Au contraire, si l'on réalise une décentralisation, c'est pour respecter les différences entre les uns et les autres : une même situation sera traitée de façons différentes selon le lieu où l'on se trouvera. S'il subsiste vingt-deux régions, on pourra à la limite aboutir à vingt-deux solutions et si l'on conserve cent un départements, on pourra avoir cent une situations. Répétons-le : à l'évidence si l'on veut que la situation soit partout la même, il faut conserver le système centralisé.

Il faudra que le gouvernement chante auprès des citoyens l'éloge de la différence et leur fasse comprendre que les différences apportent à la vie sociale une plus grande richesse qu'une solution uniforme. C'est toute une philosophie politique qu'il faudra changer.

Pour répondre à cette remarque et prétendre trouver une solution à la question posée, un certain nombre de partisans de la décentralisation explique que, lorsqu'on aura constaté les effets de la décentralisation, il suffira d'établir un système de compensation entre riches et pauvres pour rétablir la parité. C'est vrai, mais si l'on monte entre les régions tout un système de compensation entre les riches et les pauvres – et la différence de richesse entre les régions est grande –, on aura ré-inventé l'État. Si l'on établit une compensation entre les départements inégalement riches d'une région, on renforcera le pouvoir de la région sur les départements. Les mêmes interlocuteurs répondent qu'il suffira d'inventer un système de compensation automatique et objectif, mais on peut craindre qu'un système automatique soit un système de plus, inadapté à la vie sociale réelle, comme il en existe tant.

Puisque manifestement, si l'on réalise une importante décentralisation dans notre pays, le mouvement commencera par des transferts d'attributions de l'État vers les régions – après avoir au préalable renvoyé au secteur privé tout ce qui ne relève pas nécessairement de secteur public, rappelons-le. Il sera nécessaire de bien tenir compte du fait que la France métropolitaine comporte actuellement vingt-deux régions, mais des régions très inégales, qu'on peut schématiser

quement répartir en six riches et seize pauvres. Plus on confiera d'attributions aux régions, on verra, par un mouvement normal, les riches devenir plus riches et les pauvres rester pauvres ou devenir plus pauvres (au moins relativement). L'idée d'une création de parc naturels nationaux et régionaux est une très belle idée du point de vue de la protection de l'environnement, et notre pays, dans la beauté et sa diversité s'y prête tout à fait, mais il ne faudrait tout de même pas exagérer et transformer la moitié de notre pays en parc national.

### **A chacun son dû**

La tâche de nos gouvernants au cours des cinq prochaines années va être compliquée et importante. Il leur faudra d'abord expulser du secteur public tout ce qui n'a rien à y faire, rendant ainsi une plus grande vigueur au secteur privé et réduisant considérablement le montant des dépenses publiques qui accablent et paralysent notre économie. Il faudrait que leur montant passe de 55 % à 33 % en dix ans. Ensuite, il faudra procéder à une nouvelle répartition des activités qui resteront publiques, entre l'État, les régions, les départements, les communes, les établissements publics et les sociétés nationales de façon qu'on soit certain que ce qui relève du niveau national sera réglé par l'État, ce qui présente un intérêt régional pour la région, ce qui est départemental par le département, ce qui relève de la commune par la commune. Les affaires seront ainsi réglées au plus près des administrés, par des autorités proches d'eux et connaissant bien leurs problèmes. Méfions-nous de ces hommes, si nombreux dans notre pays, qui sont trop intelligents et qui excellent à mettre au point des solutions " nègre-blanc ". Seule une clarté totale permettra l'exercice de la responsabilité, cette dernière, rappelons-le, étant la condition absolue de la liberté et du bon fonctionnement de la démocratie.

Les citoyens auront un critère simple, mais déterminant pour eux, de savoir si cette réforme est réussie. En effet ce qui importe avant tout pour eux, c'est de voir diminué le prélèvement effectué par le secteur public sur les revenus. Ils n'éprouvent qu'une satisfaction personnelle restreinte à constater que la somme qu'ils payaient jusqu'ici à l'État, ils devront maintenant la payer à la région ou au département, - en admettant d'ailleurs, a priori, ce qui n'est pas évident, que dans l'opération le prélèvement ne soit pas accru.

Ou le prélèvement public diminuera et ce sera la preuve de la réussite de la réforme, ou ce prélèvement ne diminuera pas, voire augmentera, et le citoyen en conclura qu'une fois de plus on l'a endormi avec de bonnes paroles. Mais attention : il a toujours la possibilité de se fâcher et n'aime pas beaucoup avoir l'impression qu'on le prend pour un imbécile.

*Claudius BROSSE*

# Changer la République, non de République

par Dominique CHAGNOLLAUD

*Une VI<sup>e</sup> République ? Non. Mais il y a bien des réformes à réaliser.*

**L**es partisans d'une nouvelle République ont toujours raison même s'ils ne la voient pas naître de leur vivant : au début du siècle précédent, un groupement en faveur de la IV<sup>ème</sup> République avait ainsi vu le jour. Aujourd'hui, il aura suffi d'une défaite de Lionel Jospin et de la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour pour qu'on pense ici et là, à ôter en fait aux citoyens leur droit d'élire leur Président au suffrage universel direct dans le cadre d'une VI<sup>ème</sup> République qui serait en fait rien moins généralement qu'un régime parlementaire – assez banal somme toute. On voit mal comment cette solution miracle, comparée aux autres démocraties européennes, contribuerait à rééquilibrer les institutions dans un sens plus conforme au schéma de Montesquieu ! En outre, l'élection présidentielle, au cœur de nos institutions, dans un pays où la faiblesse des partis est réelle, en termes d'enracinement dans la société, est à même de pallier, même partiellement, la distension du lien qu'entretiennent les Français avec la politique. Le vrai problème n'est donc pas dans un changement de numérotation constitutionnelle mais dans l'existence de contrepoids au pouvoir présidentiel que le quinquennat a encore renforcé dès lors que le chef de l'État dispose d'une majorité parlementaire. On connaît les voies de ce rééquilibrage sauf à explorer celles d'un régime présidentiel. Le renforcement des droits du Parlement dans la procédure législative et surtout budgétaire va de pair avec la création d'un véritable statut de l'opposition. Il reste aussi à faire aboutir la réforme avortée de la justice qui a besoin non de constituer un " pouvoir " mais trouver une place indiscutée et indiscutable dans nos institutions. Enfin, la décentralisation, mettant en première ligne les régions comme veulent les placer l'actuel projet de révision constitutionnelle, doit permettre d'approfondir la citoyenneté locale avec à la clef le référendum, y compris, après

réflexion, d'initiative locale. Mais ce donc souffre le plus la France est l'étroussée de ses élites, recrutées largement par les mêmes filières. Pour réconcilier les Français moins avec les institutions - ils ne sont pas fâchés ! - qu'avec le personnel politique, il faut aller d'abord vers le mandat législatif unique, au moins pour les députés. La limitation du cumul des mandats voire même une limitation dans le temps de ceux-ci devrait permettre d'assurer une véritable circulation des élites - très faible en France. Une telle réforme qui donnerait de l'air au régime devrait aller de pair avec une séparation totale entre l'administration et la politique qui doivent permettre d'engager des carrières différentes. Le statut de l'élu tant débattu n'aura de sens que dans ces conditions. Ces réformes au " sommet " n'ont pas besoin en principe pour se faire de révision constitutionnelle. C'est pourtant sans doute les plus cruciales...

*Dominique CHAGNOLLAUD*

## L'égalité

**HANNAH ARENDT**

" Depuis les Grecs, nous savons qu'une vie politique réellement développée conduit à une remise en question de la vie privée, à un profond ressentiment vis-à-vis du miracle le plus troublant : le fait que chacun de nous a été fait ce qu'il est - singulier, unique et immuable. Toute cette sphère du strictement donné, reléguée au rang de la vie privée dans la société civilisée, constitue une menace permanente pour la sphère publique, que cette dernière se fonde sur la loi d'égalité avec la même logique que la sphère privée repose sur la loi de la différence universelle et sur la différenciation. L'égalité, à la différence de tout ce qui est impliqué dans l'existence pure et simple, n'est pas quelque chose qui nous est donné, mais l'aboutissement de l'organisation humaine dans la mesure où elle est organisée par le principe de justice. Nous ne naissons pas égaux ; nous devenons égaux en tant que membres d'un groupe en vertu de notre décision de nous garantir mutuellement des droits égaux.

Notre vie politique repose sur la présomption que nous sommes capables d'engendrer l'égalité en nous organisant, parce que l'homme peut agir dans un monde commun, qu'il peut changer et construire ce monde de concert avec ses égaux et seulement avec ses égaux ".

L'impérialisme

# La démocratie chrétienne et la crise financière

par Charles DELAMARE

*La crise financière qui secoue l'économie mondiale est d'abord une crise morale. Il est temps pour la démocratie-chrétienne de reprendre la parole.*

**L**a crise financière fait rage dans le monde entier. Nos lecteurs n'en ont pas été surpris. Ils ont été alertés ici depuis le deuxième trimestre 2000. Il fut stupéfiant de constater, à l'inverse, l'insouciance qui fut témoignée à ce sujet pendant la campagne présidentielle. Ses deux principaux protagonistes faisaient encore mine de croire en avril qu'au cours de l'exercice 2002 la croissance en France tournerait autour de 3 % !

Elle va tomber bien en-dessous de ce pourcentage et tendre vers zéro à la fin de l'année, pour préparer un 2003 plein d'épines et de rancœur.

Ce fléchissement peut paraître léger aux non-initiés ! Mais il remet en cause, pour ainsi dire mécaniquement non seulement les promesses électorales, mais aussi nos engagements témoignant de notre crédibilité envers l'Union européenne. Le chômage va rebondir, l'investissement se bloquer, le budget éclater dans toutes ses coutures. Nos principaux partenaires sont logés à la même et triste enseigne. Les critères du Pacte de stabilité seront aussi difficilement respectés que chez nous par l'Allemagne, l'Italie, le Portugal et quelques autres... Le pessimisme à l'égard de l'évolution économique actuelle n'est donc pas artificiel. Il prend sa source dans la grave crise qui a affecté le capitalisme financier plusieurs mois, déjà avant le 11 septembre 2001. " Que nous importe la Bourse ? " répondront des esprits très attachés à bien faire leur travail quotidien. Les soubresauts spéculatifs leur ont toujours paru relever davantage d'un jeu suspect que d'une activité honnête. Ils constituent les deux tiers des Français.

## **L'amaigrissement des actifs**

Ils se trompent. Depuis dix à quinze ans " les marchés " ont acquis dans l'économie une importance considérable, décisive. Or, les experts estiment à 7200 milliards d'euros la destruction de valeur résultant de la baisse du cours

des actions sur les principales places financières. Cinquante fois plus que les dégâts causés par Ben Laden à New York ! A peu près comme si l'équivalent du produit intérieur brut d'un pays comme la France, pendant un an, avait été rayé de " la richesse des nations " ! Cette volatilisisation des actifs ne peut pas rester sans conséquence sur la croissance, l'emploi, les revenus et les finances publiques des pays développés. Robert Mundell, pris Nobel d'économie, exprimait déjà, en novembre 2001 dans " Le Monde ", sa crainte que la crise actuelle ne soit plus profonde que celle déclenchée par la guerre du Golfe en 1991. Le plus gros risque, selon lui, était que le ralentissement économique américain ne se transforme en une récession profonde. Un multiplicateur de chômage aux États-Unis, mais aussi avec les pays en relation d'affaires avec eux ! Cette analyse paraît confirmée par l'évolution de la conjoncture depuis un an.

L'intervention militaire en Irak ne supprimera pas cette déprime. Au contraire, elle multipliera les comportements restrictifs dans l'investissement et la consommation. Que George W. Bush estime devoir faire la guerre " pour rendre le monde plus pacifique ", comme il dit, et pour mettre la main sur les deuxièmes réserves pétrolières au monde (après celle de l'Arabie Saoudite), comme il ne le dit pas, se comprend stratégiquement. C'est la même logique qui inspira jadis la République romaine et la conduisit aux extrémités du monde connu. Mais conjoncturellement une telle guerre ne sera pas bien accueillie. Il y aura des morts, sur le terrain évidemment, mais aussi dans les institutions, l'économie, la vie quotidienne...

Comment s'explique la crise financière antérieure à la crispation belliqueuse ? On ne peut pas se persuader qu'elle a été déclenchée par le terrorisme international<sup>1</sup>. On est obligé de s'interroger sur le fait de savoir si le capitalisme financier n'est pas seulement essoufflé par une croissance trop rapide, mais s'il n'est pas dangereusement blessé, comme le suggère Robert Mundell. L'opposition entre " le capitalisme yankee " et " le capitalisme rhénan ", mise en lumière par Michel Albert apparaît sous un jour cruel. Le premier a supplanté le second ces dernières années. Mais les méthodes des dirigeants des sociétés américaines commencent à susciter suspicion et réprobation, à commencer dans leur propre pays. Pour supprimer les conflits d'intérêt on parle de rétablir la Loi Glass Seagall de 1930 empêchant les banques d'être juges et parties, prêteuses et actionnaires. Mais il faut porter le fer encore plus profond. " Faire du dollar " à tout prix, s'obliger à produire tous les ans un bénéfice net de 15 % conduit à l'exploitation impitoyable des travailleurs et des cadres, mais aussi à celle des actionnaires, des millions d'actionnaires. Ceux-ci

---

<sup>1</sup> Elle avait déjà commencé au début de 2001. Voir France-Forum du 2ème trimestre 2001.

ont été grugés par nombre de dirigeants qui s'attribuent non seulement des rémunérations plus que royales, mais aussi des " stocks options " phénoménales (dix, quinze millions d'euros pour une seule personne). Parce que pour grossir leurs prébendes qu'on ne peut pas qualifier de grasses, mais d'obèses, ils n'ont souvent pas hésité à " améliorer " la présentation du bilan. Autrement dit à truquer les comptes avec l'accord de ces célèbres maisons d'audit qui se présentent pourtant avec componction et notes salées d'honoraires comme les pontifes du culte plutocratique.

L'Amérique a fait école en Europe auprès de nouveaux " managers "2, trop contents de paraître modernes pour s'enrichir aisément et indûment. Ils ont remisé " le capitalisme rhénan " au fond d'un placard miteux sous les chapeaux de leur arrière grand-mère.

### **Une crise morale**

Cette crise financière est une crise morale. Elle constate la destruction de ce qu'il y avait de plus important dans le système libéral : la confiance, ce facteur immatériel dont Alain Peyrefitte, juste avant sa mort, avait fait le ressort principal du progrès dans le système occidental. Finance sans conscience n'est que ruine de confiance.

Cette crise morale explique pourquoi la langueur économique ne va pas se dissiper grâce à d'opportunes baisses des taux d'intérêt et sous les coups de fouet des déficits budgétaires. Une guerre au Moyen-Orient3 la rendra encore plus aiguë, tant on soupçonnera le Président américain d'avoir appliqué la plus mauvaise médication pour éviter l'opération chirurgicale qui toucherait nombre de ses amis. La fureur militaire ne remplace pas la rigueur gestionnaire.

Telle est la gravité de la situation où se trouve ce capitalisme financier qui s'est targué de dominer le monde, de devenir " maître du monde " comme disait un de ses plus brillants représentants. L'économie, au constat de ces turpitudes, risque de stagner, de redémarrer péniblement, puis de rechuter, à l'image du Japon depuis une décade. Les analystes ont constamment repoussé cet exemple sous divers prétextes pour rassurer leurs clients. Ont-ils eu raison ? Le modèle nippon ne va-t-il pas s'imposer à tous ? Le lent délabrement dans la stagnation.

---

<sup>2</sup> Comme le fait remarquer le Pr. Malik, professeur à l'Université de St-Gall, il faut distinguer entre " managers " et entrepreneurs-proprétaires. Que les seconds soient parfois très largement rémunérés, ce n'est pas choquant parce qu'ils prennent aussi le risque sur leur propre patrimoine. En cas de pertes, c'est sur celui-ci qu'il est imputé. Mais qu'un " manager ", c'est-à-dire un employé comme les autres, au plan juridique, gagne 1000 fois ce que reçoit le moins payé des employés, c'est une aberration, sinon une malhonnêteté.

<sup>3</sup> Ces lignes ont été écrites le 6 septembre 2002.

## **Sortir du piège**

Le salut doit venir d'un autre côté. L'Union européenne est en mesure, si elle en a le courage, de modifier la direction dans laquelle s'engage l'économie mondiale, dont le Japon apparaîtrait comme le pionnier. Elle dispose des ressources nécessaires pour équilibrer l'influence négative venue d'Outre-Atlantique. Surtout, elle peut avoir recours à une doctrine d'action propre, celle de la démocratie chrétienne. Certains souriront à cette affirmation, en ne distinguant pas en quoi ce mouvement intellectuel, politique et social pourrait s'opposer efficacement aux coruscants princes de la " new economy ". Que pourrait-elle apporter ? L'humilité d'abord, pourrait-on rétorquer. La conviction profonde que nous ne sommes que des êtres humains aux moyens limités ne pouvant agir qu'en concertation des uns avec les autres. Mais surtout deux éléments décisifs. Le premier tient au fait qu'il s'agit d'une Internationale, la dernière sur notre globe, à part celle du fast food, depuis que celle du communisme a disparu. Seule une organisation de ce type est en mesure de dialoguer fermement en Europe et en Amérique avec les acteurs du mondialisme. En second lieu, les théoriciens et les praticiens de la démocratie-chrétienne ont porté depuis plus d'un siècle des critiques constructives au capitalisme en train de se développer, puis de se répandre sur la planète. Indiscutablement, ils ont amélioré ce dernier. Il est probable qu'ils en ont corrigé les pires défauts. Il en ira de même pour le capitalisme financier. En s'évadant du cadre national il a retrouvé l'arrogance et l'insouciance de sa jeunesse au temps où un certain Marx prédisait sa disparition à force de gloutonnerie. Il s'agit de faire repasser ce gros gourmand sous le contrôle de la volonté humaine articulée dans un projet politique.

L'encyclique *Quadragesimo anno* n'est pas dépassée, même si elle a besoin d'être adaptée aux circonstances actuelles par des hommes politiques qui seront inspirés par le souci du bien général et éclairés par une vision à long terme de la marche de l'humanité. Bénéficiant de ce " supplément d'âme " qu'on ne saurait trouver chez les " traders " plongés dans les chiffres, jamais dans la méditation.

## **L'appel à la démocratie chrétienne**

Une telle volonté de rénovation et de lutte existe-t-elle sur notre continent ? Certainement, mais elle manque encore de fermeté. Dès qu'elle se manifestera elle trouvera de puissants alliés chez les penseurs et les entrepreneurs sérieux qui dénoncent aussi aux USA les excès, pour ne pas dire les crapuleries, de ceux qui ont abandonné l'inspiration profonde du vrai libéralisme. Il est probable que les forces structurant les systèmes financiers rétabliront d'elles-mêmes au cours de l'an prochain un certain équilibre pour mettre fin

à un glissement trop prononcé des valeurs boursières. Mais cette mise à jour se produira selon les normes cruelles du darwinisme social. Elle fonctionne par élimination des plus faibles et par l'accroissement de puissance des plus forts : la sélection naturelle et non pas l'élection des meilleurs.

La question de fond restera posée. Comment discipliner le système en lui imposant, de façon bien ciblée, là où il le faudra des garde-fous, des gardes-malades et des gardes de nuit ? En évitant parallèlement d'accroître une bureaucratie déjà si lourde qu'en beaucoup d'endroits elle est devenue inefficace. Il ne s'agit pas d'abolir le capitalisme mais de rétablir l'ordre de la moralité. Le plus important et le plus difficile est de restaurer par une pression politique, mais surtout sociale et morale, les règles du jeu du " capitalisme rhénan ". Le souvenir et la pratique en sont encore vivaces.

Les démocrates-chrétiens en ont été les inspireurs. Il leur revient aujourd'hui de travailler activement à moderniser la formule, à rajeunir ses méthodes, à la réimplanter dans l'Union européenne, à la proposer à ce monde qui ne doit pas être globalisé pour le pire, mais pour le meilleur.

N'est-ce pas une prétention comique ? Si telle était la réaction de nos lecteurs elle révélerait un grand manque de réalisme. Après la faillite intellectuelle, encore plus que matérielle, du marxisme il n'existe plus de mouvement politique capable de penser l'évolution de ce monde, à part la démocratie-chrétienne. Que ses adhérents l'acceptent ou non, il leur revient la lourde tâche de remettre en ordre l'organisation des rapports de production dans les services, la partie la plus délicate, la plus sensible de l'appareil économique. Le capitalisme financier n'en est pas capable par lui-même. Les protestataires incohérents anti-mondialistes, trotskistes à peine déguisés, pas davantage.

Les démocrates-chrétiens, c'est vrai, n'ont pas investi suffisamment dans des réflexions et des discussions sur la situation nouvelle issue des progrès de l'informatique et de la communication. Mais ils y sont préparés pour ainsi dire par essence et certainement par goût. Le christianisme est un autre nom de l'universalisme. Ils n'auront pas peur de faire face aux réalités actuelles et d'élaborer des solutions humaines à des problèmes anciens exacerbés par la vitesse de l'évolution. Ils auront besoin de ce courage pour affronter les multiples difficultés qui tourmentent les sociétés occidentales. Une chose est sûre : à la doctrine de la concurrence darwinienne conduisant à la frénésie des absorptions, des licenciements, des fusions et autres acquisitions, ils opposeront leur conception de l'épanouissement des personnes, c'est-à-dire la culture des talents personnels qui sont mis au service d'une entreprise mais, au-

delà, de toute la collectivité.

Il ne faut pas sous-estimer l'efficacité du système américain qui lui a permis en vingt ans de creuser en matière de revenus un avantage de 40 % à l'égard de l'Europe. La tension qui règne dans les entreprises permet le progrès du confort chez les consommateurs. Mais l'Union européenne ne mériterait pas les efforts accomplis pour réaliser son unité si elle ne se lançait pas dans une voie de développement originale, épargnant à ses citoyens la brutalité de " *l'américan way of power* ". C'est par l'esprit que l'Union européenne doit reprendre l'avantage, par ses chercheurs, par ses ingénieurs, par ses universités. Mais elle ne sortira de son engourdissement actuel que si elle est poussée par des hommes résolus à modifier le cours, qui paraît trop inéluctable, du conformisme global.

**Charles DELAMARE**

La guerre...

**SIGMUND FREUD**

" ... Et voilà que la guerre, à laquelle nous ne voulions pas croire, éclata et apporta la désillusion. Elle n'est pas seulement, en raison du puissant perfectionnement des armes offensives et défensives, plus sanglante et plus meurtrière qu'aucune des guerres antérieures, mais elle est pour le moins aussi cruelle, acharnée, impitoyable que toutes celles qui l'ont précédée. Elle rejette toutes les limitations auxquelles on se soumet au temps de paix et qu'on avait appelées droit des gens, elle ne reconnaît pas les prérogatives du blessé et du médecin, ne fait pas de distinction entre la partie non belligérante et la partie combattante de la population et nie les droits de la propriété privée...

Les peuples sont plus ou moins représentés par les Etats qu'ils constituent, ces Etats par les gouvernements qui les dirigent. Chaque ressortissant d'une nation peut, dans cette guerre, constater avec effroi – ce qui déjà en temps de paix, tendait parfois à s'imposer à lui – que l'Etat a interdit à l'individu l'usage de l'injustice, non parce qu'il veut l'abolir, mais parce qu'il veut en avoir le monopole, comme du sel ou du tabac. L'Etat qui fait la guerre se permet toutes les injustices, toutes les violences, ce qui déshonorerait l'individu ".

Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort (1915)

# La bipolarisation et les exclus

par Philippe GARABIOL

*La bipolarisation favorise les forces trop bien organisées de la nation.  
Elle exclut les exclus. La fracture sociale ne se soigne pas  
par les incantations électorales.*

L'histoire politique de la Vème République semble s'être accélérée depuis les élections d'avril dernier. La défaite de Lionel Jospin a conduit les états majors des deux grands partis hégémoniques de droite et de gauche à considérer que la manifestation publique et manifeste de sensibilités divergentes fragilisait leur camp. Jean-Pierre Chevènement dont le moins que l'on puisse dire est qu'il incarnait une orientation politique suffisamment distincte du gouvernement Jospin pour rendre pleinement légitime sa présence au premier tour des élections présidentielles a été voué aux gémonies et rendu responsable de toutes les défaites alors même qu'il aurait suffi au candidat socialiste de présenter un programme plus attractif pour son électorat traditionnel pour passer le cap du premier tour. A droite, l'appareil du RPR en alliance avec le groupe parlementaire de Démocratie Libérale a mis à profit la logique institutionnelle présidentielle, renforcée par la modification du calendrier électoral (à laquelle, ironie de l'histoire, le RPR s'était violemment opposé), pour imposer la création d'un parti unique de la droite républicaine.

Curieusement donc alors que le premier tour des élections présidentielles avait montré que les candidats dits naturels de la droite et de la gauche ne recueillaient à eux deux qu'un peu plus du tiers des suffrages exprimés, la réponse des partis hégémoniques a été non de se repenser à partir d'un travail d'introspection politique mais d'user de manœuvres d'appareil pour asseoir leur monopole. Le mode de désignation des candidats UMP fut à cet égard stupéfiant : un comité restreint, une sorte de politbüro, publia la liste des heureux élus sans que jamais les militants ni même les notables de ces deux partis ne fussent consultés et dressa parallèlement celle des proscrits. Le souvenir des méthodes qui mirent fin à l'antique république romaine n'était

pas loin. Les derniers projets de modification du mode de scrutin s'inscrivent dans cette logique : faire accoucher aux forceps la bipolarisation de notre système politique car celle-ci serait devenue la norme dans les grandes démocraties européennes.

Les foudres du triumvirat qui domine l'UMP s'abattent sur l'ensemble des formations politiques de puissance relative mais en premier lieu sur l'UDF à laquelle il est reproché non seulement de ne pas s'adapter à la modernité politique européenne mais aussi de ne posséder aucune légitimité en raison d'un projet politique par trop similaire aux grandes orientations du gouvernement Raffarin.

Or, contrairement à une approche superficielle, les systèmes européens privilégient davantage la culture des différences que le bloc monolithique. La RFA, à titre d'illustration, en l'espace de vingt ans a vu le nombre des partis représentés au Bundestag passés de quatre à six. La droite allemande est composée de trois grandes forces : CDU, CSU (que seuls des Français ignorants des réalités allemandes peuvent confondre) et le FDP. En Italie, la démocratie chrétienne est morte et la majorité gouvernementale actuelle est composée de trois grandes forces de droite. Les autres démocraties européennes connaissent aussi le pluralisme partisan. Le modèle de l'UMP se trouve finalement un peu en Espagne et surtout en Grande-Bretagne ; un peu en Espagne car ce qui caractérise l'Espagne tout comme la RFA et dans une moindre mesure l'Italie tient moins dans son organisation partisane que dans son organisation territoriale. Ce sont des États fédéraux ou à vocation fédérale où le dialogue, la concertation mais aussi les oppositions sont permanentes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux.

Le rêve d'une UMP hégémonique sur les institutions républicaines dans une France jacobine ne peut reposer sur un tel modèle. Il ne reste plus que la Grande Bretagne comme référence aux apparatchiki de l'UMP. Le système politique anglo-saxon enraciné dans une tradition culturelle profonde possède certes ses vertus mais le revers de la médaille ne doit pas être méconnu. Ce système favorise les forces organisées de la nation et privilégie les insiders au détriment des outsiders. Les exclus, les marginaux, les précaires n'ont pas leur place dans le paysage politique britannique. En effet, dans un système bipolaire, les partis ont tendance à concentrer leurs efforts sur le groupe sociologique le mieux organisé et le plus à même de faire basculer le scrutin. C'est ainsi que lors de la dernière campagne présidentielle américaine les deux candidats se sont multipliés à l'égard des retraités de Floride qui possédaient la clé de la Maison blanche.

Ce vice de la démocratie anglo-saxonne ne répond aucunement aux exigences sociales et démocratiques du peuple français qui s'expriment aussi dans la logique des institutions de la Vème République. En effet, les Français lors de leurs derniers suffrages ont manifesté un choix de société sans appel : J. Chirac l'avait emporté contre E. Balladur en insistant sur la lutte contre la fracture sociale. L'échec de la dissolution provient d'abord de l'échec d'Alain Juppé qui avait montré son ardeur à repousser les limites de l'exclusion. Le résultat plus que médiocre de Lionel Jospin s'explique encore par cette difficulté d'œuvrer pour les " sans voix ". La fracture sociale est au centre des préoccupations de notre pays et le moins que l'on puisse dire est que la bipolarisation ne favoriserait pas la résorption de l'exclusion. La société française aspire à une sorte de " travaillisme " que la bipolarisation ne peut que rejeter dans les limbes de l'Histoire.

*Philippe GARABOL*

### Rome : un exemple ?

#### **MONTESQUIEU**

" Remarquez, je vous prie, la conduite des Romains. Après la défaite d'Antiochus, ils étaient maîtres de l'Afrique, de l'Asie et de la Grèce, sans y avoir presque de villes en propre. Il semblait qu'ils ne conquissent que pour donner : mais ils restaient si bien les maîtres, que, lorsqu'ils faisaient la guerre à quelque prince, ils l'accablaient, pour ainsi dire, du poids de tout l'univers.

Il n'était pas temps encore de s'emparer des pays conquis. S'ils avaient gardé les villes prises à Philippe, ils auraient fait ouvrir les yeux aux Grecs ; si, après la seconde guerre punique, ou celle contre Antiochus, ils avaient pris des terres en Afrique ou en Asie, ils n'auraient pu conserver des conquêtes si peu solidement établies.

Il fallait attendre que toutes les nations fussent accoutumées à obéir comme libres et comme alliées, avant de les commander comme sujettes ; et qu'elles eussent été se perdre peu à peu dans la république romaine...

C'était une manière lente de conquérir. On vainquait un peuple, et on se contentait de l'affaiblir, on lui imposait des conditions qui le menaient insensiblement ; s'il se relevait, on l'abaissait encore davantage : et il devenait sujet, sans qu'on pût donner une époque de sa sujétion.

Ainsi, Rome n'était pas à proprement parler une monarchie ou une république, mais la tête du corps formé par tous les peuples du monde ".

Sur les causes de la grandeur des  
Romains et de leur décadence (VI)

# Biologie, médecine et société

par Jean AUBRY

*Les Semaines sociales de l'automne 2001 nous invitent à nous interroger  
sur ce que nous voulons faire de l'homme.*

Plus que jamais, les *Actes* de la session 2001 des Semaines Sociales de France (publiés par Bayard en avril 2002) prouvent l'originalité, l'efficacité et, à vrai dire, le caractère irremplaçable d'une institution qui fêtera bientôt son siècle d'existence, pour renouveler l'étude des grands sujets de société et nous aider, décontenancés que nous sommes par un monde en proie à d'incessantes et rapides transformations, à relever les défis, vitaux et inédits, dont elles sont porteuses. Singulières " semaines " au demeurant, qui ne durent que trois jours mais au terme d'une année de travail intense, consacrées à l'exposé et à la discussion (celle-ci, en dépit du nombre des participants mais grâce à une ingénieuse organisation des débats, n'ayant rien d'un simulacre) de travaux, de réflexions, d'expériences (parfois de toute une vie) d'hommes et de femmes aux compétences, responsabilités et parcours les plus divers. Méthode particulièrement adaptée à l'exploration d'un domaine aussi complexe et pour partie aussi peu familier et déconcertant que celui des interrogations existentielles que font surgir à chacune de leurs étapes les avancées de la biologie et de la médecine modernes.

Le lecteur trouvera dans ces *Actes* à peu près tous les faits, chiffres et données historiques susceptibles de l'éclairer sur ce vaste et complexe sujet : principales étapes du progrès des sciences et des techniques, aspects économiques et financiers, nouvelles attentes en matière de santé (sur la base notamment de sondages spécialement réalisés pour les Semaines sociales), évolution de la législation et de la jurisprudence, prises de position de l'Église à diverses époques, etc... Il comprendra mieux les tenants et aboutissants des crises qui, désormais, tiennent de façon quasi permanente le devant de la scène médiatique : crise de la Sécurité

sociale, crise des professions de santé, inégalités croissantes en ce domaine (2000 dollars de dépenses annuelles de santé par personne en France contre 10 au Ghana ; espérance de vie passée en cinquante ans de 44 à 80 ans pour un Parisien, de 40 à 44 ans pour un habitant du Burkina Faso...). Ainsi des décennies d'un fabuleux progrès scientifique installent " la pire des inégalités, celle face à la maladie et à la mort ".

Dans un livre, " Le principe d'humanité " (Seuil), publié cette même année 2001, Jean-Claude Guillebaud avertissait qu'assaillis et déboussolés par les progrès de la biologie et des neurosciences et résistant de plus en plus mal aux tentations de l'eugénisme, " nous aurons bientôt les mains vides pour définir l'homme ". Au cours du débat présidé par le même Jean-Claude Guillebaud, et auquel Axel Kahn, le professeur et futur ministre Jean-François Mattéi, le père Olivier de Dinechin, ont participé, l'intervention de la psychanalyste Monette Vacquin a peut-être le plus dramatiquement souligné la gravité de la menace, les risques " d'effondrement de la civilisation ", " l'effroi " suscité par un questionnement " sur fond d'atmosphère de mutation, de sortie de l'espèce ". De même Olivier de Dinechin adjurait de ne pas confondre médecine et art vétérinaire.

Ce qui ramène à l'interrogation fondamentale : qu'est-ce que l'homme, quelle est sa spécificité profonde ? Quelle question mérite réflexion plus sérieuse que celle-là ? Comme l'ont souligné Jean Boissonnat et Michel Camdessus - le précédent et l'actuel président des Semaines - et l'explicitait le sous-titre de la session, il y va de " l'avenir de l'Homme ". Les Semaines 2001 ont eu l'ambition d'apporter des réponses.

En rappelant notamment que la sauvegarde du " principe même d'humanité ", " notre propre dignité " sont, au tréfonds, liées à la place que réservera notre société aux plus faibles, aux malades, et, " au-delà des effrois ", aux handicapés, aux mourants. D'où la ferveur impressionnante, physiquement perceptible au silence et à la qualité d'écoute d'un auditoire de quelque 1200 personnes avec laquelle ont été accueillis certains exposés.

Tel fut le cas pour l'intervention de Xavier le Pichon, géologue titulaire d'une chaire au Collège de France, grand spécialiste de la tectonique des plaques, mais venu ici pour témoigner de ses contacts quotidiens avec des handicapés, au siège de " l'Arche " où il a fixé son domicile. Il a rappelé les observations d'Yves Coppens présentées lors d'un colloque récent sur " le malheur de l'autre, souffrance et culture " à propos d'un fossile, vieux de 100.000 ans, retrouvé en Irak, d'un adulte portant les traces de multiples fractures ressoudées, à moitié aveugle, à la motricité réduite, et n'ayant donc pu survivre qu'avec l'aide permanente de

sa communauté, contrainte pourtant en ces temps lointains à nomadiser sans cesse pour s'assurer une vie précaire, de toutes parts menacée. Xavier le Pichon, auteur notamment d'un livre intitulé " Aux racines de l'Homme ", a invité ses auditeurs à méditer sur les fondements mêmes de " l'humanité ", sur " le sacrement du pauvre " - du pauvre, signe de la présence de Dieu.

Impossible de ne pas citer également le docteur Marie-Sylvie Richard qui, dans le même esprit, avec la même profondeur et en suscitant une égale émotion, a fait part de son expérience, qui se heurte encore en milieu médical à maintes réticences, de " défrichement " du domaine, encore peu exploré, de l'accompagnement des malades en fin d'existence.

A l'autre extrémité de la vie, chaque avancée de la science pose, jour après jour, de nouveaux " casse-tête " éthiques, qu'il s'agisse des diagnostics prénatals, du sort des embryons, du clonage, des cellules-souches, etc... Les réponses ne sont pas toujours d'emblée évidentes. A cet égard en tout cas, comme plus généralement, sur les rapports médecin-malade, sur la politique de la santé, sur les nouveaux rapports de l'homme à son corps, etc... les Actes de la session 2001 offrent informations et pistes de réflexion dont il sera désormais indispensable de prendre connaissance pour les élaborer.

La difficulté de la tâche, il faut le souligner, tient au fait que le sujet n'est pas seulement techniquement complexe, mais hautement philosophique. Sans doute même se situe-t-il aux extrêmes limites de la philosophie. Car les réponses à de tels défis différeront selon que l'on postule l'existence ou l'absence de transcendance. Tienne Borne se serait réjoui d'entendre Mgr Barbarin, le futur archevêque de Lyon, citer deux fois Maurice Blondel dans l'homélie traditionnelle au programme du dernier jour des Semaines : " l'homme ne trouve pas en lui-même sa propre règle " ; mais si nous décidons de dépendre de Dieu, " l'Homme véritable..., nous marchons vers notre propre naissance " .

**Jean AUBRY**

" Biologie, médecine et société. Que ferons-nous de l'Homme ? "  
Actes de la LXXVI<sup>e</sup> session des Semaines sociales de France.  
Ed. Bayard, 2002.

# Les JMJ : d'actualité ?

par Emmanuel ECHIVARD

*Qu'y a-t-il de plus moderne que le Pape, comme écrivait Apollinaire ?*

**I**rak, inondations, finances publiques. Les défis, quotidiens ou mondiaux, n'ont pas manqué au mois de septembre, et l'on dirait que l'actualité mange tout. Accumulation des événements, des actions et des réactions; accumulation des images, du spectacle. L'actualité résiste à nos analyses et finalement, nous laisse médusés : où va-t-on? se demande le spectateur.

On résistera donc à l'actualité pour essayer de chercher ailleurs, dans ce qui est plus paradoxal et moins spectaculaire, ce que nous sommes et où nous désirons aller, sociétés du début de siècle. Pour trouver des signes d'espérance, on évitera les marronniers de septembre, et on ira quelques mois en arrière.

Les médias en avaient beaucoup parlé en 1997, lorsque cela s'était passé chez nous, en France. Cette année, les Journées Mondiales de la Jeunesse eurent lieu à Toronton, au Canada. Comme n'importe quel rassemblement d'un million de personnes, cet événement nous dit quelque chose de ce que nous sommes.

## **Un non-événement ?**

Comme à Paris, les JMJ ont d'abord rendu les commentateurs perplexes. Le 24 juillet, *Le Monde* titre : "A Toronto, les Journées mondiales de la jeunesse n'accueilleront que 250 000 pèlerins". Le 28, il titre : "Près d'un million de personnes ont participé à la clôture des JMJ à Toronto". Le même passage de la méfiance à la surprise journalistiques s'était produit en France en 1997. Le phénomène échappe à la sphère du raisonnable. Une foule de jeunes gens devant un vieillard malade, pendant une messe, cela ne correspond pas à l'imagerie contemporaine.

Au contraire, et heureusement. C'est bien la première caractéristique de ces rassemblements d'être incongrus. Qu'on aille chercher des analogies : Jean-

Paul II superstar ? Woodstock catho ? On resterait dans la caricature. Université d'été du parti papiste ? Ce serait méconnaître la diversité d'origine et de pensée des participants, du scout d'Europe à l'utopiste rêveur. Les JMJ ne délivrent pas d'image, parce qu'elles ne sont pas réductibles à un concept de communication. Cela pour une raison : elles n'ont pas d'idole à vendre.

### **Célébrer**

Que sont-ils venus chercher ? Difficile question, finalement, tant il est impossible d'établir une fiche synthétique du pèlerin de base. Il s'agissait de "célébrer". C'est-à-dire d'abord, au premier sens latin, d'"affluer". C'est un fait, quelles occasions concrètes les hommes ont-ils de vivre concrètement leur fraternité universelle? Bien sûr, il y a le sport, ou les grandes organisations. Mais jamais dans ces cas on oublie un instant d'où l'on vient, de quel camp l'on est, l'intérêt particulier que l'on défend. A Toronto, ce ne fut pas des journées "internationales", rencontres tolérantes de délégations nationales. *Ce fut la constitution, temporairement, d'une réelle communauté mondiale*, où les distinctions de langues et de nations devinrent moins importantes que ce qui unissait. Et ce qui unissait dépassait chacun de ceux qui était là.

C'est ce que l'on appelle la transcendance. Tel est bien le sens de ces journées. On oublie son particularisme et l'on ne communique que pour trouver quelque chose, ou quelqu'un de plus grand: un sens à la vie, une espérance, une foi inconditionnelle, Dieu. L'Église réussit dans les JMJ ce qui fait défaut, sans doute, aux paroisses. Vivre le spirituel, c'est dépasser l'échelle locale, les racines terrestres.

Il en va de même pour les grands projets politiques, par ailleurs. Les citoyens feront l'Europe unie quand ils auront compris que le dessein de ce projet est plus grand que la somme des intérêts particuliers ; lorsque les Européens verront que ce qui les unit est une idée plus grande qu'eux, une transcendance...

### **Un pape**

Les Journées ont été portées par un homme, dont des commentateurs plus illustres ont déjà noté qu'il est de ceux qui font l'histoire. Un résistant, aussi, à qui tous les ans de bonnes âmes conseillent de partir, parce qu'il est vieux et malade, et beaucoup moins photogénique qu'il y a dix ans. *S'il y avait une raison pour que Jean-Paul II reste, ce serait ce qui s'est vécu à Toronto*. Ce serait ce dialogue entre un homme voûté et souffrant, et les nouvelles générations. Car décidément, les JMJ ne sont pas Woodstock. Il ne s'agit pas d'un

nouveau jeunisme, ni même d'une utopie fabuleuse. Jean-Paul II n'est pas un mage, ni une idole. Il n'est pas bavard et ne se montre pas en spectacle. Mais il fait signe. Car en matière de foi, il ne suffit pas de dire qu'il faut croire en l'Espérance. Il faut la vivre, et signifier qu'on la vit : résister, c'est espérer. La croix féconde, la mort vaincue, la vie qui vient : ce que la jeunesse perçoit, c'est que l'homme qui leur parle sait de quoi il parle. Sa maladie, son corps lourd et son œil perçant signifie la foi.

La question n'est donc pas de savoir si Jean-Paul II peut ou non gouverner. Tel n'est pas sa vocation première. La question est de savoir s'il existe d'autres hommes capables de montrer de façon si ferme, et à l'Occident en particulier, que la vie, ce n'est pas l'image glacée, la jeunesse éternelle, l'action lisse et efficace. Pour un mystère plus grand que soi, aller librement là où l'on n'aurait jamais pensé aller : c'est ce que la personne du pape, par ce qu'elle est, propose. Cela dérange, ou attire. Mais pour ce mois de septembre, cela donne un sens !

*Emmanuel ECHIVARD*

# Enjeux et résultats de Johannesburg

par Corinne LEPAGE

*Johannesburg est un échec, sauf si le relais est pris par des gens sérieux...*

**S**i les enjeux de Johannesburg étaient de créer une gouvernance mondiale de l'environnement et d'infléchir la politique mondiale pour l'orienter vers la durabilité, ils ne sont à l'évidence pas atteints. L'absence d'engagements datés et sanctionnés, le refus de traiter les sujets les plus préoccupants que sont l'agriculture et l'énergie pour se concentrer sur l'eau témoignent incontestablement d'un échec.

Mais tous ceux qui suivaient la préparation de " Joburg " n'en attendaient pas cela pour la bonne et simple raison que la maturité politique des États ne permet pas d'envisager de tels résultats. L'immense majorité d'entre eux - sauf ceux de l'AOSIS ou le Bangladesh confrontés à un risque à court terme de disparition rapide - n'a absolument pas pris la mesure de la détérioration très rapide de l'état écologique de la planète (par exemple, disparition de 60 millions d'hectares gagnés par la sécheresse en 10 ans, destruction accélérée de la biodiversité, explosion du nombre et du coût des catastrophes dites naturelles...). A cette cécité ou ce cynisme s'oppose une mobilisation croissante de la société civile et c'est là que réside le seul acquis réel de Joburg. A titre d'exemple, il faut noter le travail remarquable accompli par le monde associatif français dans la préparation du sommet et l'impréparation de l'État; le document français a été élaboré dans la hâte et de manière technocratique, à l'opposé de ce qui avait été fait en 1996 puisque ce sont les assises régionales, thématiques et nationales qui avaient permis la rédaction de la stratégie française du développement durable présentée à New York en mars 1997. Ceci explique peut-être l'inexistence internationale de la délégation française, à l'exception bien sûr des discours du président Chirac.

Dès lors, c'est bien en direction du monde associatif qu'il faut se tourner pour chercher un espoir.

Or, le troisième pilier de l'organisation de la société internationale, à côté de celui des États et du monde économique se renforce et la médiatisation de Joburg a permis d'intéresser les peuples de la terre au sujet. Ce sont les ONG qui constituent le fer de lance et l'instrument de pression indispensable sur les États pour que modes de consommation et modes de production changent. Mais la force de la société civile est de pouvoir disposer de plusieurs leviers dont celui de la consommation. Les entreprises ne s'y trompent du reste pas car, en dehors de celles qui s'intéressent effectivement et depuis longtemps au développement durable, à l'initiative notamment du World Business Council for Sustainable Développement, beaucoup sont tombées dans la mode développement durable. com. Cette mode est éminemment critiquable, car elle fait perdre tout sens à un véritable projet de développement et décrédibilise les initiatives sérieuses qui peuvent être prises dans ce domaine.

Dés lors, l'enjeu majeur dans les années qui viennent est celui de l'organisation de la société civile et des moyens réels dont elle disposera. Si les États ne comprennent pas la nécessité qu'il y a à reconnaître ce contre-pouvoir indispensable, alors le risque est grand de voir les organisations les plus dures, voire les plus violentes prendre le pouvoir. En France, une forme de combat semble engagée contre le monde associatif pour le priver du peu de moyens dont il disposait en asséchant ses maigres ressources, en refusant un système fiscal analogue à celui qui a permis l'émergence de grandes associations dans les pays anglo-saxons et en supprimant les emplois jeunes. Si tel est le cas, le retard considérable de notre pays en matière de développement durable et d'environnement ne fera que s'accroître dans les années qui viennent.

**Corinne LEPAGE**

# Proposition d'un code mondial de bonne conduite sur le droit à l'alimentation

par Roberto PAPINI

*Ce texte est extrait d'une communication de l'Institut International Jacques Maritain à Rome sous la plume de Roberto Papini, son Secrétaire général, à l'occasion d'une conférence à la FAO en septembre 2001.*

*Nous remercions l'Institut ainsi que la revue " Aggiornamenti sociali " de nous avoir autorisé la publication de cet extrait.*

**C**onsentir un accès adéquat à la nourriture et à l'eau potable (1 milliard de personnes ne peuvent en jouir) est un problème que l'humanité doit absolument résoudre. Dès le moment où il a été appelé à l'existence l'homme a un droit inaliénable au " pain quotidien ", sans lequel la vie ne peut pas se développer. Toutes les religions le récitent dans leurs prières.

Il n'est plus temps de faire des réserves juridiques. Il est temps de préciser le rôle de chacun des acteurs qui doivent s'engager dans cette lutte : en premier lieu les États qui doivent prendre toutes les mesures appropriées pour faciliter les solutions progressives du problème. Ensuite les ONG (Organisations non gouvernementales), la recherche scientifique, le monde de la communication, l'ensemble de la société civile, les institutions internationales publiques, à commencer par celles qui ont un but économique et financier, les entreprises multinationales et les églises toutes alliées dans une convergence profonde. Nous devons aussi repenser la globalisation que nous sommes en train de réaliser en l'ouvrant aussi à ceux qui ne participent pas à ces bienfaits en leur donnant des règles valables pour tous. C'est pourquoi il est important que l'on établisse dans un consensus général l'idée d'un code de bonne conduite mondial concernant le droit à une alimentation adéquate. Dans celui-ci serait explicité la responsabilité des différents acteurs sociaux en temps de paix et dans les situations d'urgence.

L'institut international Jacques Maritain en collaboration avec le FIAN international (*FoodFirst Information & Action Network*) et WANHAR (World Alliance for Nutrition and Human Rights) ont élaboré le projet d'un code approuvé par une centaine de ONG et considéré avec intérêt par beaucoup de gouvernements.

Voilà comment s'est exprimé le Directeur général de la FAO, Jacques Diouf, dans un message adressé à un séminaire international organisé à Rome en septembre dernier par l'Institut international Jacques Maritain à propos " du droit à l'alimentation : un défi à la paix et au développement au XXI<sup>e</sup> siècle " .

" La proposition d'établir un code de bonne conduite sur le droit à une alimentation adéquate correspond à une demande pour favoriser les principes de justice. Dans ses prémisses, il est inscrit qu'une loi internationale dès plus précise, négociée entre les États pourrait être utile pour unifier le contenu d'un droit à une alimentation adéquate et pour préciser des points plus clairs afin de mesurer les actes et les omissions des États de la Communauté internationale des différents groupes et des individus " .

Le code se fonde sur l'idée que la faim n'est pas le résultat d'un manque de nourriture mais du mauvais accès aux produits alimentaires. Il ne demande pas aux gouvernements une simple distribution d'aliments mais il leur demande de réaliser les conditions pour que chaque individu soit en mesure d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, en promouvant des réformes structurelles grâce auxquelles les ressources agricoles seront dégagées et en mettant en œuvre des réseaux de sécurité sociale. Dans la première et la seconde partie le texte définit la nature du droit à l'alimentation et les buts de la codification (articles 1 à 5).

Dans la troisième partie, sont définies les obligations des États au niveau national et international et celles des organisations internationales. Une régulation des entités économiques est également proposée afin que leurs activités ne viennent pas jouer négativement contre l'accès à la nourriture (articles 6 à 9).

La quatrième partie énumère la responsabilité de la responsabilité civile dans son ensemble et de chaque individu en particulier dans les problèmes de ceux qui souffrent de la faim (articles 10 à 12).

La cinquième partie (article 13) décrit les moyens nécessaires pour le développement, parmi lesquels avant tout une politique agricole adaptée et une gestion responsable des ressources hydrologiques.

La sixième partie prévoit la création d'une structure indépendante permettant de donner un encadrement à ce développement ainsi que les procédures de recours contre les violations à l'égard du droit à l'alimentation (article 14).

La septième partie enfin décrit les mécanismes d'encadrement et d'aides (article 15).

Dans les heures actuelles tellement dramatiques pour la paix alors que la guerre rend encore beaucoup plus difficiles les conditions de vie de populations entières déjà victimes de la faim, il est important d'exprimer avec force ce qui est dit dans le code : la nourriture ne doit jamais être utilisée comme un instrument de pression politique et économique (article 5,5).

Au prochain Sommet de la FAO, auquel sont invités les chefs d'États et de Gouvernements du monde, il est prévu que cette Organisation des Nations Unies, en collaboration avec la Commission des Droits de l'Homme de Genève, puisse être chargée de la préparation d'un Code sur le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire. Le projet de Code élaboré par les ONG pourra constituer une plate-forme importante.

***Roberto PAPINI***

# L'élargissement de l'Europe

par Denis BADRÉ

*L'élargissement n'est pas une dilatation impérialiste, c'est en réalité la réunification d'une Europe qui a souffert atrocement d'avoir été divisée.*

**A**près l'Elargissement vers la mer du Nord qui vit traiter, en particulier et non sans mal, le " cas " du Royaume Uni, après l'élargissement vers la Méditerranée qui réintégra dans le camp des démocraties l'Espagne, la Grèce et le Portugal débarrassés de leurs régimes totalitaires, après celui qui intéressa les " neutres ", Suède, Finlande et Autriche, voici que l'Union tente de relever le plus grand défi représenté par un élargissement , en permettant à l'Ouest et à l'Est du continent de se retrouver.

Après la chute du Mur et la réunification de l'Allemagne, la réunification de l'Europe, suite presque naturelle de l'effondrement du rideau de fer, est en route.

La page grise du vingtième siècle de l'histoire de notre continent peut être aujourd'hui tournée. Bien sûr, ses enseignements doivent être tirés et conservés. C'est notre devoir de mémoire. Et c'est une condition pour que l'élargissement ait un sens. Mais, pour qu'il soit un succès, il est tout aussi indispensable que nous sachions nous tourner résolument vers l'avenir en inscrivant la démarche de la Construction européenne dans le contexte d'un monde désormais ouvert.

L'élargissement représente une formidable opportunité offerte à l'Union européenne pour revenir à l'essentiel, pour mesurer et apprécier le chemin parcouru, pour retrouver le caractère prophétique des intuitions des pères – fondateurs, pour tracer les voies de paix et de liberté que recherche une planète tourmentée, travaillée par des tensions trop souvent dramatiques.

Bien sûr, rien n'est simple et pour retrouver l'essentiel il faut préalablement traiter le contingent. Et, le contingent, c'est une multitude de sujets, petits ou

grands. C'est par exemple notre crainte de voir le foie gras hongrois concurrencer le nôtre, c'est le prix du pain qui va monter en Pologne, c'est le gigantesque effort vétérinaire à engager à l'Est afin que le niveau sanitaire des troupeaux des pays candidats rejoigne le nôtre et que l'ouverture des frontières puisse alors intervenir sans ruiner le travail réalisé chez nous.

Sur ces points, comme sur tant d'autres dans les divers domaines de l'économie, nous avons beaucoup à faire. Mais nous avons aussi l'occasion de prendre vraiment conscience de l'importance des progrès déjà accomplis par notre Union Européenne.

A titre d'exemple, regardons simplement à nouveau ce qui s'est passé dans le domaine exemplaire de l'agriculture. Alors qu'en 1950 nous ne couvrons que 50% de nos besoins, la politique agricole commune nous met désormais vraiment à l'abri de toute disette en nous offrant même une alimentation de qualité en provenance d'un espace rural entretenu par un réseau d'exploitations familiales qui font vivre nos terroirs. L'Europe a exprimé là un vrai choix de société par une politique qu'elle a fait prendre en charge par le consommateur à travers le prix de sa nourriture. L'état sanitaire de notre cheptel n'a rien à voir avec ce qu'il était il y a un demi siècle et la mention "étable indemne de brucellose ou de tuberculose", encore fréquente il y a une quarantaine d'années, relève du surréalisme aujourd'hui. Mais cela ne s'est pas fait tout seul et peut être ruiné très vite. Nous l'oublions trop. L'Est vient opportunément nous rappeler que rien de tout cela n'est banal. De plus ces politiques doivent rester vivantes et bien s'adapter à des réalités qui évoluent très vite. Le débat sur l'environnement ou l'intensification ne peut être ignoré. Par contre, la question de l'extension des aides directes aux agriculteurs de l'Est est une fausse question... Il y aura toujours des marathons agricoles aux agendas très chargés. Et ils ne pourront jamais se conclure que s'il y a également toujours volonté politique commune donc projet européen.

Si rien n'est simple en matière agricole, industrielle ou commerciale, rien ne l'est non plus dans les domaines des pratiques démocratiques et des droits fondamentaux, de la sécurité et de la police, de la justice et des libertés, ou encore de la politique extérieure. Les situations étaient tellement éloignées entre les pays de l'Union et les candidats de l'Est, il y a seulement douze ans, qu'elles ne peuvent s'harmoniser instantanément.

Alors ce qui a été présenté comme " reprise de l'acquis " et imposé aux candidats est très lourd pour eux, parfois même décourageant. Ils ont le sentiment qu'on multiplie à plaisir des sortes d'épreuves initiatiques... Et ils

sont tentés alors de nous reprocher une attitude dilatoire qui proviendrait chez nous d'un manque d'enthousiasme à l'endroit de l'élargissement. Cela leur donne malheureusement une image médiocre de notre Union, comme de notre volonté de faire avancer le monde. D'abord avides de sécurité et, bien sûr aussi, de la prospérité dont ils ont été trop longtemps privés, ils avaient cru que tout serait simple et rapide. Aujourd'hui ils nous trouvent bien repliés sur nous-mêmes. Ils ont le sentiment que chacun des obstacles que nous mettons sur leur route en cachera un autre, et que finalement tout cela relève de notre part du même égoïsme de nanti qui nous avait fait assez superbement ignorer leurs appels au secours tout au long de la triste période précédente...

Nous devons d'urgence leur faire comprendre que nous partageons au fond les mêmes ambitions pour notre continent, mais que tous les problèmes doivent trouver une solution, l'élargissement en posant de nombreux à tous nos pays, aux membres actuels de l'Union comme aux candidats. La référence la plus encourageante à cet égard demeure celle de l'adhésion de l'Espagne dans les années 1990 : engagée pour des raisons politiques – il s'agissait de rejeter définitivement toute dictature - elle sembla d'abord économiquement impossible aussi bien à la France, notamment en matière agricole, qu'à l'Espagne, en particulier au plan industriel.. Vingt ans après, les difficultés ont été toutes surmontées et l'élargissement est réalisé pour le plus grand bénéfice économique autant que politique de l'ensemble des parties ...

Bien sûr, la situation actuelle à l'Est est beaucoup plus complexe encore puisqu'une douzaine de pays candidats représentant une centaine de millions d'habitants frappent à la porte en même temps, et que les différences de situations sont incomparablement plus grandes. Il s'agit d'un vrai défi !

Et ce défi, nous n'avons pas le droit de ne pas le relever, Nous avons même tout intérêt, à tous égards, à le regarder en face. Nous ne pouvons passer notre chemin lorsque Bronislaw Geremek nous dit que la Pologne vient vers nous avec un profond sentiment d'abandon et de l'amertume... mais également avec un message d'espérance et une volonté politique affirmée de construire l'Europe. Cette volonté nous en avons sans conteste besoin en un temps où la nôtre semble émoussée. Elle peut nous être bien utile pour proposer un vrai projet d'avenir aux jeunes de l'ensemble du continent. Sachons entendre cet appel et saisir cette proposition !

Et, si nous avons intérêt à relever le défi qui nous est opposé, ce n'est pas seulement pour soutenir la croissance et nos économies. Le Pape Jean Paul II

ne peut nous laisser indifférents lorsqu'il souligne la responsabilité internationale d'une Europe qui doit faire avancer la cause de la paix dans le monde entier, d'une Europe qui ne peut être une forteresse d'égoïsme et ne doit exclure de son projet aucune nation. Le dialogue et l'estime réciproque se cultivent. Ils sont d'autant plus féconds qu'existent de vraies différences entre ceux qui décident d'unir leurs destins. S'agissant de la réunification de l'Europe et de la paix, l'ancien évêque de Cracovie n'a-t-il pas prêché d'exemple ? Si une voix mérite d'être entendue sur de tels sujets, c'est bien la sienne.

Alors que l'économie des Quinze reste florissante et que nous venons d'adopter une monnaie unique à la satisfaction quasi-générale, nombre d'Européens semblent redouter l'avenir et rechercher le repli à l'intérieur d'ensembles de taille humaine où chacun trouve sa place. Cette angoisse devant l' " ouvert " nourrit la montée des extrémismes dans nos vieux pays et rend urgente l'appropriation réelle du projet européen par tous. Ignorer l'homme dans la construction de l'Union de notre continent vouerait celle-ci à l'échec, qu'elle réunisse quinze ou vingt cinq pays. L'exercice qui consiste à ouvrir la porte à dix nouveaux vient à point à cet égard pour que nous nous interroguions sur le sens de la construction de cet espace dans un monde précisément souvent perçu comme trop ouvert, par des hommes et des femmes en quête de repères et de sécurité.

Ce projet, nous devons le construire ensemble sur le fondement de notre mémoire collective. Nous devons aussi l'échafauder en nous interrogeant sur la signification réelle de " l'ouverture. ". Le monde est ouvert. C'est un fait, dès lors que l'information circule sans barrières. Cette situation peut broyer ou asphyxier l'individu. Elle peut aussi lui donner de nouvelles chances de s'exprimer. La capacité à échanger, économiquement, intellectuellement ou spirituellement, est le meilleur moteur pour l'homme, à condition que nul ne se sente exclu et que chacun, même le plus faible, à sa place et avec ses talents, puisse participer au mouvement, manifester son identité et faire ainsi reconnaître sa dignité.

La fermeture est toujours un échec et généralement l'arme ultime des dictateurs. Le protectionnisme économique ou l'entrave à la circulation des personnes n'ont jamais rien réglé. Ceci ne veut pas dire que l'ouverture soit la solution à tout. C'est même certainement un risque. Mais la vie n'est-elle pas également un risque en même temps qu'une chance formidable ? Et la main tendue, qui peut frapper, n'est-elle pas d'abord l'expression la plus simple et la plus forte de la solidarité qui construit une société pour l'homme ?

Sachons faire en sorte que l'Europe qui choisit de s'ouvrir soit un banc d'essai pour la mondialisation. Dès les années soixante, les accords de Yaoundé et de Lomé avaient affiché un refus d'une Europe égoïste ou sourde aux difficultés du monde. Et le traité de Rome a prévu explicitement une procédure d'élargissement ! Quelle Constitution de quel État a jamais offert la même possibilité ? L'histoire du monde a plutôt vu des annexions et des annexés...

La notion d'élargissement est inédite. L'idée que des peuples puissent choisir de s'associer volontairement et démocratiquement est, elle aussi, neuve. Si l'Europe se veut espace de paix et de liberté, elle doit d'abord être élargissement. Il y va de sa dynamique. Il y va de son existence. C'est même son génie profond. Encore faut-il que tous les Européens le comprennent et le vivent avec autant de pragmatisme que d'ambition.

Que nous soyons citoyens de l'Ouest ou de l'Est, aujourd'hui l'Europe est d'abord notre affaire. Elle peut maintenant, grâce à la réunification du continent, devenir notre projet commun.

*Denis BADRÉ*

# Evolution sans révolution ? Le problème de la P.A.C.

par Philippe CHALMIN

*La Politique Agricole Commune est la clé de la relation franco-allemande.  
Si elle n'est pas reforgée l'Europe éclatera.*

**L**ongtemps, la Politique Agricole Commune (la PAC) fut la seule véritable politique européenne. Dans les années cinquante, à l'époque héroïque des Monnet et Schuman, le charbon et l'acier de la CECA avaient été le premier liant du ciment communautaire. On parlait alors déjà de " pool vert " et ce n'est pas un hasard si l'agriculture occupa une place aussi importante dans le traité de Rome. A ceux qui s'étonnent encore du caractère révolutionnaire du passage à l'euro du 1er janvier 2002, on peut rappeler qu'il était encore plus " fou " de passer le 1er juillet 1962 à un système de prix agricoles communs pour les six pays membres de la Communauté de l'époque. A Bruxelles, le " penser " et le " parler " européens se sont forgés sur les problèmes agricoles au fil de multiples crises. Si au fond la CEE de l'époque n'a pas connu le triste sort de l'AELE (l'association de " libre-échange " montée par le Royaume-Uni) elle le doit en grande partie à l'existence de cette PAC, qui, certes, consommait des deux tiers aux trois quarts du budget communautaire mais qui a contribué à la mise en place des premières décisions et politiques européennes. En un temps où la PAC est critiquée pour ses coûts et brocardée pour son inefficacité supposée, il n'est pas mauvais de rappeler aux plus jeunes générations ce que l'Europe doit à son agriculture.

## **Une PAC à bout de souffle**

Ceci étant, après quarante ans de bons et loyaux services, nul ne peut nier que la PAC est à bout de souffle, toujours coûteuse (50 % encore du budget européen) complexe et peu lisible, difficilement capable de prendre en compte de nouveaux enjeux comme ceux de l'aménagement du territoire ou de l'environnement, déchirée aussi entre les dimensions européennes et nationales.

Les choix du début des années soixante ne manquaient pas de cohérence : à l'époque, les Six (mais ce fut vrai quelques années plus tard pour les Dix puis les Douze) étaient importateurs nets de produits agricoles et tout le monde avait encore en mémoire les tickets de rationnement des années quarante. La notion de garantie de l'approvisionnement des consommateurs avait donc un sens et pouvait justifier des prix élevés payés aux producteurs pour encourager la recherche de l'indépendance alimentaire de l'Europe. L'agriculture avait à l'époque un poids économique, social et politique considérable. C'était vrai en particulier en France qui avait l'agriculture la plus importante des Six. A posteriori, on peut simplement critiquer deux choix de la période 1958-1962 : d'une part celui de s'être concentré sur les " grandes " productions (céréales, lait, viande bovine...) en traitant peu et mal d'autres productions plus difficiles comme les fruits et légumes; d'autre part – et c'est là la grande erreur historique – de s'être aligné, lors du premier marathon agricole de 1962, sur les prix les plus élevés des agriculteurs les moins efficaces, les Allemands. Ceci contribua à déconnecter durablement les prix européens des prix mondiaux et fut bien sûr à l'origine des problèmes financiers qui suivirent. En France, par contre, cette hausse des prix (de l'ordre de 30 % de rattrapage dans les années soixante) permit d'alimenter la véritable " révolution silencieuse " (l'expression est de Michel Debatisse) que connurent alors les campagnes françaises.

Et la PAC vogua, illustrant les premières crises politiques de l'Europe (la politique de la " chaise vide " du Général), les difficultés des élargissements successifs, les premiers conflits commerciaux aussi avec les États-Unis. C'est que la PAC fut redoutablement efficace : l'Europe devint autosuffisante et, même à Dix, à Douze ou à Quinze, excédentaire de céréales mais aussi de sucre, de lait, de viande bovine, de vin, d'huile d'olive... Alors que les débouchés européens se fermaient aux produits américains, préférence communautaire oblige, on retrouvait du blé français en URSS ou en Egypte. Mais sur des marchés mondiaux déprimés alors la flambée des prix des années soixante-dix, il fallait donner toujours plus de " restitutions " (subventions en jargon communautaire) pour exporter alors même que pour certains produits, comme le lait, on peinait à trouver des débouchés. Dès le milieu des années soixante-dix, la PAC était prise dans un lacet financier qui l'étranglait un peu plus chaque fois que les productions augmentaient.

Il aurait alors fallu réformer la PAC. Personne ne l'osa. Il y eut bien quelques rapports prophétiques, quelques commissaires européens téméraires, de Mansholt à Andriessen, mais chaque projet de réforme, aussi pru-

dent était-il, ne manquait pas de provoquer des vagues de réactions politiques violentes : de la France à la Bavière, le conservatisme agricole et, disons-le franchement, le manque de courage des politiques domina et entraîna l'immobilisme le plus total. Les seules réformes (quotas laitiers, gel des prix et plafonnement de toute nature) furent réalisées sous la contrainte budgétaire, sans aucune réflexion d'ensemble. La PAC se débattait avec ses " montagnes " de céréales ou de beurre, ses " lacs " de vins ou d'huiles, vivait d'expédients et peu à peu aussi perdait de son efficacité initiale au fil des changements qui intervenaient dans les campagnes.

A la fin des années quatre-vingt, une contrainte extérieure, celle des négociations de l'Uruguay Round, du GATT, bloquées pendant cinq ans sur le seul dossier agricole, permit de bousculer un peu les choses. On put réformer pour la première fois la PAC en 1992 et les politiques nationales en firent habilement porter le chapeau aux " technocrates " de Bruxelles et de Genève et surtout à l'impérialisme américain. En France, la campagne électorale de 1993 atteignit de ce point de vue, à droite comme à gauche, des sommets de démagogie.

La réforme de 1992, de même que celle qui suivit en 1999, dans le cadre de l'Agenda 2000, s'attaquèrent plus à la forme qu'au fond des problèmes agricoles. On diminua les prix (au moins pour les grandes cultures), on inventa des paiements directs et le gel des terres mais rien dans le fond ne changea vraiment : les agriculteurs prirent l'habitude de toucher à l'automne un chèque plus ou moins important ; les prix baissèrent et se rapprochèrent des niveaux mondiaux – au moins en ce qui concerne le blé ; les contraintes budgétaires dans le cadre de la fameuse " ligne directrice " (41,7 milliards d'euros en 2000) devinrent plus lisibles. Mais les autorités de Bruxelles continuèrent à encadrer et à " gérer " les marchés agricoles et l'essentiel des dépenses continua à aller à la garantie des marchés plutôt qu'au guichet d'orientation et de développement rural qui ne représente toujours, suivant les années, que 5 à 10 % des dépenses agricoles totales. Et une fois les contraintes de l'OMC quelque peu réduites du fait de l'évolution de la politique agricole américaine, une fois aussi pris en compte les retards pris par le dossier de l'élargissement aux Peco, le monde agricole européen est revenu à ses vieux démons, de compromis boiteux, comme à Berlin en 1999, en rejets de réformes comme cela a été le cas en 1999 pour le sucre. On se contentait d'affirmer le concept de " multifonctionnalité " inventé à l'occasion de la conférence OMC de Seattle sans lui donner de substance véritable.

### **La PAC contestée**

La PAC est aujourd'hui attaquée de partout, par les écologistes et les défen-

seurs de l'environnement qui critiquent son modèle productiviste, par les nostalgiques " à la José Bové " qui rêvent à un retour à la paysannerie éternelle, par les libéraux enfin qui voudraient voir démantelées nombre de réglementations et de barrières qui limitent la logique des marchés, par les pro-Européens même qui estiment qu'elle est devenue un des facteurs majeurs de la paralysie politique et financière des institutions. Même si l'agriculture ne pèse plus guère tant en termes économiques (1,8 % du PIB européen, 2,4 % en France) que démographiques (4,5 % de la population active en Europe, 4,3 % en France), le dossier agricole, élargi aux problèmes de sécurité alimentaire (en qualité et non plus en quantité) et aux préoccupations de développement rural, d'aménagement du territoire et de défense de l'environnement demeure l'un des plus sensibles au plan européen et occupe toujours une place disproportionnée des débats communautaires.

Il est temps en effet de reconnaître que le contexte a changé. On a vu que l'agriculture n'avait plus le poids économique et humain – et donc politique – qui était le sien en 1962. Le " vote agricole " ne compte plus guère en Europe et la France n'échappe plus à cette règle. Autour de la table des négociations européennes, l'exception agricole (qui pèse encore 47 % du budget européen en 2001) est de moins en moins admise et la France qui représente 22 % de la production des Quinze et qui bénéficie d'un montant équivalent des dépenses se trouve de plus en plus isolée à vouloir défendre la PAC envers et contre tout. La méthode choisie en 1958-1962 (des prix garantis élevés et rémunérateurs payés par les consommateurs dans un marché fermé) qui se justifiait à l'époque pour une région importatrice au cœur des " Trente glorieuses " ne peut plus s'appliquer à un ensemble excédentaire de plus en plus ouvert sur les marchés mondiaux. La seule rémunération de l'agriculteur par le prix de ses productions ne prend pas d'autre part en compte toutes les autres activités et services (les économistes parleraient d'externalités) souvent non marchands qui se trouvent à l'intersection de l'agricole et du rural. Ne raisonner aujourd'hui qu'en termes de prix et de soutiens aux marchés est singulièrement réducteur. Il n'est pas question de remettre en cause les transferts de la collectivité vers l'agriculture ; il est seulement question de mieux les orienter, de responsabiliser aussi tant les agriculteurs que les milieux politiques et administratifs qui ont trop facilement tendance à se replier derrière un " c'est la faute de Bruxelles " bien facile.

### **Les solutions possibles**

De manière un peu caricaturale deux solutions sont possibles : la première consiste à maintenir l'existant – les prix garantis – et à développer un système contraignant de quotas de production limités à la consommation européenne

en renonçant de facto aux exportations afin de maintenir une certaine conformité avec les engagements pris à l'OMC. Ce repli " à la Suisse " est bien entendu impossible et présenté comme tel de manière un peu brutale, est indéfendable. Mais il est implicite dans nombre de discours agricoles comme celui tenu en juin 2001 par les jeunes agriculteurs du CNJA français revendiquant le retour à des " prix rémunérateurs ".

L'autre solution revient à pousser jusqu'au bout la logique balbutiante des deux réformes de la PAC : séparer ce qui est de l'ordre du marché – et lui appliquer une approche la plus libérale possible – et ce qui est de l'ordre des aides à l'agriculture dans leur dimension rurale et écologique. Il ne s'agit pas bien sûr d'opposer deux agricultures mais de mettre en valeur leurs complémentarités. D'un côté libéraliser les marchés des grandes cultures (céréales, sucre, oléo-protéagineux...) en maintenant simplement le filet de sécurité d'un prix d'intervention minimal (qui pourrait même dans un monde idéal être géré de concert avec son homologue américain). Mais au-dessus – ce qui est maintenant le cas pour les céréales – toute la réglementation mise en place à Bruxelles au fil des ans serait supprimée : les prix pourraient fluctuer librement et les agriculteurs profiter aussi des périodes de hausses ce qui pourrait être déjà le cas en cet automne 2002 où les prix céréaliers mondiaux flambent. Les aides directes qui, aujourd'hui sont automatiques et non conditionnelles, feraient par contre l'objet d'un contrat entre l'agriculteur et la société, contrat prenant en compte les contraintes propres de chaque exploitation en matière d'environnement et de pollution, d'aménagement du territoire et d'activités non agricoles. On retrouve là une idée qui a été mise en œuvre dans le cadre de la dernière loi d'orientation agricole française avec le mécanisme des CTE (contrats territoriaux d'exploitation). Leur relatif échec dû à la complexité de la démarche et à des blocages tant politiques qu'administratifs montre bien l'ambition d'un tel dispositif dès lors qu'on l'imagine à l'échelle européenne.

### **Faut-il renationaliser ?**

Ceci pose d'ailleurs le problème du maintien de la politique agricole sous la seule responsabilité bruxelloise. Tant qu'il s'est agi de gérer des prix et des marchés une approche centralisée était possible et même souhaitable. Verser des aides automatiques en fonction de référence de surfaces et de rendement pouvait encore se faire. Mais la mise en place d'aides directes personnalisées est une autre affaire et pose en fait le problème d'une certaine forme de " renationalisation " de la PAC dont on trouve quelques prémices dans l'Agenda 2000. Au stade européen, on définirait les grandes lignes communes en laissant aux États, voire aux régions, le soin de la mise en œuvre et éventuellement de l'abondement financier des programmes. Mais ceux-ci seraient

mis en œuvre de manière adaptée aux réalités d'une agriculture dont chaque exploitation est sa propre histoire. Ce sera probablement là la véritable mise en œuvre de ce concept de multifonctionnalité pour l'instant si " fumeux " que même les Japonais l'ont adopté. Ainsi, dans cette nouvelle répartition des rôles, il resterait à Bruxelles la politique des marchés, mais fort réduite, la définition du cadre général des politiques d'orientation mises en œuvre et bien sûr les transferts vers les régions les plus défavorisées. Mais pour le reste les politiques agricoles seraient effectivement renationalisées.

Dans ce schéma général, il existe bien sûr nombre d'interrogations. Les plus importantes portent sur les règles à appliquer en matière d'élevage. L'élevage extensif qu'il soit laitier ou de races à viande est un élément fondamental de toute politique de maintien des présences agricoles sur des zones menacées de désertification. La mise en place des quotas laitiers n'avaient en aucune manière pris en compte cette dimension. Quant aux marchés de viandes, ils ont souffert les premiers de la crise de la vache folle. Or, dans la situation actuelle des marchés mondiaux, il est utopique d'imaginer une convergence possible des prix européens et mondiaux des produits laitiers et des viandes bovines. Proposer comme on en parle à Bruxelles de supprimer les quotas laitiers n'a pas de sens. Il vaudrait mieux réorienter l'utilisation des quotas, en créer même pour les races allaitantes et en faire un outil d'aménagement du territoire. Dans cette hypothèse les quotas deviendraient inaccessibles et attachés en quelque sorte à la terre.

Le dossier agricole est celui où peuvent se compléter l'approche la plus libérale en matière de marchés et la plus " organisée ", voire " sociale " en matière de transferts. Ce sera en quelque sorte la fin de la PAC, ou du moins de ses quarante premières années d'histoire. Une autre PAC, plus " légère " devrait lui succéder et se voir doter, par ailleurs, d'un véritable volet alimentation avec en particulier la création d'une agence européenne de la sécurité alimentaire, équivalente de la FDA américaine, ainsi que de structures capables de mettre en œuvre les contraintes de traçabilité que réclament les consommateurs.

### **Les propositions Fischler et le débat agricole en 2002**

L'accord de Berlin de 1999 prévoyait qu'il y aurait en 2002 une revue " à mi-parcours " de la réforme de la PAC mais que les débats agricoles ne reprendraient pas avant 2004 pour des décisions attendues en 2006. Néanmoins les pressions sur la PAC ont été telles ces deux dernières années que – malgré un calendrier politique chargé en 2002 (élections françaises puis allemandes) – le commissaire européen à l'Agriculture, Franz Fischler, a présenté un nouveau

projet de réforme de la PAC que la Commission a formellement adopté en juillet 2002, soulevant l'ire de nombre d'états membres à commercer par la France.

Dans son esprit la réforme Fischler va dans le sens que nous évoquions plus haut : un plus grand découplage des aides et un renforcement du " second pilier " de la PAC, celui du développement rural et de l'environnement. Sur le plan de la philosophie générale, Monsieur Fischler est donc – à notre sens – dans le courant de l'histoire. Sa copie cependant est bien insuffisante : tout d'abord elle n'est guère complète, en ce sens qu'elle ne traite pratiquement pas des productions animales, se contentant d'imaginer des scénarios possibles – sans faire de choix – pour l'avenir des quotas laitiers. Elle reste aussi quasi-muette sur les marchés des produits carnes dont on sait pourtant l'importance. Dans le domaine des céréales, en dehors d'une baisse de 5 % du prix d'intervention (ridicule ou provocation), rien n'est dit du fonctionnement des services de la Commission dans la gestion quotidienne des marchés. On ne sait si la Commission est prête à relâcher son contrôle du commerce extérieur de grains et d'ailleurs la décision de négocier à l'OMC des quotas d'importation montre bien qu'il en est tout autrement.

Après une copie médiocre dans l'Agenda 2000, le commissaire Fischler n'a pas fait beaucoup de progrès ! Quitte à réformer la PAC – ce qui est nécessaire – ne faut-il pas avoir sur la table un projet complet et cohérent. On peut aussi critiquer le calendrier choisi. Nous sommes quand même en pleine négociation de Doha et comme on l'a vu à Johannesburg, l'Europe et la PAC sont au premier rang des accusés (et des présumés coupables). Une réforme de la PAC ne doit pas être unilatérale et doit être monnayée contre espèces sonnantes et trébuchantes à l'OMC. A ce petit jeu les États-Unis sont passés maîtres es mauvaise foi et l'Europe a trop souvent joué le rôle du naïf.

Nous rentrons donc dans une période clef de l'histoire de la PAC. Il faut la réformer et – mieux même – en inventer une nouvelle. Il faut cependant ne rien lâcher à l'international mais en même temps convaincre les agriculteurs que cette véritable révolution culturelle est pour eux une chance qui n'a que trop tardé. Il faut enfin se protéger de la démagogie des politiques qui ont singulièrement contribué à compliquer un peu plus cette malchanceuse PAC.

Belle quadrature du cercle agricole.

*Philippe CHALMIN*

## Pierre de Boisdeffre, ambassadeur de la culture européenne

par Jean-Marie DAILLET

C'est dans *France-Forum* que ce connétable des lettres publia l'une de ses chroniques : " L'Europe, c'est aussi la culture ".

En 1956, lors d'un débat public sur le film tiré de *Huis Clos*, en présence d'un père Daniélou plus grimaçant, plus secoué de tics, plus humoriste et plus érudit que jamais, je ferrailais sur Sartre avec un jeune homme très chauve, très éloquent, pétillant comme du champagne, un peu trop rapide mais d'une incontestable culture littéraire et artistique. Une sympathie amusée commença entre ce Pierre de Boisdeffre, énarque détaché du ministère de l'Éducation nationale auprès des Affaires étrangères, et moi, autodidacte qui rentrais d'une année de mission culturelle en Allemagne. Nous n'imaginions pas que quatre ans plus tard, nous nous retrouverions beaux-frères, ayant respectivement épousé, à quelques mois de distances, les sœurs Béatrice et Marie-France Wiedemann-Goiran.

Beaux-frères ? Frères, tout simplement, par choix réciproque, affinités, plaisir de polémiquer ardemment et cordialement sur la politique intérieure et extérieure de la France. Tous deux fils uniques de merveilleuses mères, solides éducatrices cultivées, passionnées de littérature, de peinture, chrétiennes éclairées aussi fidèles que lucides et donc critiques, nous avons vécu des enfances provinciales comparables, un peu austères, bien marquées par des terroirs différents, également aimés. Il m'enseignait son Berri, je l'introduisis en Bretagne. Nous vous retrouvions à Paris chez lui, cité Vaneau, à un jet de pierre de grands écrivains du demi-siècle – Gide, Aragon, Pierre Emmanuel. L'été, c'était à deux pas de Vaison-la-Romaine, dans la vieille et fraîche maison-refuge de nos beaux-parents, sous des platanes bicentenaires. Frère Pierre, moine-soldat de l'écriture, mitraillait jour et nuit, sur sa machine, inlassablement, des pages et des pages de livres, d'articles, de courrier littéraire. Ma paresse envoyait son labeur, ma fantaisie sa discipline. A table, c'était un joyeux convive, l'homme d'un gai savoir communicatif, sans pédanterie.

Diplomate qui fut conseiller culturel à Londres puis à Bruxelles, ambassadeur à Montevideo, Bogota et Strasbourg (auprès du Conseil de l'Europe), son activité professionnelle fut aussi, bel et bien, celle d'un nouveau connétable des lettres françaises et francophones, ce que servait son œuvre, abondante, largement pédagogique et principalement dédiée aux écrivains de notre temps.

A peine sorti de l'ENA, il reçoit le Grand Prix de la Critique pour le premier des deux gros volumes de *Métamorphose de la littérature*, " de Barrès à Malraux ", à 24 ans... Il ne cessera, toute sa vie, d'illustrer l'humanisme littéraire, et cela sans le moindre chauvinisme, le moindre sacrifice aux modes. Il servit tous les écrivains, De Proust à Sartre, après son *De Barrès à Malraux*, puis *Kafka*, la première partie de la *Vie d'André Gide* et jusqu'à *Loti*. Il ne consacra pas moins, au total, de dix volumes à l'histoire littéraire (romans, théâtre, poésie, essais), c'est-à-dire la majorité relative de son œuvre.

Ce sont ses essais audacieux, polémiques, que je préfère – et qui lui valurent d'être mis à l'index par les snobs et les chapelles officielles : un pamphlet, *La cafetière est sur la table*, épingle en 1967 le " nouveau roman ", que presque plus personne ne lit aujourd'hui : le roman, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, redevient, heureusement, romanesque sinon romantique.

Et comment ne pas saluer le courage de son apostrophe insolente à un pape crispé, dernière phrase de *La foi des anciens jours et des temps nouveaux* : " PAUL VI, SOURIEZ ! En lettres capitales... Dès 1974, n'avait-il pas présenté une édition nouvelle et complète de la sulfureuse *Vie de Jésus*, de Renan, avec une remarque digne de l'abbé Mugnier dont il admirait le Journal : " ...on ne peut nier que cette *Vie de Jésus*, pour insuffisante et limitée qu'elle ait été, a eu le mérite de secouer l'apathie de millions de croyants, de réveiller des générations de prêtres qui se servaient du message évangélique pour maintenir leurs privilèges ? "

Son chef-d'œuvre, pour moi, c'est *Goethe m'a dit*, écrit en 1980, ouvrant un nouveau genre littéraire, la *biographie fiction*. Boisdeffre écrit dix entretiens imaginaires entre le petit-fils du célèbre ami du grand homme, Jean-Pierre Eckermann, et un Johann-Wolfgang bicentenaire, en 1950, sur la côte d'Azur. Dialogue euro-planétaire plein d'humour, et qui fut adapté pour la scène, un vrai succès de théâtre à Bruxelles.

Inoubliables pèlerinages avec Pierre : l'Espagne des châteaux castillans,

avec, au passage, déjeuner avec André Maurois à Essendiéras-en-Périgord et dégustation de vin blanc sur la terrasse de Malagar avec François et Claude Mauriac. La Châtre, Nohant, George Sand et les pianistes du festival Chopin.

Enfin, avec ce " gaulliste de gauche ", Colombey-les-deux-Eglises... et le Strasbourg d'Anne Sforza, Pierre Pflimlin et Nicole Fontaine.

S'il nous a brusquement quittés, le 23 mai, quelques semaines après avoir trotté, infatigable, dans Rome, Pierre de Boisdeffre se survit déjà par un nouveau livre à paraître fin octobre aux éditions du Rocher : une *Anthologie de la poésie française, de François Villon à Jacques Prévert*.

**Jean-Marie DAILLET**

# André Diligent parmi nous

par Pierre KERLÉVÉO

Les étudiants et les historiens analyseront l'action d'André Diligent au long d'un demi-siècle : son engagement dans la Résistance, sa conception du centre, son travail parlementaire, ses convictions européennes, sa politique de la ville et du développement social des quartiers au sein d'instances nationales et surtout la promotion de Roubaix au cœur de la Communauté Urbaine de Lille. Mais au-delà de ce qu'il a essayé de construire, avec ses erreurs et ses limites, nous l'aimons pour ce qu'il était parmi nous : un cœur et un esprit vivants.

## **Son testament**

André Diligent a rejoint ces belles figures du Nord qui ont tant servi l'idéal de la démocratie chrétienne : l'abbé Lemire, dont il conservait le rabat, Marcel Hénaux, Louis Blanckaert, Jules Catoire, Robert Prigent. Il y a quelques mois, alors que la maladie l'épuisait, il regrettait encore de n'avoir pas réussi à serrer le timing du congrès du CDS à Strasbourg (1980) pour que le philosophe Tienne Borne puisse y lire sa contribution : " Une doctrine pour aujourd'hui ". Il m'avait demandé de lui retrouver ce texte. Son état de santé n'a pas permis que je le lui lise. Aux nouvelles générations, André souhaitait

transmettre des raisons d'espérer. Contre les totalitarismes, les idéologies et les insuffisances du libéralisme, le personnalisme communautaire – cette autre dénomination de l'économie sociale de marché – demeure une référence pour les démocraties qui s'efforcent de concilier la dignité de la personne et la solidarité des structures intermédiaires, l'efficacité économique et les valeurs humanistes.

Il avait conservé la nostalgie de la grande aventure du MRP : " Nous voulions mettre un terme à cette guerre de tranchées, à ce manichéisme imbécile qui, déjà, coupait la France en deux. Nous n'entendions ni lever le poing, ni le bras, mais tendre la main ". Et souvent je lui répondais que le Mouvement Républicain Populaire avait eu raison trop tôt. Toutes les formations politiques, à l'exception des extrêmes, s'inspirent aujourd'hui de sa pensée : la subsidiarité, la justice sociale qui est le contraire de la lutte des classes, la décentralisation, la famille, la liberté de l'enseignement, l'entreprise citoyenne, la construction européenne, la défense commune sont devenues, au fil des années, des idées consensuelles. Dans " La charrue et l'étoile " (Ed. Coprur, 2000), il fait mémoire du parcours de la démocratie chrétienne mais l'interpelle aussi pour qu'elle réponde aux défis du futur.

### **Son humour**

Le témoignage d'André Diligent m'a enseigné une dixième béatitude : " Bienheureux ceux qui ne se prennent pas au sérieux ! ". L'appétit de pouvoir transforme trop de politiciens qui s'écoutent parler au point de ne plus entendre les autres. Nous estimions son regard malicieux, son sourire, reflet de son âme. Tribun chaleureux à l'accent du terroir et au timbre métallique, la cravate dénouée, il agitait ses grandes mains pour convaincre. Il faudrait rassembler les formules claires, imagées, parfois incisives, qu'il inventait pour faire passer ses messages, souvent avec humour. Alors que je le félicitais pour sa réélection, il avait répondu : " Ce fut un des plus beaux jours de ma vie ! Les Roubaisiens m'ont fait confiance, malgré toutes mes gaffes... ".

Lorsqu'il appréciait un élu, Clemenceau disait : " C'est un homme, il a du courage ". André Diligent n'en manquait pas. En 1951, jeune avocat, il accepte de plaider pour les fondateurs du journal clandestin " La Voix du Nord " qui intentent un procès pour défendre la mémoire de leurs compagnons de lutte, spoliés à la Libération par la société du quotidien régional constituée en quelques jours. Pendant vingt-cinq ans, contre l'injustice et le mensonge, il gagne un combat difficile. Député du Nord, il doit faire face à l'hostilité de " La Voix du Nord " qui lui fait savoir que son nom ne paraîtra plus dans ses colonnes. La censure est appliquée durant douze ans en dépit des protestations de nombre de journalistes. " Les maladroits ! Ils croient que c'est ainsi

qu'ils me feront plier le genou ! Ils s'imaginent que le port de la robe est incompatible avec un minimum de virilité. C'est dès lors pour moi plus qu'une question d'amour-propre, ce devient une affaire de dignité " écrit-il dans " Un cheminot sans importance " (France-Empire, 1975), ouvrage dans lequel il évoque l'histoire rigoureusement authentique du réseau " Voix du Nord " et de Pierre Hachin, un de ses survivants.

Dès 1954, André Diligent n'hésite pas à prendre position contre les tortures en Algérie. Il dialogue avec des militants nationalistes comme Messali Hadj. Lors d'une conférence à Alger en 1960, devant des partisans de l'Algérie française et des sympathisants du FLN, les premiers répartis au rez-de-chaussée et les seconds au premier étage, il propose d'asseoir les représentants des principaux courants autour d'une table pour négocier les étapes d'une indépendance annoncée et favoriser la naissance d'une nouvelle Algérie dans la réconciliation, en préservant les liens d'amitié avec la France. Après les accords d'Evian, à l'Assemblée Nationale, il fait campagne pour alerter le gouvernement sur la détresse des pieds-noirs, des harkis et des tribus.

Surnommé " le candide du Sénat ", André dénonce en 1971 la publicité clandestine ainsi que les trois maladies de la télévision (ORTF) : " gaspillage, copinage, téléguidage ". Rapporteur du budget (1974), il fulmine parce qu'une seule direction prétend régir à la fois trois chaînes de télévision et autant de chaînes de radio. Il propose la création d'un conseil des sages de l'audiovisuel qui pourrait être saisi des problèmes de déontologie de l'information.

Maire de Roubaix, il doit combattre courageusement les thèses du Front National. Au festival de l'Amitié de juin 1988, alors que des affiches racistes fleurissent sur les murs, il déclare : " Ni en tant que Français, ni en tant que premier magistrat, je n'accepterai ce langage de haine. Je préfère y perdre mon fauteuil ou y laisser ma peau ". C'est cette même volonté d'ouverture à l'autre qui l'incite pour son second mandat – au dam de ses opposants – à prendre sur sa liste un candidat issu de l'immigration maghrébine.

André croit profondément dans la démocratie selon la définition de Marc Sangnier qu'il a contribué à faire connaître ! " C'est l'organisation politique et sociale qui tend à développer au maximum la conscience et la responsabilité de chacun ". Dans un article publié dans " Le Monde " en août 1986, l'ancien secrétaire général du Centre des Démocrates Sociaux veut moraliser le financement des partis en légiférant : " Ils ne vivent que sur le produit de délits bien caractérisés (caisses noires, fraudes fiscales, détournement de biens

sociaux, faux en écriture, corruptions). Les électeurs ont besoin d'être rassurés sur l'honorabilité de leurs élus ".

### **Sa tolérance**

Enraciné dans " cet espace fragile de la géographie politique où la cassure serait mortelle ", André Diligent dépasse le clivage droite-gauche, suscitant les dialogues, décelant les consensus, recherchant les compromis mais refusant les compromissions. Le pluralisme se révèle alors une richesse. Sa méthode, c'est distinguer pour unir. Son centre, c'est un rocher bien placé qui corrige le cours du fleuve. André interpelle avec vigueur, habité par ses convictions, respectueux de la personne dont il ne partage pas l'opinion. Certains soirs d'élections, il lui arrive d'envoyer un bouquet de fleurs à l'épouse de son adversaire.

A Roubaix où cohabitent dix-huit communautés étrangères, le maire développe une politique d'intégration qui rappelle les droits et les devoirs de tous et qui respecte la dignité de chacun. Et Roubaix n'explose pas ! André cherche à comprendre l'Islam, relit l'orientaliste Louis Massignon. Le dimanche après-midi, il s'enfonce seul dans les quartiers qui craignent pour discuter avec les jeunes Beurs. Il leur parle avec son cœur, sans démagogie. " C'est le gars de Roubaix qui a mangé le plus de couscous " assure une assistante sociale dans " L'Express " (septembre 1993). L'année suivante, pour la fête de l'Aïd-el-Kebir, des croyants des religions monothéistes se réunissent sous le signe de l'œcuménisme. Il leur exprime sa fierté d'être le maire d'une ville unique en Europe pour son mélange interculturel. Les quatre cents participants, debout, l'ovationnent longuement.

### **Le service de la cité**

Au soir de la victoire de sa liste le 6 mars 1983, André regagne seul en voiture son domicile : " Je me suis arrêté devant mon ancienne maison où j'avais vécu avec mon épouse avant qu'elle ne décède. Là dans la nuit roubaisienne, je lui ai parlé et j'ai pleuré. Pas de joie mais d'angoisse tant la tâche qui m'attendait me semblait surhumaine ". André Diligent a tout donné. Travaillant quatre-vingt-dix heures par semaine, sautant les repas, dormant peu, il a l'impression de voler du temps à ses concitoyens lorsqu'il regarde la télé. Il accueille les femmes et les hommes de bonne volonté, sans se préoccuper de leur étiquette. Il se cabrait pourtant lorsqu'il percevait que des politicards pressés lorgnaient une place ou frétilaient à la perspective d'une investiture. Pour lui, c'est clair, l'intérêt général passait avant celui du parti et l'intérêt du parti devait toujours l'emporter sur les ambitions personnelles.

### **Le sens d'une vie**

Etienne Borne écrivait encore : " Le sens est perdu, et plus gravement, le sens du sens. La question n'est plus seulement celle du futur de la démocratie chrétienne, mais aussi de l'avenir de la politique. Or, c'est la conviction démocrate-chrétienne qui ne donnera un sens à la politique qu'en donnant d'abord et prioritairement un sens à la vie ". Et c'est le témoignage d'André qui nous invite à l'espérance. Alors que les épreuves – la disparition prématurée de son père, l'handicap d'Anne, sa fille unique, le décès de son épouse – aurait pu le décourager, le replier sur lui-même, il les a dépassées pour s'engager au service des autres. Il a réussi sa vie parce qu'il lui a donné un sens.

André Diligent nous a quittés ou plutôt il ne nous quittera pas : sa foi, sa force, son exemple nous accompagnent aujourd'hui comme hier et demain. Nous rendons grâce à Dieu pour ce qu'il a été et pour ce qu'il continuera d'être parmi nous.

*Pierre KERLÉVÉO*

## *Le dictionnaire du sens interdit*

par André LE GALL

**La France.** Elle existe. Elle a une histoire. Les ombres qui planent sur cette histoire n'en font pas l'inavouable légende noire qu'on veut accréditer. Il y a eu la Saint-Barthélémy, les dragonnades, les massacres de Septembre, les colonnes infernales, les fusillades versaillaises, la livraison des juifs à un sort qui s'est révélé être celui de l'extermination, les crimes de la collaboration, ceux de l'épuration, la torture en Algérie, l'abandon des harkis aux inventives atrocités des bourreaux : morceaux d'anthologie pour une repentance nationale mais qui ne justifient cependant pas l'autodestruction de la nation. Toutes les nations charrient dans le cours de leur histoire, agressions guerrières, oppressions politiques, crimes d'État, lois scélérates. Le constater n'est pas en prendre son parti. Mais le constat n'oblige pas à renier l'héritage. Les réquisitoires oublient la dette. La France vient de plus loin que nous. La France n'est pas un fait de nature. Elle est une entreprise d'État. La nation a fini par exister par le long travail de la monarchie, continué par celui de l'Empire et de la République. Les Bretons n'ont pas cessé d'être bretons, les Auvergnats d'être auvergnats etc., mais par la longue application des maîtres d'école, laïques et congréganistes, par l'effet des examens et des concours, ils ont parlé la même langue. Ils ont accédé à une littérature qui leur a donné de mieux se comprendre eux-mêmes, de voir plus grand, plus large, plus profond, de devenir des citoyens actifs capables de s'exprimer par le vote sans cesser d'appartenir à des communautés de naissance ou de choix, mais sans que ces communautés fassent obstacle à l'appartenance

nationale. La sécurité des personnes, des biens et des déplacements, la liberté des convictions et de leur expression, celle des entreprises, des associations et des écoles sont des droits si constamment bafoués à la surface de la planète qu'on ne saurait les considérer comme allant de soi. Ils sont au contraire chaque jour, et partout, plus menacés que jamais. Il faut prendre garde que la décomposition en principautés autonomes n'ouvre la voie aux satrapies locales, aux extorsions fiscales, aux emprises maffieuses, aux affrontements ethniques, et, à terme, à une balkanisation chaotique, sous l'empire d'un fédérateur extérieur tyrannique ou impuissant. Cela s'est déjà vu : ce fut le scénario de la chute de l'Empire romain d'Occident et de son remplacement par les royaumes barbares. Un effondrement de civilisation ! Un demi-millénaire pour que renaisse un ordre capable de sécurité et de fécondité !

La France n'est la propriété d'aucun clan, d'aucun parti. Elle est un patrimoine spirituel, moral, intellectuel, artistique, institutionnel, matériel, que tout citoyen reçoit à sa naissance. Elle est le résultat cumulé des sacrifices et des travaux des générations antérieures, un acquis fragile dont la célébration ne relève en rien de la xénophobie. Nier la France c'est en préparer le resurgissement dans les formes les plus agressives, c'est, inévitablement, ouvrir la voie aux confrontations sanglantes avec des nationalismes étrangers ou des internationalismes terroristes. La France est un peuple, une nation, un État. Elle a une histoire. Elle exige, elle mérite qu'on lui laisse un avenir.

André LE GALL

## *Les 3 cultures du développement humain* de Jean-Baptiste de Foucauld

Le titre pourrait faire croire qu'il s'agit d'un ouvrage philosophique ou de psychologie sociale ou encore d'une large fresque historique. Il n'en est rien comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre lorsque l'on connaît le parcours de l'auteur. Nous nous trouvons en fait devant un véritable Traité de Morale Politique pour les Temps Présents, d'un discours de la méthode pour citoyens et gouvernants, un essai parfois austère mais écrit en un style simple et clair aisément compréhensible par tous, illustré par l'exposé de nombreux problèmes, notamment dans le domaine social, pour lesquels des pistes de solutions sont proposées.

Inspecteur général des finances et ancien Commissaire au Plan, Jean-Baptiste de Foucauld est tout le contraire d'un technocrate éloigné des réalités quotidiennes. Il anime, entre autres, l'association *Solidarités Nouvelles face au chômage*, constituées aujourd'hui de 80 groupes de bénévoles accompagnant en permanence environ 800 demandeurs d'emploi et qui finance, pour des périodes de six mois à un an, 50 emplois de développement, sans aucune subvention de l'État, grâce à 1500 donateurs. Il exerce également des responsabilités dans d'autres associations : *Démocratie et Spiritualité* et *Convictions*, un club politique aux tendances delorienne. Du fait de ses engagements multiples, il a, à sa disposition, un large éventail d'études, de rapports et de témoignages qui ont manifestement servi de terreau à sa réflexion et

auxquels il fait souvent explicitement référence. Il avait déjà écrit, avec Daniel Piveteau, un essai au titre significatif : " Une société en quête de sens " (Odile Jacob, 1995, réédité en Poches Odile Jacob 2000).

La question posée dans le présent ouvrage est immense et redoutable : face à la crise de lien social et de sens qui frappe la société moderne, quelle action entreprendre ? Ou encore : comment parvenir à nouveau à une communion entre l'homme et le monde alors que la société a perdu ses repères ?

La question du Sens, telle qu'elle est posée ici, n'est pas seulement une question privée que chacun doit se poser. Elle porte en réalité sur les finalités même du développement économique et technique. " Refouler la question du sens, c'est aggraver la crise du politique " qui découle pour une large part de la subordination du sens au marché.

La croissance de ces dernières années est scandaleuse qui, régentée par le marché et la technique, laisse subsister un chômage important alors qu'elle doit pouvoir mener au plein emploi, grâce en particulier à la baisse des charges sociales sur les bas salaires, une modération de l'augmentation des rémunérations et de celle des revenus du capital.

Mais pour que la croissance ne soit plus le simple résultat d'un acte de confiance aveugle dans le progrès technique, le libre jeu du marché et les rapports de force du moment, encore faudrait-il rassembler, autour d'un idéal collectif, ceux qui reconnaissent qu'il y a en nous une conscience morale, " un désir d'aimer et de

donner qui sont le propre de l'homme ", qu'ils croient au ciel ou qu'ils n'y croient pas, même si cet idéal a du mal à s'épanouir dans notre système républicain ou une vision neutre de la laïcité est finalement contre-productive.

Tout d'abord une éthique de la discussion est nécessaire qui permettrait d'assurer une bonne communication inter-subjective, ce qui suppose notamment d'accepter de remettre en jeu sa vision des choses (à la différence des acteurs " stratégiques " qui savent où ils veulent aller et en viennent à négliger les réalités). Cela permettrait en particulier de se constituer un patrimoine commun de faits à partager, de se donner du temps pour rechercher un consensus et pourquoi pas de parvenir à un comportement de non-violence. Combien de morts seraient évités si l'on avait la sagesse de procéder ainsi ! On lira, à ce propos avec une particulière attention les belles pages consacrées aux apôtres de la non-violence de Martin Luther King à Gandhi, Vaclav Havel et jusqu'à Ibrahim Rugova, leader musulman du Kosovo et au bilan largement positif de leur action.

Il est donc indispensable de sortir de la " pensée borgne ", celle qui refuse de voir la réalité comme contradictoire mais d'accepter au contraire le fait que l'antagonisme est la condition de l'homme et que sa maîtrise est la condition de l'humanisme.

La méthode proposée est exigeante. Afin de progresser, il faudra maîtriser le désir de pouvoir. " Bien des prises de position, des décisions, des actions sont imputables au seul souci de conquérir le pouvoir ou de s'y maintenir ". Chacun d'entre nous est traversé par un tel désir, le pouvoir sous toutes ses formes – argent, position sociale – étant source d'identité à l'égard des autres. " Mais à quel prix pour

les autres ? ". N'y a-t-il pas risque d'évincer ainsi l'identité spirituelle, d'y perdre son âme en quelque sorte surtout si l'on considère que " le spirituel est caractérisé par l'oubli de soi et le don des autres ? ".

Comme il faut bien admettre que nous ne sommes guère capables de suivre la voie du refus du pouvoir, celle du Christ, du Bouddha ou de Saint François d'Assise et qu'il ne peut être question d'adopter une attitude machiavéllienne, il nous reste la voie intermédiaire qui consiste à prendre le désir de pouvoir pour en faire quelque chose d'utile pour la société.

Mais là encore il faut éliminer les voies marxistes dont on a vu les résultats et capitaliste-libérale individualiste qui finit par miner la cohésion sociale et la démocratie. Reste la voie sociale démocrate ou démocrate-chrétienne " qui, tout en prenant le monde et l'homme tels qu'ils sont, n'ont pas renoncé à transformer et l'un et l'autre... une voie mixte... la seule qui soit féconde pour la démocratie ".

En quoi consiste la méthode proposée ici, outre le recours à une " abondance solidaire et frugale ", nouveau mode de consommation indispensable si l'on veut sauver la planète, sinon en une triple culture, et ici nous sommes au cœur de l'ouvrage, celle de la Résistance, de la Régulation et de l'Utopie, ... de la rébellion à l'imagination, dirait José Saramago, prix Nobel de littérature, dont la traduction de son essai intitulé *La Caverne* vient précisément d'être éditée (le Seuil).

Ces trois cultures politiques que l'histoire nous a légué sont nécessairement complémentaires : la résistance, c'est-à-dire le refus de toute fatalité devient stérile si elle n'est pas complétée par la régulation dont l'objet est d'organiser

les règles du jeu social mais qui suppose d'être éclairée par l'utopie qui exprime un désir de changement radical des conditions de fonctionnement de la société.

Bien sûr la mise en œuvre de ces trois cultures qui souvent s'ignorent ou même s'opposent ne constitue pas la solution magique. Encore faut-il prendre conscience de leur complémentarité et concevoir un projet politique cohérent qui pourrait regrouper notamment libéraux-sociaux, démocrates-chrétiens, sociaux-démocrates, d'autres encore.

De l'analyse spectrale de ces forces politiques à laquelle se livre l'auteur, on retiendra plus particulièrement ici ce qui est dit de la démocratie chrétienne :

" La démocratie chrétienne a pour elle d'avoir porté avec constance l'utopie européenne. Elle a besoin aujourd'hui de démontrer sa capacité à en renouveler les ressorts. Elle a par ailleurs les problèmes mêmes du libéralisme social avec lequel elle a partie liée. Son problème consubstantiel est d'être à la fois radicalement démocrate et radicalement chrétienne, double exigence nullement incompatible, mais périlleuse et soumise à des conditions strictes. La démocratie chrétienne aurait intérêt à approfondir cette culture de la résistance, de la régulation et de l'utopie qui se trouve précisément, elle aussi, exprimée et puissamment dans l'Évangile ? Ce faisant, elle risque d'inquiéter les milieux plutôt conservateurs sur lesquels elle s'appuie souvent. A cela s'ajoute en France la difficulté particulière venant de la forte présence du gaullisme, qui lui a laissé jusqu'ici peu de marge dans l'espace politique ".

Cet intérêt pour la démocratie chrétienne – pendant longtemps négligée, sinon vilipendée par les milieux intellectuels – se justifie d'autant

plus qu'il apparaît nécessaire pour assurer la bonne gouvernance du monde de réintroduire la dimension spirituelle dans le jeu politique, telle que l'Évangile nous en livre les exigences : dénonciation de l'injustice et de l'égoïsme, appel d'une radicalité forte, celle du Royaume proche, et, entre les deux ; règles du jeu social modérées permettant aux hommes de vivre ensemble.

Les chapitres suivants vont développer différents aspects de ces trois cultures et proposer des méthodes d'action, illustrées par l'examen de problèmes actuels parmi les plus brûlants. L'auteur, expert en politique sociale et acteur de la lutte contre le chômage et l'exclusion formule ici une série de propositions qu'il serait bon de mettre en œuvre, - un chapitre s'intitule de manière significative : " Zéro exclusion ". Les derniers chapitres sont consacrés au sens de l'État et s'achèvent sur la vision volontairement utopique d'un Parlement mondial.

L'absence de conclusion générale surprend d'abord, mais n'est-ce pas l'intention de l'auteur de laisser ainsi la page ouverte à la réflexion et à l'action de chacun, comme si, ayant retenu la leçon, il nous restait à apporter notre pierre à l'édification de ce développement humain qui ne serait pas seulement matériel et relationnel, on l'a bien compris, mais aussi spirituel.

Une fois refermé ce livre dont on ne saurait trop souligner l'importance et dont il faut espérer que les leçons parviendront jusqu'aux oreilles de ceux qui aspirent au changement et qui peuvent espérer le conduire, peut-être peut-on exprimer quelques réflexions.

Pressé sans doute par le temps, l'auteur n'approfondit guère son analyse sur des questions

pourtant centrales, par exemple la place du marché dans le fonctionnement de la société qui n'est peut-être pas aussi omnipotent qu'il le dit et qui n'est après tout que l'un des éléments dont dépend notre existence au même titre que la nature, la recherche scientifique, le progrès technique, la mémoire des hommes et leurs passions et la politique des groupes humains et en premier lieu des États.

D'ailleurs le marché est loin de gouverner la vie de tous nos contemporains même dans nos sociétés qui ne connaissent plus ni la guerre ni l'extrême misère ni la domination étrangère et qui voient leur existence principalement régie par l'État et les régimes sociaux et ne connaissent guère l'existence trépidante et parfois démente des cadres dirigeants à laquelle il est plusieurs fois fait référence.

De même l'évolution démographique n'est examinée que sous l'angle de la diminution de la population active, essentielle certes pour les régimes de retraite, mais non sous celui de la population globale, alors que toutes choses restant égales, l'Europe sera quasiment rayée de la carte à la fin du présent millénaire au terme d'une évolution qui n'est pas sans conséquences immédiates.

Écrites pour une large part sans doute avant le 11 novembre 2001, les pages consacrées aux problèmes mondiaux ne font guère référence aux relations entre civilisations différentes, à peine vingt lignes sur l'Islam, pas plus qu'aux relations entre l'Europe et l'Amérique.

A propos de l'Europe précisément, on peut s'étonner de l'absence de réflexions originales sur les conséquences de son élargissement et sur le rôle qu'elle pourra jouer en vue de rétablir un équilibre mondial aujourd'hui dange-

reusement menacé. On aurait aimé une mise à l'épreuve de la règle des trois cultures du développement humain sur la vocation actuelle de l'Europe : faut-il qu'elle devienne une Puissance, avec toutes les conséquences que cela entraîne sur la plan militaire notamment, capable de rivaliser avec les États-Unis, de leur tenir tête si nécessaire, de leur résister et dans l'affirmative oserons-nous penser l'utopie qui permettrait d'avancer sur les chemins de la régulation, à savoir l'abandon des souverainetés nationales en matière diplomatique et militaire, faute de quoi l'Europe restera un nain politique comme elle le montre actuellement au Proche et au Moyen Orient ?

Jean-Baptiste de Foucauld, il est vrai, est davantage un moraliste qu'un politique. Il propose des principes d'action et laisse à chacun, en fonction de leurs compétences et de leur influence, le soin de les mettre en œuvre. Il s'adresse à ceux qui sont susceptibles de faire effort sur eux-mêmes, avec une modestie et une douceur qu'il ne faudrait pas prendre pour de l'angélisme, et leur propose une démarche, une éthique du développement humain.

Son refus d'une vision molle de la démocratie et de la pensée borgne de nos politiques s'accompagne d'une vigoureuse dénonciation de l'individualisme égoïste. En ce sens sa démarche humaniste et sa leçon sont indispensables pour qui aspire à construire un monde qui ne soit pas celui d'une science sans conscience. Il s'agit, on l'a compris, d'un livre essentiel qu'il faut prendre la peine de lire avec attention et lenteur, comme si l'on suivait pas à pas un guide de haute montagne... démocratique !

**Jean-Pierre PRÉVOST**

Ed. Odile Jacob, 2002.

# *L'Europe en première ligne*

**de Pascal Lamy**

On dit souvent : " L'Europe c'est ennuyeux et tous ceux qui nous en parlent ennuient ". Le petit livre, très pédagogique et très intéressant, de Pascal Lamy démontre le contraire.

On pouvait s'attendre au pire : ancien directeur de cabinet de Jacques Delors quand il était président de la Commission européenne, ancien président du Crédit Lyonnais au moment de sa réforme, cet inspecteur des finances est, depuis 1999 Commissaire européen à Bruxelles en charge du commerce extérieur. Donc triplement " technocrate " et qui plus est " eurocrate ", espèce honnie, par les temps qui courent...

Quelle surprise de découvrir derrière ce haut fonctionnaire, bourreau de travail et connaissant à fond ses dossiers, un homme d'action et de conviction, idéaliste et concret, généreux et efficace, qui, sans emphase ni propagande, nous parle simplement de l'action de la Commission européenne et de ce qu'il a fait lui-même en tant que négociateur des grands accords commerciaux souscrits par l'Union européenne, première puissance commerciale du monde !

Il ne nous ennue pas quand il nous parle d'une négociation, par exemple celle de l'accord entre l'Europe et la Chine, qui a ouvert la voie à son entrée dans l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ou des cent heures de la conférence de Doha qui, à la fin d'une longue nuit

de marchandages où l'Europe risquait d'être isolée, a abouti le 14 novembre 2001 à 12h30 à un accord pour lancer un nouveau cycle de négociations entre les 144 pays membres de l'OMC. Ce récit devient sous sa plume presque aussi passionnant qu'un roman policier à suspens, comme le dit dans sa préface amicale Erik Orsenna.

Bien d'autres aspects de l'action communautaire internationale sont évoqués et mis en lumière : les mesures prises à la demande des Européens en faveur des pays les plus pauvres (PMA), la bataille conduite avec succès par l'Europe pour l'accès des pays du Tiers monde à des médicaments moins coûteux traitant le SIDA et celle qu'elle a gagnée jusqu'à présent pour la défense de la diversité culturelle, en particulier dans le domaine des aides à la création cinématographique.

Trois conclusions se dégagent avec force de ce bilan qui a valeur de plaidoyer pour l'avenir.

La première c'est le rôle important de la Commission européenne, dont les pouvoirs d'initiative, de proposition et d'exécution se déploient sous " l'ombrelle " du Conseil des ministres, qui arrête son mandat de négociation et autorise in fine la conclusion des accords. On peut constater, au passage, qu'elle n'agit pas dans l'ombre et l'isolement mais dans la transparence et la coopération. Elle travaille sous le contrôle du Parlement européen et en liaison étroite avec les entreprises, les syndicats, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales dont l'influence va croissant.

La seconde conclusion saute également aux yeux. Dans un monde très dur

l'Europe est forte lorsqu'elle s'unit, faible quand elle se divise. Nul domaine ne le fait mieux apparaître que la politique commerciale. Aucun de nos États ne peut faire seul le poids dans les négociations face aux États-Unis, au Brésil, à l'Inde ou à la Chine. Les pays européens n'auraient jamais, en agissant chacun pour soi, obtenu ni la création de l'OMC ni, pour ne retenir que cet exemple, la condamnation par celle-ci des aides aux exportateurs américains non conformes à ses règles.

La troisième conclusion c'est que la mondialisation dans laquelle nous sommes immergés, et qui a beaucoup profité à l'Europe, est ambivalente. Elle apporte de grands avantages – l'ouverture des échanges et le commerce international accélèrent la croissance et c'est le Tiers monde qui en a le plus besoin – mais aussi des risques, en particulier celui d'une aggravation des inégalités. Elle a donc besoin d'être régulée et maîtrisée. Ce doit être l'objectif de l'Europe unie qui est la mieux à même d'inspirer la nécessaire réforme des institutions internationales.

Il nous faut réinventer, à la dimension de la planète, les règles et les mécanismes de solidarité que nos États nationaux ont su promouvoir depuis 150 ans dans le cadre de " l'économie sociale de marché ". Notre monde est désormais transnational et doit être pensé comme tel, y compris pour le gouverner. C'est à trouver les clés de cette nouvelle " gouvernance " mondiale que doit désormais s'attacher l'Union européenne. Cette tâche difficile requiert plus que jamais l'union et la volonté d'une Europe fidèle à ses valeurs, consciente de sa force et de sa mission, et

dotée d'institutions communes qui lui permettent d'agir et de peser de tout son poids dans le monde. Oui l'Europe est vraiment en première ligne pour la construction de l'avenir !

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si les États-Unis, de plus en plus tentés par l'unilatéralisme et par une politique de puissance " néoimpérialiste " et néoprotectionniste, accepteront de s'engager dans cette voie. On peut en douter, au moins pour les années qui viennent. Pascal Lamy ne se découragera pas pour autant. C'est un " marathonien ".

**Jacques MALLET**

Ed. Seuil, collection " L'épreuve des faits "

## *Le poids des apparences : beauté, amour et gloire*

**de Jean-François Amadiou**

Si les apparences sont parfois trompeuses, elles sont presque toujours décisives. Telle est, en substance, la thèse exposée par le livre de Jean-François Amadiou qui semble s'être donné beaucoup de plaisir à fouiller la fabrique de nos préjugés sociaux et à en dévoiler les origines. L'auteur, spécialiste du syndicalisme et de la gestion des ressources humaines, nous ouvre ainsi les yeux sur le poids des apparences physiques tout au long de la vie.

Car de l'école au milieu professionnel, de vie sociale à la vie publique, la beauté est toujours un facteur de réussite, ou tout du

moins un élément déterminant de promotion sociale. Certes, on s'en doutait ; encore fallait-il le démontrer rigoureusement et le prouver scientifiquement... C'est maintenant chose faite et, autant le dire franchement, nous ne sommes pas au bout de nos surprises !

Les statistiques que produit Jean-François Amadiou sont stupéfiantes : par exemple, le physique d'un élève prédit entre 20 et 40 % de la variance de ses résultats scolaires. L'impitoyable sélection par le physique se poursuit à l'université où " lorsque la photo est jointe au devoir et que l'étudiante est belle, la prime de beauté se traduit par une augmentation de la note ". Miracle de la superficialité qui masque le fond au profit de la forme...

Même scénario à l'entrée sur le marché du travail. En entretien d'embauche, les recruteurs accordent une importance capitale à leur première impression, 65% de celle-ci passant par l'appréciation visuelle. Toutes les recherches en sociologie du travail sont formelles : l'employeur ou son recruteur est influencé à 55% par le visage du demandeur d'emploi, à 38% par sa voix, et à 7% par ses paroles. *Le look* vestimentaire est lui aussi déterminant. Arrivez mal habillé, sans respecter les codes vestimentaires (en costume avec des chaussettes blanches, par exemple), et vous serez aussitôt gratifié d'un vague remerciement.

Pour les recrutés qui ont su faire bonne figure, la discrimination esthétique ne fait pourtant que commencer. Une recherche publiée dans l'*American Economic Review* a en effet démontré que les hommes très laids gagnent 9% moins que la moyenne,

tandis que leurs collègues très beaux récoltent un chèque de paye de 5% supérieur. Et que penser de ces chiffres qui dévoilent brutalement que les cadres sont plus grands que les ouvriers ou que les femmes moins jolies gagnent 4% de moins et les plus belles 5% de plus ? Sommes-nous à ce point influencés par ces " contingences " qu'elles deviennent malgré nous des évidences, des vérités qui imprègnent nos jugements jusqu'à les pervertir ?

Cette dictature du " capital beauté " procède de l'influence de l'image sur nos sociétés de consommation, nous explique Jean-François Amadiou. Mais le plus pervers, dans cette tyrannie de l'apparence et du look, c'est que les beaux (du moins celles et ceux qui correspondent au standard type du " beau " : grands, jeunes, minces, dents blanches...), que tous les préjugés sociaux définissent comme plus sociables, intelligents, ambitieux, finissent effectivement par le devenir, obtenant du même coup les meilleurs emplois, salaires, etc. "C'est le phénomène classique de "prédiction créatrice ". Si un enseignant est convaincu qu'un bel enfant sera plus ambitieux et réussira mieux dans la vie, comme tout le monde dans son entourage en sera aussi convaincu, l'enfant sera plus entouré et effectivement il y parviendra", constate l'auteur.

Nous voilà donc prévenus : impossible désormais d'ériger la barrière si pratique du tabou pour protéger sa bonne conscience de la banalité du délit de sale gueule. La société, ses acteurs économiques, politiques et culturels vont devoir assumer la laideur et cesser de faire jouer à la beauté un rôle moral. Car, à défaut de tuer tous les

affreux, il faudra bien distinguer, une fois pour toutes et quoi qu'il en coûte à nos habitudes, la superficie de la profondeur.

**Nicolas KRAUSZ**

Ed. Odile Jacob, 2002

## *La Force d'y croire*

**de Sophie Jacquest**

*Entretien avec Emmanuelle Dépollier*

Sophie Jacquest signe ici son premier livre, et ce n'est pas un hasard si ce dernier est paru avant la campagne des législatives partielles de 2001 à Sarcelles. Forte de ses 46% de voix recueillies au deuxième tour, Sophie Jacquest nous livre ses impressions et ses analyses sur différents sujets d'actualité comme le Pacs, les 35 heures ou les emplois jeunes. Mais cette jeune femme politique ne s'arrête pas là, et évoque également son engagement auprès de François Bayrou, en débattant des sujets phares de l'UDF comme l'Europe, la décentralisation ou la politique de proximité.

Il convient avant tout de saluer le travail d'Emmanuelle Dépollier qui a su organiser ce livre sous la forme d'un entretien passionné, intéressant et fructueux. Et si l'éditrice et " amie de fac " prend parti parfois sur certains points, elle encourage Sophie Jacquest à aller au fond de ses argumentations.

L'entretien commence par l'évocation des origines et de l'enfance de Sophie et notamment la place importante qu'a occupé sa relation avec son grand-père antillais très engagé dans le milieu associatif. C'est de lui qu'elle affirme tenir son courage et sa volonté de lutter contre les injustices à travers la politique.

Puis il y a cette question insolite mais pourtant capitale : pourquoi l'UDF ? Sophie Jacquest raconte alors comment elle est passée du milieu associatif militant au milieu politique davantage porté vers les idées. Si elle est entrée au CDS pour le " fond ", elle n'en a pas moins critiqué la " forme ", et cela explique pourquoi elle a suivi François Bayrou dans son projet de transformation de l'UDF en parti militant.

Ainsi, sur le Pacs, et bien qu'elle ne soit pas d'accord sur la manière dont la loi a été présentée, elle considère que ce fut une réforme assez courageuse, se déclarant plus proche de la position défendue par les Jeunes UDF que de Christine Boutin. Sur les 35 heures, elle ne peut s'empêcher de décrier la façon dont Martine Aubry a imposé de manière autoritaire la réduction du temps de travail, et plaide pour un rapprochement entre le monde politique et les citoyens de base.

Ce livre, dont François Bayrou a rédigé la Préface, porte témoignage d'une action politique sur le terrain et montre que la relève des générations politiques s'accompagne d'un renouvellement de la réflexion, notamment sur des sujets comme l'engagement politique et associatif ou la citoyenneté, mais aussi la position des jeunes et des femmes dans la société.

Mêlant subtilement vie privée et engagement politique, sans rien altérer de ce dernier, la jeune candidate aux législatives de Sarcelles nous offre ici une œuvre originale et plein d'espoir pour une jeune génération plutôt désabusée par le monde politique. Un livre simple, qui ne manque ni de profondeur ni d'humour.

**Mathieu LEMARCHAND**

Éditions Seconde édition, 2002

# *L'aveuglement politique*

**de Guy Rossi-Landi**

Voici donc venu un énième procès de l'homme politique. Bien qu'il s'en défende en introduction, et qu'il consacre quatre pages aux élus, rempart contre le " monstre podagre " de " l'Etat-Minotaure ", c'est un véritable réquisitoire que dresse l'auteur contre l'ensemble du personnel politique, qu'il soit élu ou administratif. S'en suivent dix péchés qui sont autant de chapitres de généralisations douteuses, d'amalgames approximatifs, et de lieux communs navrants.

Il ne faudra pas longtemps au lecteur pour arriver au bout de ce livre, et quelques pages suffiront à en saisir le sens global. L'écriture est légère, les parenthèses abondantes, le ton déclamatoire. Les points de suspension et d'exclamation ponctuent presque tous les paragraphes du livre, donnant une déplorable impression de flou et de vérités assénées sans aucun effort de démonstration, ni de conceptualisation.

Selon l'auteur, la politique ne fait plus rêver et devient odieuse aux yeux des citoyens parce qu'elle est tout à la fois archaïque, imprévoyante, ambitieuse, vaniteuse, illusoire, impuissante, injuste, menteuse, hypocrite, prodigue, et stupide. La malhonnêteté ne fait pas l'objet d'un chapitre, mais elle est présente en filigrane tout au long de la lecture. Car c'est bien de ce vice qu'il s'agit avant tout : si la politique est aussi mal perçue, c'est parce que l'ensemble de son personnel se rend coupable de l'escroquerie suprême : faire passer l'intérêt personnel avant l'intérêt général.

En cela, sans doute Guy Rossi-Landi a-t-il perçu l'un des dysfonctionnements de notre

démocratie. De même, quelques remarques sont intéressantes, et mériteraient plus amples développements. On peut regretter par exemple que le texte consacré à la pertinence du clivage droite/gauche, ou celui consacré à la connaissance de la loi, ne fassent l'objet que de quelques lignes.

Ça et là, quelques tabous sont levés, librement et pertinemment illustrés. Mais est-ce à cause de quelques comportements déviants qu'il faut stigmatiser un groupe tout entier ? L'auteur cède à l'excès, parfois à la mauvaise foi. Les élites administratives en place, premières visées, sorties de l'ENA ? Elles ont pour la plupart été ses élèves pendant vingt ans à Sciences-po. Les syndicalistes, les adjoints de sécurité ? Des " parasites ". Notre démocratie ? Un totalitarisme ambiant.

Mais rassurons-nous ! Car en conclusion, l'auteur nous livre en trois pages les solutions pour réhabiliter le politique. En vrac : promouvoir une politique expérimentale en tentant par exemple de supprimer la limitation de vitesse sur les autoroutes, recentrer la politique sur ses missions régaliennes et les grandes orientations sur des sujets d'intérêt national comme l'environnement ou la bioéthique, supprimer la justice administrative, le Conseil Constitutionnel... En un mot, transposer l'Etat-gendarme du début du XIX<sup>e</sup> siècle à notre époque.

Stigmatiser les dérives et les dysfonctionnements de notre démocratie est une entreprise louable. Seule la critique permet d'améliorer le système. Mais lorsqu'elle est poussée à l'excès et devient un pamphlet outrancier, alors la critique de nos institutions frise le ridicule. N'oublions pas que pour imparfait qu'il soit, notre pays est une démocratie dans laquelle on peut vivre librement, et que malgré ses défauts,

la classe politique des cinquante dernières années a fait d'un pays ruiné par la guerre et la dictature de Vichy un État prospère dans lequel on ne vit pas si mal que cela.

C'est là avant tout un livre de colère, manifestement conçu pour le plus grand nombre, loin des brillantes livraisons auxquelles Guy Rossi-Landi nous a habitués. Les défauts sont désormais clairs. Fort bien. Attendons avec impatience un prochain ouvrage, qui tentera de résoudre ces questions au lieu de les ressasser sans cesse.

**Eric DUSSOUBS**

Éditions Les Belles Lettres, 2002

## *La littérature oubliée du socialisme*

Essai sur une mémoire refoulée

de **George Watson**

Parmi les milliers d'ouvrages consacrés depuis des décennies au socialisme/communisme, celui-ci, préfacé par Jean-François Revel tient une place originale. Il n'est pas l'œuvre d'un historien ou d'un politologue, mais d'un professeur de littérature anglaise à Cambridge, qui est allé déterrer des textes inconnus ou peu connus de socialistes des deux siècles passés. Le résultat est un parcours de découvertes étonnantes et un catalogue d'horreurs. Avec la phrase de l'Introduction : " Lorsque Marx et Engels prônaient publiquement le génocide en 1849, leur but était bien l'extermination de races entières, sans aucune ironie de leur part, aucune forfanterie, aucun exhibitionnisme ", on

n'est pas au bout de ses surprises.

On découvre des socialistes, petits et grands, connus ou inconnus, faisant l'éloge direct ou oblique, honteux ou allègre, de théories, de vues philosophiques, d'attitudes et d'actions qui ont peu de rapports avec l'humanisme minimal ou les sentiments d'humanité élémentaire, ou avec l'image que nous nous faisons du socialisme et de la gauche dans l'histoire des idées.

Textes en main, le professeur Watson montre que les socialistes-idéalistes comme matérialo-scientifiques – ont pu être :

- adeptes d'un certain conservatisme, le socialisme abhorrant à ses débuts les horreurs de la civilisation moderne, de l'âge des machines et de la haute finance, et nostalgiques de la société paysanne et patriarcale. Ils étaient *choqués* par la *nouveauté* du capitalisme. Les textes de Marx dans ce sens (dans le *Manifeste*) sont bien connus ;

- partisans de la famille : un des reproches que fait Engels au capitalisme, dans sa *Situation de la classe laborieuse en Angleterre* (1845) est qu'il provoque la dégradation de la vie conjugale, en raison du travail des femmes, dont la libération n'a aucune place dans la percée des socialistes d'alors ;

- tentés, et c'est plus grave, par le darwinisme vulgaire, peut-on dire, celui qui aboutissait à l'exaltation de la force, et qui les conduisait à préconiser l'eugénisme, un certain racisme, et à approuver la notion, dans certains cas, de génocide. Dans beaucoup de cerveaux l'influence de Darwin se mêlait avec celle de Marx et aboutissait à des rêves étranges comme celui qu'énonce en 1899 Jack London, présenté encore aujourd'hui comme un socialiste : " Les espèces inférieures ne peuvent survivre, et je me réjouis que les Noirs et les basanés cèdent la place aux Blancs ".

Car racism il y a : en janvier 1849 Marx publie dans la *Neue Rheinische Zeitung* un article d'Engels où la nécessité de l'extermination de certaines races, de ce qu'il appelle déchets raciaux, est clairement établie. Pour Marx, parmi les Blancs qui sont " vecteurs du progrès ", il y a des peuples supérieurs, par leur masse, comme les Allemands ou les Russes, et de petites nations (Bretons, Basques, Serbes, Polonais) dont l'utilité pour l'Humanité est discutable. Cette attitude se fondait sur " le droit de la civilisation sur la barbarie, du progrès sur la stagnation ", selon les mots d'Engels, pour qui la loi suprême est celle du " développement historique ".

On ne s'étonnera pas que George Watson avance " qu'au cours des cent années à partir de 1848, depuis l'article d'Engels jusqu'à la mort d'Hitler, tous ceux qui préconisaient le génocide étaient ou se disaient socialistes – sans exception ! On ne s'étonnera pas non plus que soient envisagées favorablement la pratique de l'eugénisme et exprimée une complaisance pour la purification ethnique. Le socialisme, nous explique en 1913 encore, le socialiste britannique Havelock Ellis, vise à la qualité, " aux problèmes de l'espèce, à la sélection des individus, à un idéal élevé de la qualité intrinsèque de l'homme de préférence à la quantité, noble idéal en soi, et aussi le seul moyen qui permettra au socialisme d'aller de l'avant sur la voie qu'il s'est tracée ".

Le livre devrait persuader ceux qui ne le sont pas encore de la parenté du nazisme et du " socialisme réel ", non seulement dans les crimes, mais par les racines théoriques et intellectuelles, et par leur vocabulaire.

Watson réserve une place de choix à Sidney et Béatrice Webb et à George Bernard Shaw,

les premiers se distinguant par une sorte de candeur naïve ou d'aveuglement volontaire, le second par le cynisme et la provocation.

Les Webb (fondateurs de la célèbre Fabian Society) considèrent les Blancs comme la race supérieure, dont l'hégémonie sur le monde doit être impérativement maintenue ; ils justifiaient donc la colonisation. Informée des excès (la télévision dirait : les exactions) du bolchevisme, Béatrice se contente de répondre qu'on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs.

Quant à Shaw, il n'hésite pas à prôner l'élimination des classes possédantes comme " une mesure tout à fait raisonnable et absolument nécessaire ". Il suggère aux chimistes de trouver " un gaz humanitaire " (pour ceux qui l'ignoraient encore, Watson présente les Soviétiques comme les pionniers dans les années 1930, de l'utilisation criminelle du gaz), il présente Hitler comme " un bienfait par comparaison avec une soi-disant démocratie ", il suggère une solution au " problème juif ", il affirme " le droit qu'à tout État de prendre des mesures d'eugénisme et d'éliminer tous les éléments raciaux indésirables à ses yeux ".

Décidément, on ne pourra plus dire que le socialisme est d'une monotonie orthodoxe désespérante... Bref, voilà un livre à mettre entre toutes les mains, sauf celles des dévots de la gauche plurielle, qui en seraient tout retournés.

**Francis OLIVIER**

Nil éditions, 1999.



# Les auteurs

**Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA**, *Docteur en droit, Professeur agrégé des facultés de droit*

**Jean AUBRY**, *Trésorier payeur général honoraire*

**Denis BADRÉ**, *Sénateur des Hauts-de-Seine*

**Maurice BLIN**, *Agrégé de philosophie, Sénateur,*

**Claudius BROSSE**, *Préfet de région honoraire, auteur de " L'État dinosaure ".*

**Dominique CHAGNOLLAUD**, *Directeur du Centre d'Études Constitutionnelles et Politiques de l'Université de Paris II (Panthéon-Assas)*

**Philippe CHALMIN**, *professeur associé à Paris Dauphine*

**Jean-Marie DAILLET**, *Ancien ambassadeur de France en Bulgarie, ancien Député*

**Charles DELAMARE**, *Ancien Président de banques*

**Michel DRANCOURT**, *Économiste, a longtemps dirigé l'Institut de l'Entreprise. Son dernier ouvrage : Leçons d'Histoire de l'Entreprise de l'antiquité à nos jours.*

**Jean-Pierre DUDÉZERT**, *Agrégé de philosophie, Docteur en Sciences politiques.*

**Emmanuel ECHIVARD**, *Professeur agrégé de Lettres classiques*

**Philippe GARABIOL**, *Haut fonctionnaire*

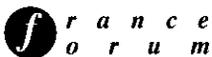
**Pierre KERLÉVÉO** *Généalogiste*

**André LE GALL**, *Écrivain, Ancien Élève de l'ENA*

**Corinne LEPAGE**, *Présidente de CAP 21 ; ancien Ministre*

**Jacques MALLET**, *Ancien Député européen*

**Roberto PAPINI**, *Secrétaire général de l'Institut International Jacques Maritain*



Directeur de la publication : **Anne-Marie Idrac** — Gérant : **Jean-Pierre Duclos** — Comité de rédaction : **Jean Chélini, Charles Delamare, Nicolas Krausz, Jacques Mallet, Jean-Pierre Prévost** — Secrétariat-abonnement : **Thérèse Desplanques** — Maquette : **Jean Plonka** — Rédaction : 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris - Téléphone : 01.53.59.20.60 - Fax : 01.53.59.20.59 - e-mail : france-forum@udf.org — Commission paritaire : 60361 — Impression : Roto Presse Numéris - 36-40, bd Robert Schuman, 93190 Livry-Gargan.

*Actualité de la réforme*

**Éditorial** PAR ANNE-MARIE IDRAC

**L'ange et la bête** PAR MAURICE BLIN

**La justice sur la bonne voie** PAR JOËL ANDRIANTSIMBAZOVINA

**La fonction publique et l'emploi public** PAR JEAN-PIERRE DUDÉZERT

**Décentralisation : l'exemple des entreprises** PAR MICHEL DRANCOURT

**Oui à une véritable décentralisation** PAR CLAUDIUS BROSSE

**Changer la République, non de République** PAR DOMINIQUE CHAGNOLLAUD

**La démocratie chrétienne et la crise financière** PAR CHARLES DELAMARE

**La bipolarisation et les exclus** PAR PHILIPPE GARABOL

*Actualité de la foi*

**" Biologie, médecine et société "** PAR JEAN AUBRY

**Les JMJ : d'actualité ?** PAR EMMANUEL ECHIVARD

*Actualité internationale et européenne*

**Enjeux et résultats de Johannesburg** PAR CORINNE LEPAGE

**Proposition d'un code mondial de bonne conduite sur le droit à l'alimentation**  
PAR ROBERTO PAPINI

**L'élargissement de l'Europe** PAR DENIS BADRÉ

**Evolution sans révolution ? Le problème de la P.A.C.** PAR PHILIPPE CHALMIN

*Sommaire détaillé page 3*